

LES IDÉES MÉDICALES

DANS

LE THÉATRE CONTEMPORAIN

N° 39

LES IDÉES MÉDICALES

DANS

LE THÉATRE CONTEMPORAIN

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 25 Mars 1904

PAR

Eugène EYRIÈS

Né à Marseille, le 5 Mai 1873

Pour obtenir le titre de Docteur en Médecine



MONTPELLIER

IMPRIMERIE DELORD-BOEHM ET MARTIAL

ÉDITEURS DU MONTPELLIER MÉDICAL

1904

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. MAIRET (✻)............... Doyen
FORGUE................. Assesseur

PROFESSEURS :

Clinique médicale..................	MM. GRASSET (✻)
Clinique chirurgicale......	TEDENAT.
Clinique obstétricale et Gynécologie...	GRYNFELTT
— Charg. du Cours, M. VALLOIS.	
Thérapeutique et Matière médicale..................	HAMELIN (✻).
Clinique médicale...................	CARRIEU.
Clinique des maladies mentales et nerveuses	MAIRET (✻).
Physique médicale................................	IMBERT.
Botanique et Histoire naturelle médicale.	GRANEL.
Clinique chirurgicale...........	FORGUE.
Clinique ophtalmologique...........	TRUC.
Chimie médicale et Pharmacie..	VILLE.
Physiologie.....................................	HEDON.
Histologie......................	VIALLETON.
Pathologie interne..................	DUCAMP.
Anatomie...........	GILIS.
Opérations et Appareils.....	ESTOR.
Microbiologie....	RODET.
Médecine légale et Toxicologie......	SARDA.
Clinique des maladies des enfants..................	BAUMEL.
Anatomie pathologique..........	BOSC.
Hygiène........	BERTIN-SANS H.

Doyen honoraire : M. VIALLETON.
Professeurs honoraires : MM. JAUMES, PAULET (O. ✻), BERTIN-SANS E. (✻).
Secrétaire honoraire : M. GOT

CHARGÉS DE COURS COMPLÉMENTAIRES

Accouchements..........................	MM. PUECH, agrégé.
Clinique ann. des mal. syphil. et cutanées.. .	BROUSSE, agrégé.
Clinique annexe des maladies des vieillards....	VIRES, agrégé.
Pathologie externe.........................	JEANBRAU Léon, agrégé
Pathologie générale........................	RAYMOND, agrégé.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LECERCLE.	MM. PUECH.	MM. VIRES.
BROUSSE.	VALLOIS.	L. IMBERT.
RAUZIER.	MOURET.	VEDEL.
MOITESSIER.	GALAVIELLE	JEANBRAU.
DE ROUVILLE.	RAYMOND.	POUJOL.

M. IZARD, *Secrétaire.*

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. FORGUE, Professeur, *Président.*	MM. RAYMOND, Agrégé
DUCAMP, Professeur.	VEDEL, Agrégé.

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation

A MON PÈRE, le Docteur EYRIÈS

Hommage de profonde et reconnaissante affection.

E. Eyriès.

A Monsieur le Docteur FORGUE

PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

E. Eyriès.

C'est un devoir pour nous, au moment de terminer nos études, de remercier les Maîtres qui nous ont éclairé de leurs conseils et fait profiter de leur expérience.

Que les professeurs de l'Ecole de Marseille en premier lieu reçoivent l'expression de notre profonde gratitude.

M. le Professeur Forgue a bien voulu nous faire l'honneur d'accepter la présidence de cette thèse.

M. le Professeur Ducamp, sans nous connaître, a consenti à argumenter notre modeste travail.

M. le Docteur Raymond, professeur agrégé, n'a cessé de nous prodiguer les marques de la plus vive sympathie pendant notre séjour à Montpellier.

MM. les Docteurs Jeanbrau et Vires, professeurs agrégés, nous ont accueilli dans leurs consultations hospitalières avec une obligeance que nous ne saurions oublier.

A tous ces Maîtres nous adressons l'hommage de notre sincère remerciement et de notre vive reconnaissance.

E. E.

LES IDÉES MÉDICALES

DANS LE

THÉATRE CONTEMPORAIN

PRÉFACE

Si nous voulions étudier les origines du Théâtre médical, nous serions obligé de remonter aux tragiques Grecs. Eschyle, Sophocle et Euripide nous ont tracé de la folie un tableau dont l'exactitude n'a pas été surpassée de nos jours. Les Anciens, ces grands observateurs, se sont plu à nous offrir en spectacle l'homme et ses infirmités.

Shakespeare, que Charcot aimait tant à citer, nous a plusieurs fois présenté sur la scène des cas pathologiques. Le délire du roi Lear et la mélancolie anxieuse d'Hamlet sont d'une exactitude au point de vue médical qu'il serait difficile d'égaler.

Molière lui-même, si l'on en croit certains critiques, serait un des précurseurs du théâtre médical. Jusqu'à présent nous considérions le *Malade imaginaire* comme une farce. M. Debove, en 1900, dans un discours qu'il fit à la Sorbonne, nous apprit que Argan présentait les symptômes complets

de la neurasthénie. Molière aurait donc fait du théâtre médical « sans le savoir ». M. Grellety, dans un de ses spirituels feuilletons du *Concours médical*, affirme, avec une bonhomie qui n'est pas exempte de sincérité, qu'Alceste est atteint d'une lésion hépatique [1]. M. le professeur Folet (de Lille) s'est efforcé en maintes circonstances de nous prouver que ce qui, dans l'œuvre de Molière, nous paraît bouffonnerie pure, n'est que l'observation la plus probe de la réalité.

On le voit, si nous voulions étudier le théâtre médical dans son ensemble, le champ serait vaste. Mais la période contemporaine nous a paru assez importante pour légitimer une restriction en sa faveur.

Malgré la description exacte de certaines affections que nous trouvons chez les auteurs anciens et modernes, le théâtre médical est essentiellement contemporain. Les tragiques Grecs, Shakespeare et Molière, par le génie de l'observation, ont pu mettre en relief saisissant certaines tares qui affligent l'humanité, mais ils n'ont fait qu'étudier accessoirement cette question.

L'influence énorme que le médecin a prise de nos jours dans la société explique la place importante que tient la docte confrérie dans les œuvres marquantes de ce temps.

« Le médecin grotesque, bafoué par Molière, déclare M. G. Trarieux, revêt un caractère auguste, poétique et presque sacré. Il attire le respect, la crainte, la haine même. Nous prenons désormais au sérieux la guenille chère à Chrysale et n'entendons plus qu'on s'en moque. Le médecin, c'est notre allié contre l'ennemi insaisissable en qui l'œil géant des microscopes a découvert des légions. Cet homme qui, en nous

[1] Grellety; La Misanthropie d'Alceste (In Impressions médicales, tome IV).

tâtant le pouls, en mettant l'oreille sur notre poitrine, mesure notre force vitale, nous emplit d'une admiration inquiète et quelque peu superstitieuse. Il détient lui seul, songez donc, un peu de l'inconnu du destin. Lui seul peut ouvrir quelquefois ce que Victor Hugo appelle « la froide main de l'avenir ». Dans le crépuscule des dieux où le prêtre perd son prestige, le médecin, pionnier de la science humaine, grandit peu à peu chaque jour. Il est en vérité l'augure auquel, Œdipes lamentables, nous avons recours dans l'épreuve. Qui sait où ira sa puissance, puisque, dépassant les maux du corps, voici qu'à présent il prétend exorciser ceux de l'esprit? La pauvre humanité dolente ,qui s'obstine au plus fort des maux en son rêve de bonheur terrestre, met le meilleur de son espoir pour réaliser ce beau rêve en ceux qui pansent ses blessures. Faust est devenu médecin[1] ».

Cette influence du médecin dans la société s'est manifestée au théâtre. Depuis quelques années, on fait intervenir le médecin à tout propos sur la scène.

Mais ce ne sont pas les pièces où « le bon docteur » apparaît comme un *deus ex machina* que nous avons eu l'intention d'étudier dans ce travail. Nous ne nous sommes pas proposé d'examiner le médecin dans sa vie privée et publique. Nous avons eu l'intention de montrer qu'à la suite de l'influence exercée par l'Ecole Positiviste, les idées médicales avaient pénétré au théâtre. Notre sujet est plus limité Nous n'avons donc pas analysé toutes les œuvres où le médecin joue un rôle quelconque. Nous nous sommes contenté de ne parler que de celles qui contenaient une idée médicale.

[1] G. Trarieux ; Notes sur le Théâtre contemporain.

I

IBSEN — THÉATRE

CHAPITRE PREMIER

IBSEN — THÉATRE

I

Caractères généraux du théâtre d'Ibsen

Parmi les auteurs dramatiques contemporains, il n'en est pas qui ait eu plus qu'Ibsen la prétention d'écrire une œuvre fondée sur l'observation scientifique.

« Je n'ai qu'une prétention, nous dit Ibsen, c'est de présenter dans chacune de mes pièces un fragment de la réalité. »

Les admirateurs du grand écrivain ne tarissent pas d'éloges sur l'exactitude scientifique de son œuvre.

« Tout savant est poète, nous dit M. G. Leneveu, Ibsen est l'un et l'autre [1]. »

M. Geyer, dont la thèse est consacrée à l'étude médico-psychologique du théâtre d'Ibsen, n'est pas moins enthousiaste : « Ibsen n'a jamais mis à la scène, écrit-il, quelqu'un qu'il n'eût pas vu. Cela fait précisément le grand intérêt de son théâtre pour une analyse médico-psychologique, puisque

---

[1] G. Leneveu; Ibsen et Mæterlinck.

nous pouvons prendre de chaque individu une sorte d'observation clinique [1]. »

Certains critiques, par contre, se sont montrés d'une sévérité excessive à l'égard d'Ibsen. « Examinons le caractère scientifique de son œuvre, écrit malicieusement Max Nordau; il rappelle la civilisation des nègres de Libéria. La constitution et les lois de cette République de l'Afrique Occidentale sont à peu près les mêmes que celles des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et, sur le papier ont l'air très respectables. Mais, lorsqu'on vit à Libéria, on reconnaît bien vite que les républicains noirs sont des sauvages qui n'ont aucune idée des institutions politiques existant chez eux de nom, du droit théoriquement en usage chez eux, etc. Ibsen se donne volontiers l'apparence de se placer sur le terrain de la science et de mettre à profit ses derniers résultats.

Dans ses pièces, on cite Darwin. Il a évidemment feuilleté, quoique d'une main distraite, des livres consacrés à la question de l'hérédité, et il s'est fait raconter quelque chose sur certaines matières médicales. Mais les quelques pauvres formules grotesquement mal comprises qui sont restées dans sa mémoire, il les emploie de la même façon que mon nègre de Libéria donné en exemple emploie les respectables faux-cols en papier et les chapeaux à haute forme de l'Europe. L'homme de métier ne peut jamais conserver son sérieux quand Ibsen étale ses connaissances scientifiques et médicales [2]. »

Cette appréciation de Max Nordau, quoique sévère, ne manque pas de justesse.

Celui qui chercherait, en effet, dans le théâtre du grand

---

[1] R. Geyer; Etude médico-psychologique sur le théâtre d'Ibsen. Thèse de Paris, 1902.

[2] Max Nordau; Dégénérescence, tome II, article sur Ibsen.

écrivain une « sorte d'observation clinique » parfaite, une analyse médico-psychologique exacte, serait quelque peu désillusionné. La science, chez Ibsen, n'est qu'à la surface, et si l'on voulait relever toutes les erreurs et toutes les invraisemblances qui sont contenues dans son œuvre, aucune de ses pièces ne résisterait à une critique sérieuse.

Dans son étude sur le *Naturalisme au théâtre*, Zola écrit : « Nous ne sommes que des savants, des analystes, des anatomistes, et nos œuvres ont la certitude, la solidité et les applications pratiques des ouvrages de sciences [1]. »

J'imagine volontiers qu'Ibsen a eu les mêmes prétentions que l'auteur de l'*Assommoir*, en écrivant ses pièces, et qu'il croit de bonne foi composer une œuvre basée sur l'observation scientifique, quand il invente des personnages névropathes, les place dans une situation imaginaire et les fait agir d'une manière déterminée.

Ibsen se considère comme un savant, et il affirme « qu'il n'a jamais mis sur la scène quelqu'un qu'il n'eût pas vu. » Ses admirateurs l'ont cru un peu trop sur parole.

L'auteur des *Revenants* a-t-il jamais vu une maladie comme celle du docteur Rank ou d'Oswald ? On est en droit d'émettre quelque doute à ce sujet.

« Une chose des plus réjouissantes, nous dit Max Nordau, ce sont les excursions d'Ibsen sur le terrain médical, qu'il ne se refuse dans presque aucune de ses pièces. Le pasteur Rorlund des *Soutiens de la Société* vante les dames de son entourage comme des espèces de sœurs de charité qui préparent de la charpie. Faire de la charpie ! dans le siècle de l'antisepsie et de l'asepsie ! Ibsen n'a qu'à s'aviser d'entrer avec sa charpie dans n'importe quelle salle de chirurgie. Il

[1] Zola; le Roman expérimental.

sera étonné de l'accueil qu'on lui fera à lui et à sa charpie ! [1] »
Les Soutiens de la Société ont paru en 1877, et c'est en 1871 que Lister institua la méthode antiseptique qui a révolutionné la chirurgie. C'est aussi à la même époque qu'Alph. Guérin a préconisé les pansements ouatés On le voit, Ibsen est assez peu au courant des nouvelles conquêtes de la science.

Dans *Un Ennemi du Peuple*, le docteur Stokman soutient qu'une eau pleine de « millions » de bacilles est très nuisible à la santé lorsqu'on s'y baigne. Les bacilles auxquels il est fait allusion sont ceux d'Eberth. Il serait bien difficile à Ibsen de nous citer un seul cas de fièvre typhoïde obtenu par ce mode de contamination.

Dans ce même *Ennemi du Peuple*, Ibsen nous dit que, si le docteur Stokman est de si joyeuse humeur, cela tient aux succulents rôtis et aux punchs qu'il se fait servir ; par contre, si son frère est grincheux, c'est qu'il est atteint d'une gastrite.

Les interprétations scientifiques d'Ibsen ne sont souvent pas plus sérieusement exprimées.

Parmi les questions médicales que le grand écrivain a portées à la scène, il en est trois qui méritent d'attirer notre attention. Ce sont : l'hérédité, la contagion mentale et les divers types de dégénérescence.

L'hérédité joue un certain rôle dans l'œuvre d'Ibsen, et il y a peu de pièces où cette question n'intervienne à un titre quelconque. Toutefois, si nous jugeons avec impartialité, nous sommes obligés de reconnaître qu'Ibsen l'a traitée de la façon la moins scientifique qu'il soit possible d'imaginer.

Examinons, par exemple, *Les Revenants*. M. Alwing, mort des suites de ses débauches et alcoolique, laisse un fils qui, à

---

[1] Max Nordau ; *Op. cit.*

l'âge adulte, est atteint d'une maladie nerveuse. La description qu'Ibsen nous a tracée de cette affection déroute nos connaissances en pathologie nerveuse. Est-ce la paralysie générale? Est-ce la syphilis héréditaire tardive? Est-ce le ramollissement cérébral?

Dans ce cas, si nous ne pouvons pas déterminer quelle est la maladie dont souffre Oswald, comment pouvons-nous affirmer scientifiquement qu'elle a été transmise par le père à son fils?

Cette maladie sans caractères précis, qui n'a jamais existé que dans l'imagination d'Ibsen, peut-on affirmer qu'elle est héréditaire?

En dehors des *Revenants*, l'hérédité n'intervient que d'une façon épisodique.

Le docteur Rank, dans *Maison de poupée*, nous annonce qu'il souffre d'une maladie de la moelle épinière due à la joyeuse vie que son père a menée. Cette maladie, dont la description est tout aussi fantaisiste que celle d'Oswald dans *Les Revenants*, rappelle de très loin l'ataxie locomotrice. Il est impossible, là encore, d'établir un diagnostic précis. Comment affirmer alors qu'il y a hérédité?

Si nous examinons les autres pièces d'Ibsen, nous voyons que l'hérédité n'intervient que plus accidentellement encore. De loin en loin, quand Ibsen nous met un névropathe sur la scène, il nous annonce que la mère de son personnage était une nerveuse (la mère de Grégoire Werlé dans le *Canard Sauvage*). Quelquefois il fait intervenir l'hystérie d'une tante (la tante de Hialmar dans la même pièce). Il serait difficile, assurément, de parler de l'hérédité d'une manière aussi superficielle, et on peut dire d'Ibsen à ce sujet ce que M. E. Rod a dit de Zola : « Son œuvre n'est pas scientifique et ne nous apporte aucun renseignement sur la doctrine de l'hérédité ; mais elle est littéraire et fait pénétrer en nous les consé-

quences de cette doctrine qui sont la négation radicale de la liberté et de la responsabilité humaines[1]. »

La suggestion mentale a été étudiée par Ibsen avec moins de soins encore que l'hérédité. On peut même affirmer que chez lui la suggestion mentale disparaît derrière un symbolisme si touffu qu'il est presque impossible de l'en distinguer.

Dans la *Dame de la Mer*, cette influence que « l'Etranger » exerce sur Ellida est invraisemblable au point de vue scientifique et ne peut être expliquée que d'une manière symbolique. De même dans *Solness le Constructeur*, l'influence que Hilde exerce sur Solness Cette figure de « l'Etranger » nous représente les rèves et les aspirations de liberté qui tourmentent Ellida, et Hilde nous apparaît comme le symbole de la jeunesse à qui Solness a promis le bonheur.

Ibsen a donné un développement plus étendu à la *dégénérescence*.

Presque tous ses personnages sont des dégénérés à un degré quelconque. Nous trouvons dans son œuvre des rèveurs humanitaires (Grégoire Werlé, Jean Borkmann, Solness le Constructeur), des inventeurs imaginaires (Hialmar, dans le *Canard Sauvage*), des neurasthéniques (Solness), des hypocondriaques (Rosmersh, dans *Romersholm* ; Rubek et Irène dans *Quand nous nous réveillerons d'entre les morts)*, des hystériques (Hilde, dans *Solness le Constructeur* ; Ellida Wangel, dans la *Dame de la Mer*; Rita, dans le *Petit Eyolf)*. C'est ce qui a permis à M. Régis de signaler dans le théâtre d'Ibsen certaines données telles que celles relatives : à l'impuissance et au doute des neurasthéniques ; à la mobilité fantastique et capricieuse et à la jalousie des hystériques ; à

---

[1] E. Rod ; Les idées morales du temps présent.

l'angoisse et à l'attente anxieuse, aux obsessions et aux tics des grands nerveux ; à la vanité, aux idées de supériorité et d'inventions méconnues, à la moralité des dégénérés. [1]»

L'alcoolisme a été étudié par Ibsen d'une façon toute spéciale. Oswald est un dipsomane héréditaire ; Loevborg, un dipsomane dégénéré qui guérit dė son vice grâce à l'influence heureuse qu'une femme prend sur lui ; Ulrich Brendel nous offre le type de l'éthylique vagabond ; le docteur Relling et le candidat en théologie Molvig sont plutôt des ivrognes ; le vieil Ekdal est le dément sénile qui boit surtout machinalement plus que par goût.

Il est peu de pièces où Ibsen ne nous montre un dégénéré, l'esprit envahi par des idées obsédantes. Les hallucinations surtout jouent un grand rôle dans son œuvre : Brand, abandonné sur la montagne, entend des voix qui lui disent de ne pas se décourager et de recommencer la lutte ; Rosmer croit voir des chevaux blancs à l'endroit où sa femme s'est tuée ; Ellida, sous l'influence de la grossesse, aperçoit l'Etranger ; Hilde entend des sons de harpe quand Solness arrive au sommet de la tour ; Rita croit percevoir un glas funèbre articulant « La-bé quil-le » ; Jean Borkmann, dans son imagination obsédée de mégalomane, rêve à un royaume imaginaire.

Les exemples qui précèdent nous prouvent tout le soin qu'Ibsen a apporté à l'étude de la dégénérescence. Si nous ne craignions d'être taxé d'exagération, nous dirions même que la dégénérescence est la seule question qu'il ait traitée d'une manière à peu près scientifique dans son théâtre.

---

[1] RÉGIS ; Discours prononcé au Congrès des aliénistes et neurologistes de Grenoble le 1er août 1902.

II

De l'Hérédité

S'il est une question qui a toujours préoccupé les médecins et les philosophes, c'est bien celle de l'hérédité.

« Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants en ont été agacées[1]. » Ces paroles bibliques nous prouvent que, dès la plus haute antiquité, les hommes ont eu conscience du lien qui les unissait à leurs ascendants. Les Tragiques Grecs ont fait souvent allusion aux tares transmises par les parents à leurs enfants. Nous en trouvons un exemple dans les deux vers d'Euripide :

το μωρον αυτω τοῦ πατρος νοσημ' ενι
φιλει γαρ ουτω; εκ κακων ειναι κακος.

« Il a la maladie de son père qui était aliéné ; il est de règle, en effet, qu'un taré naisse d'un taré. »

Montaigne plaçait cette question de l'hérédité parmi les « estrangetés si incompréhensibles qu'elles surpassent toute la difficulté des miracles. »

— « Quel monstre est-ce, nous dit-il dans ses *Essais*, que cette goutte de semence de quoi nous sommes produits, porte en soi les impressions, non de la forme corporelle

---

[1] JÉRÉMIE : XXXI, 29-30.

seulement, mais des pensements et des inclinations de nos pères ?... [1] »

Depuis que Montaigne a exprimé ainsi sa pensée, les connaissances humaines en matière de biologie se sont extraordinairement développées, et cependant ce problème de l'hérédité, tant de fois posé, demeure toujours sans solution. Il fait le fond de l'œuvre entière de Zola. Nous le retrouvons à chaque pas dans le théâtre contemporain. Ibsen lui a accordé, dans son œuvre, une importance qui mérite d'être signalée.

« Il n'y a pas un seul trait de ses personnages, affirme Max Nordau [2], pas un détail des caractères, pas une maladie qu'Ibsen ne ramène à l'hérédité. » Toute la pièce *Les Revenants* roule sur cette question, et jamais, sur la scène, l'hérédité pathologique n'a fourni une action plus dramatique.

*
* *

Les Revenants, ce sont ces germes ataviques qui apparaissent d'une façon presque fatale chez les descendants.

« Je suis prêt à croire, dit Mme Alving dans cette pièce, que nous sommes tous des revenants. Ce n'est pas seulement le sang de nos père et mère qui coule en nous, c'est encore une espèce d'idée détruite, une sorte de croyance morte et tout ce qui s'ensuit. Cela ne vit pas, mais cela n'en est pas moins là au fond de nous-mêmes et jamais nous ne parvenons à nous en délivrer [3]. »

Mme Alving, dont l'époux est mort des suites de ses débauches, craint, pour son fils Oswald, une hérédité fatale. Cette

---

[1] MONTAIGNE ; Essais, chap. XXXVII. De la ressemblance des enfants aux pères.

[2] Max NORDAU ; *Loc. cit.*

[3] *Les Revenants* ; traduction Prozor.

crainte n'est que trop justifiée. A peine de retour de Paris, où il a passé quelques années à étudier la peinture, Oswald raconte à sa mère qu'il a été malade et il lui expose les craintes que lui donne sa santé pour l'avenir Nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques scènes :

Oswald

Ce n'est pas une maladie que j'ai, ce n'est pas ce qu'on appelle généralement une maladie.

(Croisant les mains sur sa tête.)

Mère ! je suis brisé d'esprit, je suis un homme fini... Jamais je ne pourrai plus travailler.

(La figure dans ses mains, il se laisse tomber aux genoux de sa mère et éclate en sanglots.)

Mme Alving

(Pâle et tremblante.)

Oswald ! regarde-moi ! non, non, tout cela n'est pas vrai.

Oswald

(La regardant d'un œil désespéré.)

Ne plus jamais travailler ! jamais, jamais ! Etre comme un mort vivant ! Mère, peux-tu te figurer cette horreur ? ..

Mme Alving

Quand as-tu remarqué cela pour la première fois?...

Oswald

Dès mon arrivée à Paris, après mon dernier séjour ici. J'ai senti d'abord de très violents maux de tête, spéciale-

ment à l'occiput, me semblait-il, comme si j'avais eu le crâne dans un étau, de la nuque au sommet.

Mme Alving

Ensuite ?

Oswald

Je crus que c'était le mal de tête dont j'avais tant souffert à l'époque de la croissance.

Mme Alving

Oui, oui......

Oswald

Mais ce n'était pas cela. Je ne tardai pas à m'en convaincre. Il me fut impossible de travailler. Je voulus me mettre à un grand tableau; mais ce fut commesi mes facultés me manquaient. Toute ma force était comme paralysée ; je ne pouvais pas me concentrer et arriver à des images fixes. Tout tournait autour de moi comme si j'avais eu le vertige, ce fut là un terrible état ! A la fin, j'envoyai chercher le médecin et par lui je sus tout

Mme Alving

Que veux-tu dire ?

Oswald

C'était un des grands médecins de là-bas. Il fallut lui décrire ce que j'éprouvais; après quoi il se mit à me poser toute une série de questions qui me parurent n'avoir rien à faire avec mon état; je ne concevais pas où il voulait en venir....

Mme Alving

Continue.

Oswald

Il finit par me dire : « Il y a en vous depuis votre naissance quelque chose de *vermoulu* »; c'est l'expression française dont il s'est servi.

Mme Alving

(Ecoutant avec une attention concentrée)

Que voulait-il dire?. ..

Oswald

C'est précisément ce que je ne comprenais pas, je le priai donc de s'expliquer plus clairement. Il dit alors, le vieux cynique...

(Fermant le poing.)

Oh !....

Mme Alving

Il dit?

Oswald

Il dit : « Les péchés des pères retombent sur les enfants [1]. »

Le tableau qu'Oswald nous trace de son mal correspond à la neurasthénie pré-paralytique, d'après M. Geyer.

Cette sensation de fatigue disparaît facilement sous l'effet d'une excitation quelconque, puis revient à nouveau. Au

[1] *Les Revenants.* (Acte II.)

moment où Oswald cause avec sa mère, on apprend que le feu est en train de consumer un asile pour les marins que Mme Alving a fait élever. Oswald, oubliant sa fatigue, y court.

M. G. Ballet [1] a donné une description de la neurasthénie symptomatique qui ressemble vaguement à l'affection dont souffre Oswald.

« On est surpris de voir le neurasthénique paralytique, qui tout à l'heure accusait de si violentes souffrances et se plaignait au plus haut point de sa santé, oublier ses douleurs sous l'influence d'un incident, d'une conversation qui l'intéresse et causer avec enjouement et entrain. »

Oswald, pendant toute la nuit, lutte contre l'incendie.

Ce surmenage provoque chez lui l'accès de folie qu'il redoutait. La crise finale se prépare. Oswald a une dernière conversation avec sa mère.

OSWALD

Il faut que tu saches que cette fatigue.. . et puis cet état où la pensée du travail m'est insupportable, tout cela n'est pas la maladie même.

Mme ALVING

Et cette maladie ?.....

OSWALD

Cette maladie qui m'est échue en héritage, elle est...

(Il pose le doigt sur son front et ajoute tout bas)

Elle est là-dedans.

---

[1] G. BALLET; Psychoses et affections nerveuses, p. 179.

Mme Alving

(la voix étranglée.)

Oswald.... Non.... Non !

Oswald

Ne crie pas. Je ne peux pas le supporter. Oui, tu sais, elle est là qui guette. Elle peut éclater à n'importe quel moment.

J'ai eu un accès là-bas. Il a vite passé ; mais quand j'ai su ce que c'était, je suis accouru ici près de toi, affolé, poursuivi par l'angoisse, aussi vite que j'ai pu.

Mme Alving

Voilà donc d'où vient l'angoisse !...

Oswald

Oui ; c'est une indicible horreur, vois-tu. Ah ! s'il ne s'agissait que d'une maladie mortelle ordinaire ! Car je n'ai pas tellement peur de mourir.... et cependant j'aimerais vivre aussi longtemps que possible.

Mais il y a là quelque chose de si horrible. Retourner pour ainsi dire à l'état de petit enfant ; avoir besoin d'être nourri, avoir besoin.... Ah !... il n'y a pas de paroles pour exprimer ce que je souffre !

Mme Alving

L'enfant a sa mère pour le soigner.

Oswald

(Bondissant de sa place.)

Non, jamais ! C'est justement cela que je ne veux pas !

Je n'y tiens pas à l'idée de rester dans cet état des années peut-être.... de vieillir, de grisonner ainsi. Et jusque-là tu pourrais peut être mourir et me laisser seul. Car cela ne finira pas nécessairement par une mort immédiate, a dit le médecin. Il prétend que c'est le cerveau qui mollit.. . une sorte de mollesse dans le cerveau ou quelque chose d'approchant.

(Avec un pâle sourire.)

Il me semble que l'expression sonne bien. Je ne puis m'empêcher de penser à des draperies de velours de soie, d'un rouge cerise.... quelque chose de délicat à caresser.

Oswald, pour se soustraire à ce malheur, porte toujours sur lui « des poudres de morphine », et il fait promettre à sa mère de lui donner ce poison si un nouvel accès se produit. Un nouvel accès se produit. Cette fin des *Revenants* est une des plus terribles et des plus puissantes qui existent au théâtre.

OSWALD

(Immobile dans son fauteuil, il tourne le dos au fond de la scène ; soudain, il prononce ces paroles :)

Mère, donne-moi le soleil !

Mme ALVING

(Le regardant effrayée.)

Que dis-tu ?

OSWALD

(Répétant d'une voix sourde et atone.)

Le soleil... le soleil !. . .

(Oswald semble s'affaisser dans le fauteuil ; tous ses muscles se détendent ; le visage est sans expression ; les yeux regardent éteints, devant eux.)

Mme ALVING

(Tremblante de frayeur.)

Qu'est-ce que c'est que cela ?

(Criant.)

Oswald, qu'as-tu ?

(Elle se jette à genoux devant lui et le secoue.)

Oswald, Oswald ! regarde-moi ! Ne me reconnais-tu pas ?

OSWALD

(Avec la même voix atone.)

Le soleil !... le soleil !...

Mme ALVING

(Se levant d'un bond, désespérée, les deux mains dans la chevelure, et criant.)

Je n'y tiens pas.

(A voix basse, toute raidie.)

Je n'y tiens pas !... jamais !

(Subitement.)

Mais où sont-elles ?

(Elle cherche rapidement dans la poche d'Oswald.)

Là !

(Elle recule de quelques pas et s'écrie :)

Non, non, non ! Oui !... Non, non !

(Les mains crispées dans sa chevelure, elle se tient à quelques pas de son fils et le fixe avec une muette épouvante.)

OSWALD

(Toujours immobile dans son fauteuil.)

Le soleil !... le soleil !...

On a beaucoup discuté pour savoir quelle est cette maladie héréditaire que M. Alving avait transmise à son fils. Le célèbre médecin qu'Oswald a consulté à Paris s'est prononcé pour un ramollissement cérébral. On ne trouve pas, dans le ramollissement cérébral, des symptômes semblables à ceux qu'Ibsen nous a décrits dans sa pièce, et les critiques pensent, avec plus de raison, qu'on a affaire à une paralysie générale ou à une syphilis héréditaire tardive.

Les avis sont très partagés au sujet de ces deux dernières affections.

Il est difficile, nous dit Max Nordau [1], de songer à la syphilis héréditaire, car Oswald est dépeint comme un modèle de force et de santé viriles Mme Alving, s'adressant au pasteur Manders, et lui montrant son fils, dit : « J'en sais un qui a échappé corps et âme à la corruption. Regardez-le plutôt, pasteur. » Il est bien rare qu'un syphilitique héréditaire arrive jusqu'à vingt ans sans avoir présenté aucune trace de sa maladie.

Il serait peut-être plus vraisemblable de songer à la paralysie générale.

« Quelques traits s'appliquent à cette affection, comme, par exemple, l'excitation sensuelle d'Oswald, la naïve impudence avec laquelle il parle à sa mère des amours de ses amis à Paris, l'excitation que lui cause l'apparition de Régine, la légèreté avec laquelle il forge, au premier aspect de cette fille, des plans de mariage [2]. »

Krafft Ebing cite justement, comme caractéristique dans le premier stade de la paralysie générale, ces divers traits :

---

[1] Max Nordau ; *Loc. cit.*
[2] Max Nordau ; *Loc cit.*

conversations libidineuses, sans-gêne dans les rapports avec l'autre sexe, projets de mariage, etc... [1].

Mais, à côté de ces symptômes qui sont exacts, il en est d'autres qui nous empêchent de songer à la paralysie générale. Le paralytique a la manie des grandeurs, il voit la vie en rose, il est heureux de vivre, il se lance dans des entreprises et n'a aucune idée de la gravité de sa maladie. Il ne redoute pas des accès de folie, comme Oswald. La paralysie générale est une maladie lente, et qui n'évolue pas avec cette soudaineté que nous trouvons dans les *Revenants*.

On le voit, cette affection dont souffre Oswald n'a pas de caractères déterminés.

« Pour ma part, pense M Régis, je serais assez volontiers porté à croire que l'auteur n'a pas voulu le préciser lui-même, cela n'étant pas nécessaire à sa démonstration. Aussi, suis-je d'avis de ne pas pousser plus loin, à cet égard, les commentaires, et de ne pas discuter en détail les signes de la crise finale, qui, s'il fallait les rapporter à un état pathologique défini, prèterait trop à la contestation [2]. »

L'hérédité se manifeste, en outre, d'une autre manière, dans les *Revenants*.

Le père d'Oswald était un alcoolique endurci, passant les nuits à boire, jusqu'à être ivre-mort. Son fils a hérité du même vice. Nous le voyons, dans la pièce, se cachant de sa mère pour boire. Les auteurs contemporains, Lassègue, entr'autres, ont insisté sur ce fait, que la soif de l'alcool est l'indice d'un état cérébral pathologique. Pour devenir alcoo-

---

[1] Krafft-Ebing ; Psychopathia sexualis.

[2] Régis ; Discours de Grenoble, prononcé au Congrès des aliénistes et neurologistes, 1er août 1902.

lique, il faut être alcoolisable, pense M. Ferré, et n'a pas qui veut la soif des liqueurs fermentées [1].

Si nous admettons comme plausible, dans la maladie d'Oswald, le diagnostic de paralysie générale, nous pouvons invoquer, comme cause primordiale de cette affection, l'hérédité alcoolique.

D'après le travail de MM. Mairet et Vires, l'hérédité alcoolique intervient dans les 16 °/₀ des cas, comme rôle étiologique de la paralysie générale [2].

*
* *

Dans la *Maison de Poupée*, la maladie dont souffre le docteur Rank n'est pas décrite avec plus d'exactitude. Causant avec Nora Helmer, le docteur Rank lui annonce sa fin prochaine [3].

RANK

Ces jours-ci j'ai entrepris l'examen général de mon état. C'est la banqueroute. Avant un mois, je pourrirai peut-être au cimetière.

NORA

Fi, comme c'est laid de parler ainsi !

RANK

C'est que la chose elle-même est diablement laide. Le pire c'est pourtant toutes les horreurs qui doivent précéder. Il ne me reste plus qu'un seul examen. Sitôt que je l'aurai fait, je

---

[1] FERRÉ ; La famille névropathique.

[2] MAIRET et VIRES ; La paralysie générale, 1898.

[3] IBSEN ; Maison de Poupée. Traduction Prozor.

saurai par à peu près quand le dénouement commencera. Aussitôt que j'aurai la certitude de la catastrophe, je vous enverrai ma carte de visite marquée d'une croix noire ; vous saurez alors que c'est l'abomination de la désolation qui a commencé.

NORA

Non, aujourd'hui, vous êtes par trop extravagant. Et moi qui aurais tant désiré que vous fussiez de très bonne humeur.

RANK

Avec la mort devant les yeux?... Et payer pour autrui? Est-ce de la justice cela ? Et dire que dans chaque famille il existe, d'une manière ou d'une autre, une liquidation de ce genre....

NORA

(Se bouchant les oreilles.)

Chut ! soyons gais, soyons gais !..

RANK

En effet, cela prête à rire. Mon épine dorsale, la pauvre innocente, doit souffrir à cause de la joyeuse vie qu'a menée mon père quand il était lieutenant.

NORA

Il aimait trop les asperges et les pâtés de foie gras, n'est-ce pas?

RANK

Oui ; et les truffes.

NORA

Ah oui ! les truffes et les huîtres aussi ?

RANK

Et les huîtres, cela s'entend.

NORA

Et avec cela des flots de porto et de champagne..., il est fâcheux que toutes ces bonnes choses attaquent l'épine dorsale.

RANK

Surtout quand elles attaquent une malheureuse épine dorsale qui n'en a jamais joui.

La maladie qu Ibsen attribue au docteur Rank semble être le tabes dans la période pré-ataxique à l'époque des douleurs fulgurantes L'origine en est tout au moins originale. Jusqu'à présent, les huîtres, les asperges et le champagne n'ont pas encore été signalés comme cause de l'ataxie locomotrice.

Le docteur Rank veut-il nous dire, par hasard, que son père avait la goutte à la suite de cet excès de bonne chère, et qu'étant donnée l'hérédité neuro-arthritique, il est atteint, lui, d'une des nombreuses maladies nerveuses que les arthritiques sont susceptibles de transmettre à leurs descendants ?... Cette explication serait vraisemblable si nous ne savions combien Ibsen connaît peu tout ce qui touche à l'hérédité. Le dramaturge suédois a lu le vénérable traité de Lucas qui fit autorité, il y a un peu plus d'un demi-siècle, et il s'en est tenu à cet ouvrage[1].

[1] P. LUCAS ; Traité pratique et physiologique de l'hérédité naturelle, 1850.

L'évolution de cette affection dont souffre le docteur Rank est des plus invraisemblables Il n'existe pas dans le tabes de signes qui permettent d'affirmer la mort un mois auparavant. « Il n'y a, non plus, pense Max Nordau, aucun « examen interne » auquel pourrait procéder le malade sur lui-même, s'il est médecin, pour se renseigner « quand le dénouement commencera », et il n'y a aucune forme de tabes qui permette au malade, un mois avant sa mort (mort non accidentelle, mais déterminée par la maladie) d'assister à un bal, d'y boire beaucoup de vin de Champagne, et de prendre ensuite, en termes touchants, congé de ses amis, comme le fait le docteur Rank [1]. »

On trouve d'autres traits relatifs à l'hérédité dans *Maison de Poupée*.

Helmer, parlant à sa femme, lui déclare « qu'une atmosphère de mensonge apporte une contagion et des principes malsains dans toute une vie de famille. Chaque fois que les enfants respirent, ils absorbent des germes de mal.... Presque tous les gens dépravés ont eu des mères menteuses [2] ».

Et à la fin de la pièce, lorsqu'il apprend le faux de Nora : « J'aurais dû pressentir qu'il arriverait quelque chose de ce genre. J'aurais dû prévoir cela. Avec la légèreté de principes de ton père..... et ces principes, tu en as hérité : Absence de religion, absence de morale, absence de tout devoir.... »

⁂

« Dans le *Canard Sauvage*, écrit malicieusement Max Nordau, chaque personnage a son coup de marteau héréditaire »

---

[1] M. Nordau : *loc. cit.*

[2] *Maison de Poupée*; traduction Prozor. (Perrin, éditeur).

Grégoire Werlé, jeune utopiste idéaliste, est atteint « d'une fièvre de Justice aiguë ». Il a une hérédité chargée. Comme le fait remarquer M. Geyer[1], « son père est un amoral égoïste et superstitieux ; sa mère était une exaltée mélancolique ». Lorsqu'il quitte la maison de son père, il dit à ce dernier : « Si je dois supporter la vie, il faut que je cherche un remède pour ma conscience malade. » M. Werlé lui répond : « Elle ne guérira jamais. Tu as la conscience attaquée depuis ton enfance. Tu as hérité cela de ta mère, Grégoire : le seul héritage qu'elle t'ait laissé ! »

Lorsque Grégoire annonce à Hialmar le passé de sa femme, Relling s'adressant à ce dernier s'écrie : « Mais, que diable... tu ne vois donc pas que cet individu est toqué, timbré, fou. » et Gina ajoute : « Sa mère aussi avait des crises qui lui tournaient le physique de temps en temps. »

La petite Hedwige est menacée de devenir aveugle comme son père. Ibsen a pris cet exemple dans le livre de P. Lucas. Lucas a étudié l'hérédité des modes sensitifs de la vue, et il cite l'histoire d'une famille dans laquelle la mère devint aveugle et donna le jour à des enfants aveugles aux approches de la vingtième année[2].

*
* *

Dans *Rosmersholm*, Ibsen a tracé, au sujet de Rebecca, un portrait de nymphomane. Cette dernière est la fille d'une femme de mœurs douteuses. Le pasteur Kroll explique la conduite de Rebecca d'après son hérédité. « Pour expliquer votre conduite, il faut remonter jusqu'à votre origine », dit-il.

Romero ne rit jamais. « C'est un rêveur paralysé par une

---

[1] Geyer ; *Op. cit.*

[2] P. Lucas : Traité philosophique et physiologique de l'hérédité, etc. Paris, 1847.

incurable mélancolie[1]. » Sa mélancolie est congénitale. Le recteur Kroll, montrant les portraits des ancêtres de Rosmersh, dit : « Il est le descendant des hommes qui nous regardent ici... il tient à sa race par de fortes racines. »

Dans presque toutes les pièces d'Ibsen, on trouve quelques traits relatifs à l'hérédité. On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Parlant de *Dame de la mer,* Hilda affirme : « je ne serais pas étonnée qu'un beau jour elle devînt folle, sa mère aussi était folle. En tout cas, elle est morte folle. »

Dans les premiers drames philosophiques, Ibsen étudie aussi l'hérédité ; mais il y voit un fait d'ordre moral et non un fait d'ordre physiologique.

Lorsque Brand perd son fils, il s'écrie : « Mon petit enfant, tu as péri à cause de ce que ma mère a fait. » Il ne voit dans cette mort qu'une vengeance divine. Lui-même meurt sous une avalanche. « Il faut que l'héritier d'une race soit condamné à mort pour les crimes de cette race », dit-il.

« Peer Gynt porte le sceau des tares sociales à travers lesquelles il a passé et des erreurs ancestrales qui l'ont précédé... l'hérédité de Peer, c'est sa mère, la vieille Aase, avec ses inventions fantastiques de sorcières... histoires qu'elle invente et lui raconte dès son berceau et dont ensemble ils se grisent, comme on se grise d'alcool pour s'arracher à la misérable réalité[2]. »

*
* *

Il est facile de voir, d'après ces exemples, qu'Ibsen attache une certaine importance à l'hérédité. Il faut avouer cependant que l'auteur du *Canard Sauvage* a traité cette question aussi peu scientifiquement que possible.

---

[1] LICHTEMBERGER ; Le Pessimisme d'Ibsen. Revue de Paris, 15 août 1901.

[2] G. LENEVEU ; Ibsen et Mœterlink.

L'hérédité, pour Ibsen, semble n'avoir été qu'un manteau destiné à donner à son œuvre une apparence de réalisme.

« Ibsen a visiblement lu le livre fondamental de Lucas sur l'hérédité, et il y a puisé sans critique. Lucas, dont les mérites ne doivent pas être niés, n'a pas suffisamment distingué entre ce que l'individu reçoit matériellement à son origine de ses parents, et ce qui lui est plus tard suggéré par l'éducation de famille et l'exemple, par sa continuation d'existence dans les mêmes conditions que ses parents, etc... Ibsen est le vrai « homme d'un seul livre. » Il s'en tient à son Lucas. S'il avait lu Weismann [1] et surtout Galton [2], il saurait que rien n'est plus capricieux en apparence que la marche de l'hérédité. Car l'individu est le résultat (Galton dit : la moyenne arithmétique) de trois quantités différentes : son père, sa mère et l'espèce entière représentée par la double série remontant aux premiers commencements de toute vie terrestre des ancêtres paternels et maternels [3]. »

Ibsen n'a pas pris la peine de pousser aussi loin ses recherches. Pour nous expliquer la conduite extravagante d'un de ses personnages, il se contente de nous dire en passant que sa mère était hystérique ou que sa tante est morte folle. Il faut avouer que cette façon d'interpréter l'origine d'une maladie ne saurait être prise au sérieux par personne.

Si l'hérédité pathologique a été étudiée aussi superficiellement par Ibsen, que dirons-nous de la manière dont il a étudié l'hérédité morale ? Ses personnages héritent toujours d'une maladie ou d'un vice, comme le fait remarquer Max

---

[1] Weismann ; Die Continuetät des Keimplasmas als Grundlage einer Theorie der Vererbung. Iéna, 1885.

[2] Galton ; Hereditary genius. 2me édition, 1892.

[3] Max Nordau ; *op. cit.*

Nordau, et jamais d'une qualité Or, les maladies ne sont pas seules transmissibles aux descendants. La transmission héréditaire existe parfois aussi pour les qualités morales ou intellectuelles. Dans tout son théâtre, Ibsen ne nous a pas présenté un seul personnage héritant des qualités de ses ascendants.

La petite Hedwige, dans le *Canard Sauvage*, a des troubles de la vue comme son père; mais son imagination rêveuse et son caractère empreint de mysticisme sont en opposition complète avec le caractère du vieux Werlé, qui est égoïste et grossier, et avec celui de Gina sa mère, qui est une femme vulgaire et sans idées élevées.

C'est avec juste raison que M. P. Bourget a écrit « qu'il y a un atavisme moral comme il y a un atavisme physique, une hérédité en retour des idées et des sentiments de nos aïeux [1] ».

Schopenhauer soutient la même idée dans son ouvrage sur *le Monde comme représentation et comme volonté*, lorsqu'il affirme l'existence de l'hérédité morale : «Que chacun commence par s'observer, écrit Schopenhauer, qu'il reconnaisse ses penchants et ses passions, ses défauts de caractère et ses faiblesses, ses vices aussi bien que ses mérites et ses vertus, s'il en a ; qu'il se reporte ensuite en arrière et qu'il pense à son père : Il ne manquera pas de retrouver en lui tous ces mêmes traits de caractère [2] .»

Il nous serait possible de multiplier les critiques que l'on peut formuler sur la manière dont Ibsen a envisagé ce problème toujours irrésolu de l'hérédité. Ce serait prolonger une discussion inutile. Il est ridicule de reprocher à un écri-

---

[1] P. BOURGET ; L'Etape.

[2] SCHOPENHAUER ; Die Welt als Wille und Vorstellung; suppléments au quatrième livre, chap. XLIII.

vain étranger aux choses de la médecine, de ne pas nous donner une description parfaite de l'affection qu'il fait évoluer sous nos yeux ; de ne pas nous tracer un tableau exact des grandes questions qui intéressent le monde des savants. Tout cet étalage de science sur la scène ne peut que nuire à l'intérêt de l'action.

La description qu'Oswald nous trace de sa maladie est des plus fantaisistes, et cependant jamais peut-être au théâtre il ne nous a été donné d'assister à un spectacle plus dramatique. Il est impossible, de même, d'imaginer un tableau plus pathétique que celui où le docteur Rank nous annonce sa mort prochaine, « due à la joyeuse vie que son père a menée ». Si nous nous sommes permis de relever toutes les erreurs qui fourmillent dans l'œuvre d'Ibsen, c'est que les admirateurs du grand écrivain l'ont un peu trop considéré comme un savant. C'est là une exagération qui méritait d'être rectifiée.

III

La contagion mentale

« La contagion mentale, c'est à-dire l'influence suggestionnante d'un esprit sur un autre, déterminante parfois au point de l'amener à toutes sortes de pensées, de croyances et d'actes plus ou moins logiques et sensés, en particulier au suicide, tel est visiblement l'un des thèmes favoris d'Ibsen, qui nous en montre un exemple dans presque toutes ses pièces [1]. »

Dans Brand, nous trouvons fortement mise en relief cette idée de la contagion mentale [2].

Brand est un prophète exalté qui, par son éloquence mystique, entraîne les masses. Il répond tout à fait au tableau que le docteur G. Le Bon nous a tracé des meneurs de foules : « Les meneurs se recrutent surtout parmi ces névrosés, ces excités, ces demi-aliénés qui cotoient les bords de la folie Quelque absurde que puisse être l'idée qu'ils défendent ou le but qu'ils poursuivent, tout raisonnement s'émousse contre leur conviction. Le mépris et les persécutions ne les touchent pas ou ne font que les exciter davantage. Intérêt personnel, famille, tout est sacrifié. L'instinct de la conservation lui-même est annulé chez eux, au point que la seule récompense qu'ils sollicitent souvent est de devenir des martyrs. L'intensité de leur foi donne à leurs paroles une grande puissance suggestive. La multitude est toujours prête à écouter l'homme doué de volonté forte qui

---

[1] Régis ; discours au Congrès de Grenoble.

[2] Brand ; traduction française de Prozor. 1895.

sait s'imposer à elle. Les hommes réunis en foule perdent toute volonté et se tournent d'instinct vers qui en possède une.

De meneurs les peuples n'ont jamais manqué; mais il s'en faut que tous soient animés des convictions fortes qui font les apôtres. Ce sont souvent des rhéteurs subtils, ne poursuivant que des intérêts personnels et cherchant à persuader en flattant de bas instincts. L'influence qu'ils exercent ainsi peut être très grande, mais elle reste toujours très éphémère. Les grands convaincus qui ont soulevé l'âme des foules, les Pierre l'Ermite, les Luther, les Savonarole, les hommes de la Révolution, n'ont exercé de fascination qu'après avoir été d'abord fascinés par une croyance. Ils purent alors créer dans les âmes cette puissance formidable nommée la foi, qui rend l homme esclave absolu de son rêve.

Créer la foi, qu'il s'agisse de foi religieuse, de foi politique ou sociale, de foi en une œuvre, en un personnage, en une idée, tel est surtout le rôle des grands meneurs, et c'est pourquoi leur influence est toujours très grande. De toutes les forces dont l'humanité dispose, la foi a toujours été une des plus grandes, et c'est avec raison que l'Evangile lui attribue le pouvoir de transporter les montagnes. Donner à l'homme une foi, c'est décupler sa force Les grands événements de l'histoire ont été réalisés par d'obscurs croyants n'ayant guère que leur foi pour eux [1]. »

Brand est un de ces obscurs croyants. Pendant son enfance, il se fit remarquer par ses allures bizarres. « De bonne heure, nous dit-il, j'ai connu l'épouvante, la terreur hérissait mes cheveux, je criais, je hurlais comme tous les enfants en entrant dans le cachot noir, dans la chambre hantée. »

---

[1] G. Le Bon; Psychologie des foules.

Son imagination était obsédée par des visions fantastiques : « Du temps où j'étais petit garçon, deux idées me venaient souvent et je me tordais de rire, au risque d'être fouetté quand la vieille maîtresse d'école était de mauvaise humeur. Je me figurais un hibou qui aurait eu peur des ténèbres, puis un poisson hydrophobe. Impossible d'éloigner ces pensées. Elles avaient becs et ongles et ne lâchaient pas prise. »

D'après les renseignements que Brand nous donne sur sa jeunesse, il nous est permis de voir en lui un déséquilibré.

Brand est un prophète exalté semblable au « Messie des Chapelles » que d'Annunzio a mis en scène dans son *Triomphe de la Mort.* Persuadé qu'il est appelé à révolutionner le monde, il est d'une intransigeance brutale et il sacrifie tout à son idée fixe.

Brand, dans son intolérance, veut que la foi dirige toute notre conduite, se mêle à toutes nos pensées et se montre dans tous nos actes.

Il attaque avec opiniâtreté la tiédeur qu'il rencontre partout : la tiédeur en religion, la tiédeur dans les affections, la tiédeur dans le bien. Il emploie toutes ses forces à la combattre : « Délivrer la volonté ou succomber », tel est le but qu'il se propose Pour accomplir entièrement sa mission, Brand est obligé de sacrifier les affections les plus pures. Quand sa mère meurt, il refuse de l'assister à ses derniers moments, parce qu'avant sa mort, dans son avarice, elle n'a pas voulu faire un abandon complet de sa fortune.

Un médecin annonce à Brand que son fils, le petit Alf, va périr, si on ne le transporte pas dans un climat plus doux; mais Brand ne peut quitter ses concitoyens, qu'il soulève par son courage et auxquels il apprend à avoir de la volonté ; il fait le sacrifice de son fils. Sa femme ne tarde pas à suivre le pauvre enfant. Brand demeure seul, mais il ne se laisse

pas abattre par ses malheurs. Il recommence la lutte. Par sa parole ardente et son courage, il entraîne les foules. Il démolit la vieille église petite et obscure, et avec les biens laissés par sa mère, il en construit une autre vaste et inondée de lumière.

Le jour de l'inauguration, Brand trouve que la nouvelle église est encore trop petite Il jette les clefs dans le torrent, et, s'adressant au peuple : « Allons, s'écrie-t-il, par delà les fleuves de glace des sommets ! Nous voulons parcourir le pays, briser toutes les entraves dont est chargée l'âme du peuple, purifier, élever, délivrer, anéantir tout le reste de lâcheté, être hommes et être prêtres, faire reparaître l'empreinte divine qui s'est effacée, faire de tout le pays les voûtes d'un temple ! »

Il entraîne la foule subjuguée sur la montagne. Mais bientôt l'ardeur de la multitude ne tarde pas à diminuer. Le froid, la faim, la fatigue, paralysent l'énergie des plus convaincus qui demandent à Brand de mettre un terme à leurs souffrances. Brand exige d'eux de nouveaux sacrifices. Une sourde colère commence à se manifester, qui augmente progressivement. Brand est lapidé par la foule et demeure seul, ensanglanté, dans les solitudes montagneuses. Il est prêt, malgré tout, à recommencer sa prédication et à se sacrifier à nouveau. Mais une avalanche se détache de la montagne et ensevelit le héros.

Ibsen a créé dans Brand une figure saisissante de ces déséquilibrés qui « courent, déclament et agissent sous une impulsion, qui reparlent sans cesse avec une passion farouche du « but » qu'ils veulent atteindre, dussent-ils y sacrifier leur vie [1]. » Ces déséquilibrés sont, en général, de remarqua-

---

[1] Max NORDAU ; *Op. cit.*

bles meneurs de foule. Leur éloquence délirante entraîne la multitude.

« Aujourd'hui, s'écrie Brand, le Seigneur a parlé. La trompette du jugement vient de retentir au-dessus de ce temple. J'écoutai frissonnant d'anxiété, écrasé comme David devant Nathan, frappé d'épouvante, balayé par un vent de terreur. Désormais, plus de doute ! Peuple ! l'esprit de compromis, voilà Satan !... Hommes et prêtres à la fois, nous imprimerons le sceau du Seigneur partout où il est effacé, et du royaume entier nous ferons un grand temple, etc., etc. »

Ces paroles, incompréhensibles pour ceux auxquels elles sont adressées, ont une influence considérable sur l'esprit des foules qui, dans leur admiration simpliste, se laissent suggestionner facilement par le discours incohérent d'un fanatique.

Nous trouvons dans *Brand* les traces de ce symbolisme qu'Ibsen a répandu dans un grand nombre de ses pièces. « Tout homme, nous dit Ibsen, doit poser un but à sa vie et tendre à ce but de toutes les forces de sa volonté. » L'éducation morale par l'étude de la volonté, voilà ce que Brand se propose d'enseigner aux hommes.

Brand personnifie l'individu relevant la tête devant toutes les oppressions de la Société et revendiquant son indépendance.

*
* *

C'est dans la *Dame de la Mer* que nous trouvons le mieux étudiée cette question de la suggestion mentale[1]. *Ellida Wangel* a été appelée la *Dame de la Mer*, parce qu'elle est née dans un phare dont son père était le gardien. Elle a

---

[1] *La Dame de la Mer*; trad. franç. Chennevière et Johansen. Stock, éditeur, 1899.

passé sa jeunesse au bord des flots Sa mère était aliénée. Ellida manifesta, dès son jeune âge, des troubles nerveux. La vie qu'elle a menée au bord de la mer a développé en elle un caractère rêveur. Elle a fait connaissance d'un marin finnois, qui a pris sur elle un ascendant considérable. Ce marin, que l'on désigne dans la pièce sous le nom de l'*Etranger*, vit en dehors de la société. Ses origines et son existence sont mystérieuses. Cet homme est comme la Mer, dit de lui Ellida. C'est une espèce de capitaine de vaisseau Fantôme qui semble avoir définitivement dit adieu à la terre.

Les deux jeunes gens se sont fiancés sur le bord du rivage. Ellida a subi l'ascendant de l'Etranger mystérieux et elle a accepté passivement d'être fiancée avec un homme qu'elle ne connaissait presque pas. Lorsqu'elle se trouve devant l'Etranger, elle n'a plus de volonté.

Lorsque l'Etranger est parti, elle se rend compte de l'influence considérable qu'il a eue sur elle et elle rompt les fiançailles. Elle se marie alors avec le docteur Wangel et vient habiter l'intérieur des terres au fond d'un fjord.

Mais Ellida ne parvient pas à détruire l'empire que l'Etranger a sur elle. Des pays lointains où il voyage, il continue à la dominer.

L'Etranger apprend au loin le mariage de sa fiancée. A cette nouvelle, il entre dans une violente fureur. Ellida est enceinte à ce moment. Elle ressent le contre-coup de la colère de l'Etranger et dès lors elle retombe sous la dépendance du mystérieux marin. « Lorsque l'enfant naquit, il avait les yeux de cet homme qu'Ellida n'avait pas vu depuis 10 ans, les yeux de même couleur que la mer, changeants comme elle, sereins quand elle resplendissait au soleil, sombres si elle était soulevée par la tempête [1]. » Le docteur

---

[1] A. Ehrard ; Ibsen et le théâtre contemporain.

Wangel recherche les causes de cette anomalie. « Dans tout ce qu'éprouve Ellida, dit-il, il y a quelque chose de secret qu'il m'est impossible de tirer au clair. Son cas présente certains symptômes qui ne se laissent pas expliquer. » Cette ressemblance des yeux avec ceux de l'Etranger demeure toujours, pour lui, inexplicable. L'Etranger retourne. Ellida a l'intuition de ce retour, elle est nerveuse et irritable. Elle reconnaît l'Etranger à ses yeux lorsqu'il se présente devant elle.

ELLIDA

Qu'est-ce que c'est ? Qui êtes-vous ? Pourquoi me parlez-vous ? Qui cherchez-vous ?

L'ETRANGER

Je te cherche toi.

ELLIDA

(Effrayée.)

Ah !

(Elle le regarde et recule en poussant un cri à moitié étouffé.)

Les yeux ! les yeux !

L'ETRANGER

Enfin, tu commences à me reconnaître. Mais je t'ai reconnue tout de suite, Ellida !

ELLIDA

Oh ! ces yeux ! Ne me regardez pas ainsi ou je crie au secours !

L'Etranger

Chut ! Chut ! N'aie pas peur. Je ne te ferai pas de mal.

Ellida

(Se couvrant les yeux avec la main.)

Mais ne me regardez pas ainsi, je vous en prie.

(Le regardant avec anxiété.)

Que voulez-vous de moi ?

L'Etranger

Je t'avais promis de venir aussi vite que possible.

Ellida

Partez, partez et ne revenez jamais, ne revenez jamais ici. Je vous avais écrit que tout devait être fini entre nous, tout, tout ! Vous le savez bien !

L'Etranger

J'aurais bien voulu venir te chercher plus tôt. Mais cela m'a été impossible : Enfin, maintenant j'ai réussi ! et je suis à toi, Ellida.

Ellida

Que voulez-vous de moi ? A quoi pensez-vous ? Pourquoi êtes-vous venu ici ?

L'Etranger

Tu ne comprends donc pas que je suis venu te chercher ?

Ellida

(Reculant effrayée.)

Me chercher ? Y pensez-vous ?

L'Etranger

Oui, te chercher.

Ellida

Mais vous savez bien que je suis mariée !

L'Etranger

Je le sais.

Ellida

Vous le savez ! et vous venez ici quand même pour..... me chercher?

L'Etranger

Oui, je viens.

Ellida

(Se prenant la tête à deux mains.)

Oh ! ce regard ! Toujours ce regard troublant, effroyable !

L'Etranger

Est-ce que par hasard tu ne voudrais pas ?

Ellida

(Avec horreur.)

Ne me regardez pas ainsi !

L'Etranger

Je te demande si tu ne veux pas?

Ellida

Non, non, non, je ne veux pas, jamais de la vie! Je dis que je ne veux pas ; je ne peux, ni ne veux

(Plus bas).

Et je n'ose pas non plus.

L'Etranger

Escalade la haie et entre dans le jardin.

Alors ! Ellida ! il faut que je te dise une chose avant de partir.

Ellida

(Veut s'enfuir, mais reste paralysée d'horreur, appuyée contre un arbre, près de l'étang.)

Ne me touchez pas ! Ne m'approchez pas ! Je vous le répète, ne me touchez pas !

L'Etranger

Ellida, il ne faut pas avoir peur de moi.

Ellida

(Se couvrant les yeux avec les mains.)

Ne me regardez pas ainsi.

(Le docteur Wangel entre dans le jardin.)

Wangel

Tu as dû m'attendre bien longtemps.

Ellida

S'élance vers lui, s'accroche à son bras et s'écrie :

Ah ! Wangel, sauve-moi, sauve-moi si tu peux !

Wangel

Ellida, qu'y a-t-il, mon Dieu ?

Ellida

Sauve-moi, Wangel, tu ne le vois donc pas ? Il est là ! là !

Wangel offre à Ellida de la protéger contre l'Etranger, mais Ellida refuse cette protection. Elle veut résister elle-

même par sa propre force. Elle demande donc à Wangel sa liberté afin de choisir librement si oui ou non elle doit suivre l'Etranger. Wangel renonce à ses droits sur sa femme et lui permet de partir avec l'Etranger si elle le veut. Ellida, libre de choisir la vie qui lui plaît, retourne auprès de son époux.

Nous trouvons dans la *Dame de la Mer* une étude assez minutieuse de la contagion mentale. Ellida exprime en ces termes l'influence que l'Etranger exerce sur elle : « Je n'avais plus de volonté quand il était près de mois, mais dès qu'il n'était plus là, je ne pouvais m'expliquer cette fascination. » Si elle recevait une lettre lui donnant un rendez-vous, elle obéissait instinctivement : « Il m'écrivait qu'il fallait y aller tout de suite parce qu'il voulait me parler, je ne pouvais faire autrement, je subissais une destinée. » L'Etranger parti, Ellida ne parvient pas à échapper à son influence : « Il n'y a pas moyen de me guérir, gémit-elle, c'est une fascination ! un mal ! une griserie si horrible, si violente, qu'il me semble que la mer seule en est cause. »

L'influence que la grossesse peut avoir sur certaines névroses n'a pas échappé à l'observation d'Ibsen. Ellida a des hallucinations de la vue qu'elle dépeint en ces termes : « Tout à coup l'Etranger paraît devant moi, ou à côté de moi, et je le vois vivant. Il ne me regarde jamais, seulement il est là. Je vois surtout très distinctement une épingle de cravate avec une grosse perle bleuâtre. Cette perle ressemble à un œil de poisson mort et a l'air de me regarder fixement » Comme le fait remarquer M. Geyer[1], les hallucinations sont fréquentes chez les hystériques. Souvent

[1] Geyer ; *op. cit.*

aussi, c'est un détail, comme celui de l'épingle de cravate, qui frappe le plus les malades. Les hallucinations sont produites parfois par la menstruation, parfois par la grossesse. La grossesse est seule en cause ici.

La *Dame de la Mer* est un drame symbolique. Ibsen a voulu nous montrer dans cette pièce que l'union conjugale qui n'est pas basée sur le choix libre de deux êtres qui s'aiment, est une union mensongère qui doit être malheureuse; Ellida, pauvre, a été mariée par force au docteur Wangel Leur union n'est point faite de sincérité et de franchise. L'Etranger incarne le rêve d'Ellida, ce rêve d'inconnu et de vie libre que rien ne peut briser.

Lorsque Wangel renonce aux droits qu'il a sur sa femme, libre de choisir entre le rêve, qui meurt sitôt qu'il est réalisable, et la réalité dont elle commence à goûter la douceur, Ellida abandonne le rêve, et s'adressant à son époux :

« Maintenant je serai à toi. Maintenant je le peux, parce que maintenant je viens à toi en toute liberté, volontairement, comme un être responsable de ses actes.» Cette phrase résume la pensée d'Ibsen.

Nous trouvons aussi dans *Solness le Constructeur*, le même effet de la suggestion mentale. Solness est sujet au vertige. Il a construit un clocher. Malgré son horreur du vide, il escalade l'échafaudage et va poser une couronne à la flèche du clocher. Mais il accomplit cet acte en véritable somnambule, suggestionné par *Hilda*. « Les centres moteurs, sous l'excitation de l'idée obsédante, participent seuls à l'acte automatique de l'ascension, et sa descente se serait opérée de même, si Hilda, dans son enthousiasme délirant, ne s'était mise à crier : « Vive Solness! » Le malheureux, rappelé à la réalité, est aussitôt saisi du vertige qui lui est fatal et l'on entrevoit indistinctement, entre les arbres, la

chute d'un corps humain tombant au milieu des poutres et des planches[1]. »

Dans le *Canard Sauvage*, Grégoire Werlé persuade à la petite Hedwige de tuer le pauvre canard. Hedwige se tue au lieu de sacrifier l'animal.

Hedda Garder nous présente le tableau d'une femme qui veut une fois dans sa vie peser sur une destinée humaine. Eylert Lœvborg, après avoir été plongé dans la débauche et l'ivrognerie, mène une conduite régulière. Hedda fait tous ses efforts pour ramener Lœvborg à ses vices, et quand elle est parvenue à le dominer, elle le pousse au suicide.

Le petit Eyolf, fils d'un père nerveux et d'une mère déséquilibrée, se laisse hypnotiser par la *Femme aux Rats*, dont on parle autour de lui mystérieusement et que l'on considère comme une sorcière dangereuse. L'enfant, en voyant la vieille femme, est fasciné. Il la suit jusqu'à l'embarcadère, et quand elle s'éloigne sur le bateau, il se jette à la mer.

Avec *Rosmersholm*, la suggestion est aussi forte. Jean Rosmersh est le dernier rejeton d'une vieille famille. Rosmersholm, le domaine de ses aïeux, a été, nous dit-on, « de temps immémorial, un centre d'ordre et de discipline, un foyer pour toutes les opinions adoptées, respectées par l'élite de la société. » Sous l'influence de Rebecca, il abjure la religion de ses pères, se laisse gagner par l'Esprit nouveau et entreprend de prêcher l'affranchissement des esprits.

Les quelques exemples que nous avons donnés suffisent pour prouver que la contagion mentale est un des thèmes favoris d'Ibsen. Toutefois, comme pour l'hérédité, c'est moins en homme de science qu'en auteur dramatique que

---

[1] GEYER ; *op. cit.*

l'auteur des *Revenants* a étudié cette influence de la suggestion.

Nous ne suivrons donc pas dans leur enthousiasme débordant les admirateurs d'Ibsen, qui ne cessent de vanter l'exactitude de ce pouvoir surnaturel que l'auteur norwégien a introduit dans ses drames.

Parlant de la *Dame de la mer*, M. Ehrhard[1] écrit : « Ce n'est pas, on le voit, l'intervention d'une force surnaturelle à laquelle ajoute foi la superstition, ni quelque machination romantique. C'est un merveilleux qui se concilie avec les conquêtes les plus nouvelles de la science ; il s'appuie sur des faits que les savants ont eu l'occasion de constater, mais qu'ils n'ont pas encore su expliquer. Il est probable que le poète, avant de nous montrer son héroïne soumise à des influences lointaines, aura vu dans quelque traité physiologique la constatation d'une action pareille.

Björnson ne cite-t-il pas, dans son drame *Au delà des forces*, les leçons sur le système nerveux de Charcot et les études cliniques sur l'hystéro-épilepsie du Dr Richer ? Ibsen aura pu tout aussi bien emprunter quelques observations à l'un de ces maîtres. » Il est fort douteux que l'auteur des *Revenants* se soit donné la peine de lire les savantes leçons des maîtres de la Salpêtrière. L'étude du merveilleux a pénétré dans le gros public et les fabricateurs de drames sensationnels l'ont maintes fois porté sur la scène. Tout le monde aujourd'hui a des notions précises sur l'hypnotisme, et il n'est pas jusqu'à la transmission de la pensée qui ne soit un sujet de discussions passionnées. La télépathie est devenue un vaste champ de recherches. Des maîtres tels que MM. les docteurs Richet, Ballet et Baunis ont confirmé son existence.

---

[1] EHRHARD ; Ibsen et le théâtre contemporain.

Des maîtres non moins célèbres (Charcot principalement) se sont montrés par contre plus réservés, et n'ont admis qu'avec de fortes restrictions les résultats obtenus par les expériences tentées dans cette voie. Les débats ont été très vifs à la Société de psychologie. La télépathie, actuellement, est encore une science à l'état embryonnaire et cependant elle compte déjà de nombreux adeptes.

C'est qu'aussi, nous dit M. le Dr M. de Fleury [1], « il est prodigieusement intéressant de savoir si l'occultisme n'est pas un mot dénué de sens, s'il existe des forces que nous ne connaissons pas encore, si la pensée se transmet à distance sans intermédiaire matériel, et si notre cerveau peut percevoir des réalités que nos yeux ne voient pas, que nos oreilles n'entendent pas, que les papilles de notre peau ne touchent pas, qui n'affectent ni notre odorat ni notre goût! ».

Verrons-nous un jour la transmission de la pensée d'une âme à l'autre, sans intermédiaire, scientifiquement démontrée? Il serait téméraire de l'affirmer d'une façon positive, malgré les résultats encourageants que l'on a déjà obtenus. Peut-être la télépathie demeurera toujours une science mystérieuse où l'imagination pourra se donner libre carrière. Il sera facile alors, aux auteurs dramatiques qui surgiront dans quelques années, de faire preuve d'érudition en abordant ce problème indéchiffrable de l'occultisme.

---

[1] M. DE FLEURY ; Introduction à la médecine de l'esprit.

IV

Dégénérescence

Sydenham affirme en ses écrits que la moitié des hommes et à peu près toutes les femmes sont hystériques.

Ibsen semble avoir renchéri encore sur ce jugement pessimiste.

« S'il est vrai que les œuvres d'art et en particulier la littérature soient les plus fidèles témoins de leur époque, dont l'état d'esprit les goûts les mœurs et la pathologie s'y trouvent pour ainsi dire reflétés, on peut présumer, sans trop s'avancer, que les troubles psychopathiques, prédominants au théâtre d'Ibsen, doivent correspondre aux formes maladives du dehors, en ce moment les plus caractéristiques. Ce rapport est incontestable en ce qui concerne Ibsen et le temps présent; car, qu'on le veuille ou non, nos sociétés névrosées sont infestées aujourd'hui de ces déséquilibrés mystiques, humanitaires, inventeurs, réformateurs, pervers instables, impulsifs, comme on en trouve à chaque pas dans l'œuvre ibsénienne [1] ».

Nous coudoyons, en effet, à chaque instant, dans la vie, des nerveux de toutes sortes : originaux, neurasthéniques, impulsifs. Trélat a donné à cette catégorie d'individus le nom de « fous lucides ».

Dans presque toutes les pièces d'Ibsen, nous trouvons ce type de dégénéré. Ibsen ne nous a pas dépeint des fous

---

[1] Régis ; Discours du Congrès de Grenoble.

complets, mais seulement des névropathes, des excentriques, des obsédés.

*
* *

Le *Canard Sauvage* est, de toutes les œuvres du dramaturge norwégien, celle qui fait le mieux comprendre la nature de son esprit [1].

Le principal personnage du drame est le photographe Hialmar Ekdal, homme prétentieux, paresseux et sans intelligence. Son père, le vieil Ekdal, autrefois associé pour le commerce du bois avec un nommé Werlé, a été condamné à la prison après un procès, tandis que Werlé était acquitté. Il en est sorti ruiné. Werlé a établi Hialmar photographe, il soutient le vieil Ekdal en lui donnant du travail, et fait épouser Gina, une de ses domestiques, par Hialmar.

Gina retouche les photographies pendant que son mari est à la recherche d'une invention. Il existe dans la maison un grenier qui contient de vieux meubles, des arbres de Noël desséchés et des livres. Dans ce grenier vivent des lapins, des poules, des pigeons et le fameux canard sauvage qu'on a retiré blessé d'un étang.

Le vieil Ekdal, tombé dans la démence sénile depuis ses malheurs, chasse dans le grenier. Il croit vivre à l'époque où il tuait les ours dans les grandes forêts, et, caché derrière une caisse, il sacrifie des lapins qu'il prend pour des fauves.

Ils vivent tous à peu près heureux dans cette famille, quand leur bonheur est troublé par l'arrivée de Grégoire Werlé, le fils de l'ancien associé du vieil Ekdal. Grégoire, ayant appris que Gina a été autrefois la maîtresse de son père, se croit obligé d'en avertir Hialmar. « Ce Grégoire est un cerveau troublé de mystique et d'illuminé. Il est atteint d'une

---

[1] *Le Canard Sauvage*; traduction Prozor. Perrin éditeur.

maladie qu'un des personnages de la pièce désigne sous le nom de « fièvre de Justice aiguë ». Il a sans cesse à la bouche les grands mots de revendications idéales, droit de l'idéal, etc. Il veut le triomphe de l'Idée. Il veut faire régner dans les rapports sociaux la justice absolue, la vérité absolue [1] ». Grégoire est persuadé que Hialmar, connaissant la faute de sa femme, lui pardonnera, qu'il n'y aura plus rien de caché entre eux et que dès lors ils vivront heureux, leur mariage ayant pour base la vérité et la connaissance complète de leur passé réciproque.

A la suite de cette révélation, la désunion se produit dans la famille. Hialmar songe à quitter la maison et repousse la petite Hedwige, sa fille, qu'il traite d'intruse. Il ignore maintenant, en effet, s'il est le père de cette enfant. Hedwige est désespérée d'avoir perdu l'affection de son père. Grégoire Werlé lui persuade que le meilleur moyen de reconquérir cette affection, c'est de faire un grand sacrifice, de tuer le canard qu'elle aime tant, par exemple La pauvre Hedwige, au lieu d'immoler le canard, se tire une balle en pleine poitrine et meurt.

Francisque Sarcey [2], que les succès des pièces d'Ibsen avaient le don d'exaspérer au suprême degré, a défini ainsi la maison de Hialmar : « Un vieux fou, le chasseur d'ours ; un détraqué, le photographe; la fille, une assez aimable personne qui n a d'autre coup de marteau que sa tendresse outrée pour le canard ; sa mère, une insupportable vieille, et au grenier, le canard et les lapins, personnages invisibles et muets, dont l'un, le canard, jette son ombre sur toute la pièce. Cette collection d'aliénés s'enrichit d'un autre toqué, Gré-

---

[1] R. Doumic ; De Scribe à Ibsen ; article sur le *Canard Sauvage*

[2] F. Sarcey ; Quarante ans de théâtre, tome VIII.

goire Werlé, qui est plus toqué que les autres, car on croirait, quand on assiste à une pièce de ce genre, se promener dans un préau de Charenton .»

Il n'y a pas un seul personnage, en effet, du *Canard sauvage* qui ne soit atteint à un degré quelconque de dégénérescence.

Hialmar a été considéré par les critiques comme le *Delobelle*[1] de la photographie. C'est le type du raté prétentieux, déclamateur, dont la nullité n'a d'égale que l'orgueil. Il parle toujours des inventions qu'il vient de faire, des nombreux travaux qu'il a entrepris. En réalité, il n'a rien inventé et se fait nourrir par sa femme. Un jour, Grégoire l'interroge au sujet de ses préoccupations. Hialmar donne un libre cours à ses idées de grandeur, comme on en jugera par le dialogue suivant :

GRÉGOIRE

A quoi songes-tu, Hialmar?

HIALMAR

Cela m'étonne que tu ne me l'aies pas déjà demandé. Peut-être aussi n'as tu pas entendu parler de l'invention ?

GRÉGOIRE

Non, de quelle invention ?

HIALMAR

Vraiment? Tu n'en as pas entendu parler? C'est vrai que dans les contrées désertes d'où tu viens....

---

[1] Type saisissant du cabotin raté, dans le roman de Daudet : *Fromont jeune et Risler aîné.*

GRÉGOIRE

Tu as fait une découverte ?

HIALMAR

Pas encore, mais j'y travaille. Tu te figures bien, n'est-ce pas, que si je me suis voué à la photographie, ce n'est pas pour faire tout simplement des portraits d'un tas de monde ?...

GRÉGOIRE

Non, non, ta femme vient de me le dire.

HIALMAR

Je me suis juré que, du moment où je consacrerais toutes mes forces à ce métier, je saurais l'élever à la dignité d'un art en même temps que d'une science. C'est alors que je me décidai à faire cette grande découverte.

GRÉGOIRE

En quoi consiste-t-elle cette découverte ?

HIALMAR

Mon cher, il ne faut pas encore me questionner sur les détails ; cela demande du temps, vois-tu. Et puis, ne crois pas que ce soit la vanité qui me pousse. Ce n'est pas pour moi que je travaille. Eh bien ! j'ai un but qui me préoccupe nuit et jour...

GRÉGOIRE

De quel but parles-tu ?

HIALMAR

Tu oublies le vieillard aux cheveux blancs.

GRÉGOIRE

Ton pauvre père ! Que pourrais-tu faire pour lui ?

HIALMAR

Je puis réveiller en lui le sentiment de sa dignité, en couvrant de gloire et d'honneur le nom d'Ekdal.

Chaque fois qu'on interroge Hialmar sur son invention, il répond avec autant de mystère.

GRÉGOIRE

Combien de temps te faut-il à peu près pour cette découverte ?

HIALMAR

Mon Dieu, ne me demande pas de détails. Combien de temps? Mais une découverte... on ne règle pas cela à sa guise. Cela dépend de l'inspiration, d'une suggestion. Il est presque impossible de dire d'avance à quelle époque elle se produit.

GRÉGOIRE

Mais cela avance, cependant?

HIALMAR

Naturellement cela avance. Il ne se passe pas un jour que je ne travaille à la découverte ; elle me remplit tout entier. Quotidiennement après le repas, je m'enferme au salon, où je puis me recueillir en silence. Seulement, il ne faut pas me presser, cela ne sert à rien.

GRÉGOIRE

Ne crains-tu pas qu'en t'occupant ainsi de ce grenier, tu ne te laisses distraire, enlever à tes idées?

HIALMAR

Non, non, non; tout au contraire. Ne dis donc pas cela. Je ne puis aller et venir toute la journée, sous l'obsession constante d'une même idée. L'inspiration, vois-tu, le trait de lumière vient tout de même quand il doit venir. »

Caractère mou et indolent, Hialmar est incapable de la moindre volonté. Il est impuissant à mettre en pratique les idées qu'il a conçues.

« Grégoire Werlé est une espèce d'Alceste illuminé qui veut réformer le monde et établir sur la terre le règne de la justice et de la vérité [1]. »

C'est un utopiste atteint « d'une fièvre de Justice aiguë. »

S'étant éloigné de son père lorsqu'il a appris toutes les malhonnêtetés que ce dernier avait commises, il s'est retiré dans une usine perdue au milieu des forêts. Là, vivant parmi les ouvriers, il se contentait d'un salaire équivalant au travail qu'il avait produit. Faisant des tournées chez tous les travailleurs, il présentait quelque chose, nous dit le Dr Relling, qu'il appelait la réclamation de l'idéal, mais « cette réclamation de l'idéal ne lui fut jamais payée ». Il ne s'est pas laissé décourager par cet insuccès, et il est décidé, malgré tout, à combattre le mensonge et les compromis chaque fois qu'il les rencontrera. « Grégoire, en idéaliste, est persuadé que l'homme n'est pas fait pour vivre dans les basfonds, que l'on peut, que l'on doit l'en arracher et l'élever aux régions du vrai, du beau, du bien [2]. »

Lorsqu'il apprend que le mariage d'Hialmar est basé sur

---

[1] F. Sarcey; *Loc. cit.*

[2] EHRHARD; *op. cit.* p. 382.

le mensonge, il croit faire son devoir en avertissant son ami : « Tu es tombé dans une mare empoisonnée, lui dit-il, tu as contracté une maladie latente et tu as plongé pour mourir dans l'obscurité; mais je saurai te repêcher. »

Dans la maison d'Hialmar habite un médecin, le Dr Relling, qui présente avec Grégoire un éclatant contraste. C'est un sceptique qui connaît à fond les hommes et les choses. Il est persuadé que la vie serait intolérable si elle n'était basée sur le mensonge. Il pousse Hialmar à faire une découverte en lui disant qu'il a du génie. A un voisin, le théologien Molvik, qui est adonné à la boisson, il affirme qu'il obéit à une force surnaturelle. Il entretient chez tous le « mensonge vital ».

Voici comment Relling expose son traitement moral à Grégoire :

GRÉGOIRE

C'est un malade qu'Hialmar Ekdal ?

RELLING

Hélas ! tout homme est un malade.

GRÉGOIRE

Quel traitement lui appliquez-vous à Hialmar?

RELLING

Mon traitement ordinaire. Je tâche d'entretenir en lui le mensonge vital.

GRÉGOIRE

Le mensonge vital? J'aurai mal entendu.

RELLING

Non. J'ai dit le mensonge vital. C'est ce mensonge, voyez-vous, qui est le principe stimulant.

GRÉGOIRE

Oserai-je demander quel est en particulier le mensonge vital dont Hialmar est possédé ?

RELLING

Ah! non! Je ne révèle pas ces secrets aux charlatans. Vous seriez capable de m'abîmer mon patient encore plus qu'il ne l'est. Mais la méthode a fait ses preuves. Tenez, je l'ai appliquée à Molvik Grâce à moi, il est aujourd'hui « démoniaque ». Encore un seton que j'ai dû lui introduire dans le cou, à celui-là.

GRÉGOIRE

Il n'est donc pas démoniaque ?

RELLING

Que diable voulez-vous que cela signifie, un « démoniaque »? Une blague que j'ai inventée pour lui entretenir la vie. Si je n'avais pas fait cela, il y a bon nombre d'années que ce pauvre cochon d'ami pataugerait dans le désespoir et le mépris de lui même. Et le vieil Ekdal donc? Seulement, quant à lui, il a trouvé son traitement tout seul.

GRÉGOIRE

Le lieutenant Ekdal? Comment cela?

RELLING

Oui, que dites-vous de ce tueur d'ours qui va chasser le lapin dans un grenier? Il n'y a pas de trappeur plus heureux que ce vieux bonhomme quand il trébuche dans le pêle-mêle qu'il y a là. Des arbres de Noël desséchés qu'il conserve soigneusement représentent pour lui la grande forêt

d'Heydal dans toute sa fraîche splendeur. Les coqs et les poules, ce sont les grands oiseaux perchés au faîte des sapins. Les lapins qui traversent le grenier en sautant, ce sont les ours auxquels il s'attaque, lui, l'alerte vieillard, l'homme du grand air.

GRÉGOIRE

Ce pauvre vieux lieutenant! Ah! oui! Il a dû en rabattre de ce qui servait d'idéal à sa jeunesse.

RELLING

Ecoutez, Monsieur Werlé, ne vous servez donc pas de ce terme élevé d'*Idéal*, quand nous avons pour cela dans le langage usuel l'excellente expression de *Mensonge*.

GRÉGOIRE

Croyez-vous donc qu'il y ait quelque parenté entre ces deux termes?

RELLING

A peu près la même qu'entre ceux de typhus et de fièvre putride.

GRÉGOIRE

Docteur Relling! Je ne me rendrai pas avant d'avoir arraché Hialmar de vos griffes.

RELLING

Ce serait tant pis pour lui. Si vous ôtez le mensonge vital à un homme ordinaire, vous lui enlevez en même temps le bonheur.

Grégoire ne tient pas compte des conseils prudents de

Relling, et la famille Hialmar est désorganisée. Relling s'emporte contre les idéalistes qui, avec leur manie de vouloir faire éclater partout la vérité et la justice, causent des malheurs irréparables « La vie, dit-il, aurait beaucoup de bon malgré tout, n'étaient ces maudits créanciers qui viennent à la porte des pauvres gens comme nous leur présenter la réclamation de l'Idéal. »

La petite Hedwige, d'après M. Geyer, « est une enfant dont la psychologie a été profondément altérée et dont les prédispositions morbides sont exagérées par la puberté. Son affectivité est d'une sensibilité exacerbée. Le moindre mot un peu brusque la bouleverse. D'autre part, nous apprenons que, depuis peu, elle joue avec le feu du fourneau de cuisine d'une certaine manière qui inquiète beaucoup sa mère.

Elle appelle cela jouer à l'incendie. Son imagination est très surexcitée par les livres qu'elle a trouvés dans le grenier. Une gravure représentant la mort avec un sablier l'a particulièrement frappée.

Bref, nous ne pouvons nous étonner de son suicide surtout après l'énorme choc moral qui a ébranlé si violemment tout son jeune être vibrant. [1]»

On a beaucoup discuté pour savoir ce que signifiait cet énigmatique *Canard Sauvage* et quelle idée Ibsen cachait dans ce drame symbolique.

Le canard sauvage, lorsqu'il est blessé, disparaît sous l'eau et, s'accrochant aux herbes marines et aux roseaux tant qu'il le peut, ne remonte plus à la surface.

M. Werlé a blessé un canard sauvage, et, grâce à un chien qui a plongé, on est parvenu à sortir le volatile de l'eau. Ce

---

[1] GEYER ; *op. cit.*

canard, donné à la famille Ekdal, est enfermé dans le grenier où il se laisse domestiquer.

L'oiseau, libre autrefois et qui maintenant s'engraisse dans un grenier, représente le vieil Ekdal et son fils qui, nés pour vivre d'une existence libre, acceptent les secours d'un homme ayant porté le déshonneur dans leur famille.

En écrivant le *Canard Sauvage,* Ibsen a essayé de nous prouver que tous les hommes ressemblent au mystérieux palmipède. Lorsqu'ils sont blessés, ils refusent de remonter à l'air libre. Grégoire, semblable à un chien dévoué, veut les sauver malgré eux. Il serait préférable de les laisser au fond des mers où ils sont heureux de vivre.

*
* *

Dans *Rosmersholm*, Ibsen nous offre aussi plusieurs types de dégénérés [1].

Le héros principal, Jean Rosmersh, «est un rêveur paralysé par une incurable mélancolie [2]», nous dit M. Lichtenberger. Dernier rejeton d'une vieille famille, qui a toujours été attaché aux anciennes traditions et aux idées conservatrices, Jean Rosmersh ne parvient pas à réagir entièrement contre l'influence de son éducation. D'un caractère faible et sans volonté, il est toujours prêt à subir les influences étrangères. Personnellement, il n'est pas capable de faire un effort pour vivre ou pour agir. Elevé à Rosmersholm par un père qui faisait régner autour de lui une discipline de fer, il a vécu dans le respect du passé et dans la haine de toute idée libérale. Un précepteur, Ulric Brendel, qui avait essayé de libérer la pensée de l'enfant de ces préjugés étroits, a été

---

[1] ROSMERSHOLM ; Trad. Franc. Prozo Perrin édit. 1900.
[2] LICHTENBERGER ; Le Pessimisme d'Ibsen. *Revue de Paris*, 15 août 1901.

chassé de Rosmersholm à coups de cravache. La mélancolie de Rosmersh est congénitale. Toute sa vie, il a été torturé par le doute. Obligé par la volonté paternelle de se faire pasteur, ce n'est qu'après une longue lutte qu'il s'est décidé à obéir. Plus tard, sous l'influence de Rebecca West, une dame de compagnie de Mme Rôsmersh, il abjure en partie ses anciennes croyances, et se laisse gagner par l'Esprit nouveau. Son beau-frère, le pasteur Kroll, apprenant cette désertion, lui annonce que, si sa femme s'est suicidée, ce n'est qu'à l'instigation de Rebecca West. A cette révélation Rosmersh demeure paralysé. Dès lors, il est incapable, comme par le passé, d'avoir la moindre volonté, et il se retire de la vie active où il venait d'entrer. Rebecca essaye de le soutenir, mais l'image de sa femme, qui s'est jetée dans le torrent, ne parvient pas à s'effacer de son esprit. Il perd toute confiance en lui-même. Il en arrive à douter de l'amour de Rebecca pour lui.

« Je ne crois plus en toi ni en moi, lui crie-t-il; rends moi la foi en toi, la foi en ton amour? Je veux une preuve! une preuve! il me la faut! Je ne puis supporter cette situation. »

Ne pouvant plus se débarrasser de cette angoisse terrible, il songe au suicide. Rebecca le suit et ils se jettent tous deux dans le torrent où s'est noyée Mme Rosmersh.

Rosmersh est un dégénéré neurasthénique. Il appartient à cette catégorie de faibles dont Peer Gynt nous offre un exemple caractéristique. Il n'est pas capable de mettre en exécution les projets qu'il a formés et il faut une cause supérieure à sa volonté pour le décider à agir.

Dans *Rosmersholm* apparaît un type saisissant d'alcoolique vagabond, c'est l'ancien précepteur de Rosmersh, Ulric Brendel. Chassé pour avoir inculqué à son élève des idées subversives, Brendel a voyagé avec une troupe de comédiens.

Il va de ville en ville et fait des conférences au peuple pour gagner sa vie.

C'est une espèce de bachelier de Vallès qui dédaigne la multitude à laquelle il veut cependant apporter la bonne parole. Il n'a jamais rien écrit :

« Mes seules œuvres remarquables, dit-il, ne sont connues ni des hommes ni des femmes, elles ne le sont que de moi. » S'adressant à Rosmersh, il explique les raisons qui l'ont poussé à ne rien écrire : « Tu sais, Jean, mon enfant, que je suis une espèce de sybarite, un délicat. J'ai toujours été ainsi. J'aime à jouir dans la solitude, car alors je jouis dix fois, vingt fois plus. Tu comprends. .. quand les rêves d'or venaient me visiter, quand je sentais naître en moi des pensées nouvelles et que des idées vertigineuses, d'une envolée superbe, m'emportaient au loin sur leurs ailes, je les transformais en vers, en visions, en images. Tout cela dans de vastes proportions, — tu comprends... Oh ! combien j'ai joui, savouré dans ma vie ! Les joies mystiques du développement intérieur — toujours dans de vastes proportions. — Les applaudissements, les actions de grâces, les louanges et les couronnes de laurier — j'ai tout recueilli avec des mains tremblantes de joie. Je me suis repu dans mes solitaires visions d'une allégresse — oh ! d'une allégresse vertigineuse ! »

Brendel n'a jamais profané son idéal quand il pouvait en jouir dans toute sa pureté pour lui tout seul. « Mais aujourd'hui, ajoute-t-il, cet idéal doit être sacrifié sur l'autel de l'émancipation. »

Brendel entreprend de faire des conférences dans le pays, mais il n'arrive pas à imposer ses doctrines à la foule et il est poursuivi à coups de pierre. Désespéré, il se retire. Il se rend auprès de Rosmersh, et comme ce dernier lui propose de l'aider en quelque chose, Brendel lui demande « s'il dispose d'un idéal ou de deux » ? Vivre sans idéal, c'est là que

gît tout le secret de la lutte et de la victoire, c'est là le comble de la sagesse en ce monde d'après Brendel et d'après Ibsen, dont ce dernier n'est que le porte-parole.

*
* *

Ibsen nous a donné, dans *Solness le Constructeur*, un portrait assez exact du neurasthénique [1]. Solness a commencé tout d'abord par bâtir des églises, afin d'élever l'esprit des hommes à qui la vieille foi est nécessaire. Il eut ensuite pitié de cette société comprimée à qui la liberté et le bonheur étaient inconnus. Il voulut alors affranchir les hommes et leur apporter « la joie de vivre », et il leur construisit des demeures, « des demeures claires où l'on est bien, où il fait bon vivre, où père, mère et enfants passent leur existence dans la joyeuse certitude qu'on est vraiment heureux d'être de ce monde et de s'appartenir les uns aux autres ». Plein d'ardeur au début, il ne tarde pas à se décourager. Solness est un neurasthénique qui a la ferme volonté d'agir, mais n'a pas la force de mettre ses projets en exécution. Il a perdu ses enfants dans un incendie, et ce malheur a augmenté la gravité de son mal. Il est inquiet, obsédé, irritable, n'a pas d'énergie pour se mettre au travail et il en arrive à douter de lui-même. Découragé, il est persuadé qu'il succombera dans la lutte. Il devient alors hypocondriaque et se croit atteint d'une grave maladie. Il craint de vivre seul.

Comme M. Régis le remarque avec justesse : « Les obsédés puisent dans la présence des personnes étrangères ou tout au moins de certaines personnes un appui moral, c'est-à-dire l'appoint de volonté qui leur fait défaut quand ils sont seuls [2]. »

---

[1] *Solness le Constructeur*; traduction Prozor, 1895.
[2] RÉGIS ; Médecine mentale.

C'est alors que Hilda, symbole de la jeunesse à laquelle jadis, dans l'exaltation de ses espérances, il avait promis le royaume de ses rêves, entre dans son atelier. Solness se confie à elle, lui raconte ses doutes et ses craintes de n'avoir jamais fait une œuvre digne de Dieu. Chaque fois qu'il est monté au sommet d'un clocher, il a interrogé la Divinité. « J'ai bien senti qu'Il n'était pas content de moi, dit-il à Hilda; c'est pour cela, voyez-vous, qu'il a livré la vieille maison aux flammes. Ne comprenez-vous donc pas? C'était pour m'aider à devenir un vrai maître.... afin que mes églises lui fissent plus d'honneur. Au commencement, je ne comprenais pas, mais tout à coup mes yeux se sont ouverts. »

Hilda relève son courage et lui suggère l'idée de construire un château, dont la tour s'élevant librement dans les airs dominera les foyers humains. Solness renaît à l'espoir, se remet avec ardeur au travail et élève un clocher d'une hauteur vertigineuse. Il veut placer une couronne au sommet, et escalade l'échafaudage ; mais, pris de vertige, il tombe dans le vide et se broie la tête sur les dalles, tandis que Hilda enthousiasmée s'écrie : « Il a atteint le sommet ! »

Nous trouvons dans « *Solness le Constructeur* l'évolution de la pensée d'Ibsen et les diverses fluctuations par lesquelles il passa de la foi au doute jusqu'à cette splendeur d'idée qui rayonne, tel un phare, sur les hommes du haut de la tour que Solness leur veut élever[1]. » Autrefois Solness bâtissait des églises, mais sa pensée s'est humanisée et il a abandonné le rêve pour la réalité. Il veut élever des demeures, afin de délivrer les hommes de leur misère. Mais les hommes ne parviennent pas à se débarrasser de leurs vieilles croyances et de leurs vieux préjugés. Solness alors élève un clocher,

---

[1] LENEVEU ; Ibsen et Mæterlinck.

symbole des aspirations et des espérances futures. Le rêve de Solness est sur le point de se réaliser. La jeunesse a mis en lui sa foi. Pour bien montrer qu'il a confiance dans la solidité de son œuvre, Solness escalade le clocher, puis, pris de vertige, tombe dans le vide et périt en emportant son rêve de bonheur. Mais la Jeunesse, personnifiée dans Hilda, n'a pas vu le vertige qui a saisi Solness; elle a vu Solness accomplissant son œuvre, elle a cru à la possibilité de son rêve, et à son tour elle tentera l'ascension suprême.

* * *

« Hedda Garder, extraordinairement vivante en sa névrose et sa complexité, nous présente le type le plus parfait de cette perversion cérébrale dont Ibsen pousse si loin l'analyse[1]. » Hedda Garder est une jeune femme romanesque, mariée à un homme qu'elle n'aime pas, le professeur Tesman. Ce dernier passe sa vie à consulter des archives. Hedda s'ennuie dans son foyer. Dès lors, elle supprime de son existence le devoir et ne recherche que le plaisir. Son imagination est exaltée et pervertie. Son rêve serait de peser sur une destinée humaine et de lui faire accomplir « quelque chose de grand où il y aurait un reflet de beauté. » Avant son mariage, Hedda a été courtisée par un homme d'une rare intelligence, mais qui était alcoolique et débauché : Eylert Loevborg.

Depuis cette époque, Eylert, grâce à l'influence de sa femme, mène une vie régulière. Hedda entreprend de le replonger dans ses vices. Eylert se laisse dominer et il recommence à boire. Lorsqu'elle le voit perdu moralement, Hedda lui met un pistolet en main et lui suggère l'idée du

---

[1] H. Bordeaux ; Ames modernes. Perrin édit.

suicide. Elle lui recommande de mourir au moins noblement. « Eylert Loevborg, écoutez-moi ! Ne pourriez-vous agir en sorte que cela se fît en beauté ? » Elle apprend bientôt la mort de Eylert. Cette nouvelle la comble de joie : « C'est une délivrance pour moi, dit-elle, de savoir qu'il y a tout de même quelque chose d'indépendant et de courageux en ce monde, quelque chose qu'illumine un rayon de beauté absolue. » Cette mort dont elle est la cause, lui apparaît comme un acte original, sortant de la banalité ordinaire. Mais sa joie est troublée par les nouveaux renseignements qu'on lui donne. Eylert s'est tué chez une prostituée, et il s'est logé une balle dans le ventre au lieu de la tempe, comme le lui avait recommandé Hedda.

« C'est complet, s'écrie-t-elle. Ah ! le ridicule et la bassesse atteignent comme une malédiction tout ce que j'ai touché. »

Mais l'assesseur Brack, voyant le pistolet avec lequel Eylert s'est tué, reconnaît qu'il appartient à Hedda et il tient par suite la malheureuse femme en son pouvoir.

Pour échapper à sa domination, Hedda ne trouve un refuge que dans la mort. Mais auparavant elle se met au piano et joue un air de danse échevelée; puis, ensuite, se loge une balle à la tempe. Elle meurt « en beauté ».

« Hedda Garder est un type classique de dégénérée avec idiotie morale [1]. »

D'un orgueil démesuré, elle veut s'élever au-dessus des lois divines et humaines. Comme le fait remarquer M. J. Lemaître, il y a dans son orgueil beaucoup de snobisme, beaucoup de cabotinage et pas mal de névrose. Toujours préoccupée de l'effet qu'elle produit sur les autres, elle cherche à mettre dans tous ses actes un « reflet de beauté » Son rêve, c'est de peser sur une destinée humaine.

---

[1] Geyer; *loc. cit.*

« Cette complaisance en la dépravation, cette volupté de l'esprit perverti, indiquent un état d'âme essentiellement moderne qu'un philosophe appelait l'*Amour du Mal.* Il y a de la volupté dans la douleur, et il y a comme un sombre orgueil dans la pensée de celui qui est cause volontaire d'un malheur et en a conscience.

Puis, à cet amour du mal, se mêle un profond et mélancolique mépris des sensations vulgaires et des banales jouissances. L'esprit offre, plus que nos sens trop bornés, un champ vaste et attrayant au désir des voluptés rares et complexes. Il a fallu des siècles de civilisation et d'intellectualisme pour aboutir à cet état cérébral d'Hedda Garder [1]. »

***

Dans le *Petit Eyolf*, Ibsen nous présente un cas de psychopathie infantile [2].

« Fils d'un père nerveux et d'une mère déséquilibrée, le petit Eyolf a hérité des tares de ses ascendants [3]. » Doué d'une imagination ardente, son esprit est surexcité par les lectures qu'il fait. Il entend parler quelquefois autour de lui avec mystère de la *Femme aux Rats*, que l'on considère comme une sorcière puissante et dangereuse. Lorsqu'il la voit, il est terrifié. Sa terreur augmente encore quand il aperçoit quelque chose qui remue dans le panier de la vieille femme. C'est un petit chien qui, aux yeux du pauvre enfant, apparaît sous les traits d'un animal terrifiant. Lorsque la femme aux rats s'éloigne, le petit Eyolf la suit, fasciné, et quand le bateau quitte le rivage, il se jette à la mer.

« La femme aux rats, nous dit Ibsen, était une petite

---

[1] H. BORDEAUX, *Ames modernes.*

[2] LE PETIT EYOLF; Trad. franç. Prozor, 1895.

[3] GEYER ; *Loc. cit.*

vieille qui venait tuer des rats quand nous étions à l'école où j'ai été élevé. Elle portait un petit chien dans un sac et l'on racontait que des enfants s'étaient noyés en la suivant. Cela convenait très bien pour faire disparaître le petit Eyolf, en qui se reproduisaient l'infatuation de son père et sa faiblesse, mais concentrées, exagérées, comme cela se remarque surtout chez le fils d'un tel père [1]. »

La mère d'Eyolf, Rita Allmers, est une détraquée. Elle est férocement jalouse de son mari. Elle voudrait voir mourir sa belle-sœur, et même son fils, « parce que, dit-elle à son mari, je te possèderai à moi toute seule ». La mort du petit Eyolf a pour effet, au contraire, de séparer les deux époux. Rita devient nerveuse à l'excès et elle a des hallucinations de l'ouïe. Elle croit entendre le son d'une cloche, puis le bruit produit par la claudication de son fils.

RITA

(Ecoutant, angoissée.)

Tu entends, Alfred ! Encore cette cloche !

ALLMERS

(Regardant du côté du fjord.)

C'est la cloche du bateau, qui va partir.

RITA

Oh ! ce n'est pas de cette cloche que je parle. J'en ai entendu une autre sonner toute la journée. La voici qui sonne encore !

ALLMERS

(S'approchant d'elle.)

Tu te trompes, Rita.

---

[1] PROZOR; Préface de la Trad. du *Petit Eyolf.*

RITA

Non, je l'entends distinctement. On dirait un glas funèbre. C'est lent, lent. Et toujours les mêmes paroles ?

ALLMERS

Des paroles ? Quelles paroles ?

RITA

(Remuant la tête en cadence.)

« La bé-quil-le ». « La bé-quil-le ». Oh ! tu dois l'entendre aussi?

ALLMERS

(Hochant la tête.)

Je n'entends rien. Il n'y a rien.

RITA

Si, si ; tu as beau dire. J'entends bien distinctement. Comment ! tu n'entends pas? « La bé-quil-le », « la bé-quil-le ».

Rita songe ensuite à recueillir les enfants pauvres du pays et à leur donner chez elle la place qu'occupait son fils.

Cet altruisme tardif, dont la mort du petit Eyolf est la cause, nous paraît un peu extraordinaire, étant donnée l'atrophie complète d'affectivité maternelle que Rita Allmers a toujours montrée.

M. Geyer nous fait remarquer judicieusement que les hystériques sont capables de dévouement, quand ils sont stimulés par une raison quelconque ; qu'ils peuvent causer toute espèce d'ennuis à leur famille et être pleins d'amabilités, au contraire, pour les étrangers.

Mais ces beaux sentiments sont de courte durée, et il est

probable que Rita Allmers ne mettra pas en exécution les projets de charité qu'elle a formés.

*
* *

Jean-Gabriel Borkman[1] est un illuminé qui est atteint du délire des grandeurs. Il veut faire une fortune avec l'idée de s'en servir pour régner sur le monde, modifier les bases de la société et apporter le bonheur aux hommes. Fils d'un simple mineur, il est arrivé à être directeur d'une banque. Mais cette banque croule, et Borkman subit une condamnation de huit ans de prison. Sa peine finie, il s'est enfermé dans sa chambre, ne voyant plus personne, excepté un vieil employé qui lui est resté fidèle. Alors apparaissent chez lui des idées délirantes.

« Il s'attend, à toute minute, à ce qu'on vienne lui offrir une royauté imaginaire. Chaque fois qu'il entend frapper à sa porte, il se regarde dans une petite glace, arrange sa cravate et prend une attitude de monarque sur son fauteuil de bureau. Et chaque fois, c'est une grosse désillusion. — Cependant il a de temps à autre des doutes sur sa puissance : « Rien n'est plus amer que d'être incompris » dit-il à un ami. — Mais il n'admet pas que d'autres doutent de lui et de son prochain avènement au pouvoir absolu[2]. »

Il est persuadé qu'il possède des trésors cachés. Il veut rentrer dans la vie publique pour accomplir la mission dont il se croit chargé : créer du bonheur autour de lui. « De tous les points du pays, dit-il, du cœur des rochers et du sein des montagnes, m'appelaient des millions de captifs implorant leur délivrance. Personne n'entendait leur appel, excepté moi. » Aussitôt une excitation violente s'empare de lui :

---

[1] Jean-Gabriel BORKMAN ; Trad. franç. Prozor.
[2] GEYER ; *loc. cit.*

« En avant donc! s'écrie-t-il, seul dans la tourmente! Mon chapeau! mon manteau! Dans la tourmente de la vie, entends-tu! Lâche-moi, Ella; laisse-moi partir, te dis-je. » Il annonce à Ella, sa belle-sœur, qu'il est obligé d'aller voir ses trésors. Il sort, et lorsqu'il est dehors, il marche droit devant lui, en pleine nuit, dans la neige. Borkman, à ce moment, a des hallucinations de l'ouïe et de la vue. S'adressant à sa belle-sœur, il lui dit : « Entends-tu ce bruit qui vient du fleuve, là-bas? Les fabriques travaillent! mes fabriques! toutes celles que je voulais créer. Ecoute : c'est le travail de nuit. Nuit et jour elles marchent. Ecoute, écoute! Les roues tournent et les cylindres grondent. . . . . partout. . . . . partout! . . . Entends-tu, Ella? » Et Borkman ajoute : « Vois-tu, Ella, cette chaîne de montagnes qui s'étend au loin? Ces monts se surplombent, grimpant et s'entassant les uns sur les autres. Tout cela, c'est mon royaume, vaste, profond, inépuisable! »

Mais le froid de la nuit le saisit et il tombe dans la neige, foudroyé par une hémorragie cérébrale, après une dernière envolée vers son rêve.

*
* *

La dernière pièce d'Ibsen, *Quand nous nous réveillerons d'entre les morts*, est la plus obscure que le maître ait composée [1].

« Ibsen a mis en scène un artiste épris de l'harmonie des lignes et des formes jusqu'à l'anxiété. Arnold Rubek aime l'insaisissable *Beauté* et croit en trouver l'incarnation en une jeune femme, Irène, son modèle [2]. »

---

[1] *Quand nous nous réveillerons d'entre les morts.* Trad. franc. Prozor (Perrin éditeur, 1900).

[2] Geyer. *Op. cit.*

Leur union mystique ne tarde pas à être rompue. Rubek se marie, mais il ne retrouve pas dans sa femme cette incarnation de la Beauté qu'Irène personnifiait. Il devient alors mélancolique et prend la vie en dégoût Plus tard, il rencontre Irène dans les montagnes. Cette dernière est atteinte de mélancolie anxieuse avec délire de négation. Elle ne cesse de répéter qû'elle est morte et elle a des idées de suicide, comme le prouvent les dialogues suivants :

RUBEK

Je t'ai reconnue, Irène.

IRÈNE

(D'une voix mate.)

Vraiment, Arnold, tu as deviné?

RUBEK

Je crois que tu me reconnais aussi.

IRÈNE

Oh ! toi, c'est différent !

RUBEK

Pourquoi est-ce différent?

IRÈNE

Parce que tu es encore en vie.

RUBEK

(Sans comprendre.)

En vie ?

IRÈNE

(Au bout d'un moment.)

Qui était cette autre ? Celle qui était assise près de toi à la table ?

RUBEK

C'était...... ma femme.

IRÈNE

Ah ! très bien, Arnold. Quelqu'un avec qui je n'ai rien à démêler.

RUBEK

Non.. ... assurément.

IRÈNE

... Que tu as rencontrée quand je n'étais plus en vie.

RUBEK

(La regardant fixement.)

Quand tu n'étais plus ?... Que veux-tu dire, Irène ?

D'après les paroles incohérentes qui suivent, nous croyons comprendre qu'Irène a été enfermée dans un asile :

« J'étais morte depuis des années, nous dit-elle. Ils étaient venus me garotter. Ils m'avaient lié les mains derrière le dos. Ils m'avaient descendue dans un sépulcre et l'avaient fermé avec des barreaux de fer, après en avoir matelassé les parois, en sorte que personne ne pouvait entendre les lamentations venant du sépulcre. »

Rubek interroge Irène sur la manière dont elle a vécu depuis leur séparation, et la conversation suivante s'engage entre eux :

IRÈNE

Depuis, j'ai tué à d'innombrables reprises. En plein jour et dans l'ombre...

RUBEK

Et qu'as-tu fait, Irène?

IRÈNE

Attends un peu que je voie... Ah! oui, je m'en souviens maintenant. Je suis montée sur un disque tournant, dans un café-concert. J'ai figuré, nue, dans des tableaux vivants. J'ai récolté beaucoup d'argent. Cela ne m'était pas arrivé chez toi, tu n'en avais guère .. Et puis, j'ai connu des hommes à qui je faisais perdre la tête...

RUBEK

Et puis, tu t'es mariée?

IRÈNE

Oui, l'un d'eux m'a épousée.

RUBEK

Qui est-ce?

IRÈNE

C'est un Américain du Sud... un diplomate de haut rang.

(Elle regarde devant elle, avec un sourire qui semble pétrifier ses lèvres.)

Celui-là, je l'ai rendu fou, tout à fait fou... incurablement, irrémédiablement fou... C'était bien drôle, tu peux m'en croire... tant que cela couvait. J'aurais pu en rire intérieurement à en perdre l'âme... si j'avais eu une âme.

RUBEK

Où est-il maintenant?

IRÈNE

Quelque part dans un cimetière... sous un superbe monument... avec une balle de plomb dans le crâne.

RUBEK

S'est-il tué de sa propre main !

IRÈNE

Oui, il a tenu à me devancer.

RUBEK

Le regrettes-tu, Irène?

IRÈNE

(Sans comprendre.)

Qui regretterais-je?

RUBEK

Mais M. de Satow.

IRÈNE

Il ne s'appelait pas Satow.

RUBEK

Comment cela?

IRÈNE

C'est le nom de mon second mari, un Russe.

RUBEK

Et où est-il, celui-ci?

IRÈNE

Très loin, dans l'Oural... au milieu de ses mines d'or.

RUBEK

Il y passe sa vie?

IRÈNE

Sa vie ? sa vie ?... à dire vrai, je l'ai tué aussi.

RUBEK

Tué !

IRÈNE

Avec un poignard effilé que j'ai toujours dans mon lit.

RUBEK

Je ne te crois pas, Irène !

IRÈNE

Tu peux m'en croire, Arnold.

RUBEK

N'as-tu jamais eu d'enfant ?

IRÈNE

J'ai beaucoup d'enfants.

RUBEK

Et où sont-ils ?

IRÈNE

Je les ai tués, égorgés sans pitié, à mesure qu'ils venaient au monde... oh ! non, bien, bien avant... l'un après l'autre.

RUBEK

Il y a un sens caché derrière tes paroles.

IRÈNE

Qu'y puis-je ? chacune d'elles m'est soufflée à l'oreille.

Outre le délire, Irène a des hallucinations. Elle prétend que « chacune de ses paroles lui est soufflée dans l'oreille ». Elle meurt en véritable mélancolique. Rubek abandonne son épouse et il monte avec Irène sur les hauts plateaux, loin des bas-fonds terrestres. Ils sont entraînés par une avalanche de neige.

Avant de mourir, Irène exprime à nouveau ses idées de négation.

IRÈNE

L'irréparable ne nous apparaîtra que quand nous nous réveillerons d'entre les morts.

RUBEK

Et que verrons-nous alors ?

IRÈNE

Nous verrons que nous n'avons jamais vécu.

M. Geyer prétend qu'Irène est atteinte du syndrome de Cotard, caractérisé par un état de mélancolie anxieuse chronique avec délire de négation.

« Irène est autre chose qu'un cas de délire de négation. Elle représente l'être de beauté, de jeunesse et de vie qui se voue à l'artiste et dont celui-ci reçoit son inspiration. Incomprise par Rubek, qui a laissé s'étioler son âme, ne copiant d'elle que sa sculpturale nudité, elle est partie et a plongé son inassouvissement dans la fange, le crime et la folie. Maintenant, revenue à elle en partie, elle appelle le temps d'autrefois, « celui où elle vivait » et le temps d'aujourd'hui, depuis l'envolement de ses rêves, « celui de sa mort ». Ce que dit Irène n'est donc, me semble-t-il, qu'au figuré. Elle

appelle mort la vie sans âme et sans passion. Et comme l'artiste et elle, essayant de revenir en arrière, veulent « avant de regagner leur tombe », ainsi que dit Rubek lui-même, vivre en une seule fois la vie jusqu'au fond, non dans la pénombre, dans l'horreur du linceul humide qui les enveloppe en bas, mais dans la splendeur lumineuse des sommets sur « les cimes de l'oubli », ils sont entraînés par une avalanche et engloutis dans l'abîme.

Il est évident que les mots de « mort » et de « tombe », dans la bouche d'Irène, comme dans celle de Rubek, traduisent ici une image plutôt qu'un délire ; de même que l'ascension aux sommets et la chute finale sont surtout les manifestations symboliques de la pensée de l'auteur [1].»

---

[1] Regis ; Discours prononcé au Congrès de Grenoble.

II

BJÖRNSON. -- AU-DESSUS DES FORCES HUMAINES

CHAPITRE II

BJÖRNSON (1832)

« Au-dessus des forces humaines »

Björnson, le rival d'Ibsen, en Norwège, commença par publier des drames romantiques. Ce ne fut que plus tard, lorsque les idées de Stuart Mill et de Taine se répandirent chez les peuples du Nord, grâce à Georges Brandès, qu'adoptant les bases de l'esthétique réaliste, Björnson rompit avec le passé romantique. Il ne recommença à écrire que lorsqu'il fut au courant des nouvelles conquêtes de la pensée moderne depuis les travaux de Darwin jusqu'aux découvertes de Charcot.

Dans la préface d'*Au-dessus des forces humaines*, nous trouvons la note suivante : « Cette pièce est faite d'après les leçons sur le système nerveux de Charcot et les études cliniques sur l'hystérie-épilepsie ou grande hystérie par le Dr Richer. » Nous retrouvons, en effet, dans *Au-dessus des forces humaines* l'influence que les maîtres de la Salpêtrière ont exercée sur la pensée de Björnson. L'analyse succincte de cette pièce nous montrera l'originalité du sujet que Björnson a traité.

Le pasteur Sang guérit les malades « de loin, en les avertissant qu'à une heure déterminée il priera pour eux et en leur disant de prier avec lui. » Mais s'il guérit les étrangers,

il n'a pas eu le même pouvoir sur sa femme Klara, qui est clouée dans son lit, paralysée, et qui depuis six mois n'a pas dormi, c'est que Klara a perdu la foi. Sang fait une nouvelle tentative pour guérir sa femme. Il se rend à l'église et commence à prier. Soudain, un bruit terrible se fait entendre. L'église est dominée par une montagne qui vient de s'écrouler; mais, la montagne, en s'écroulant, s'est détournée de sa route et a épargné l'église. A ce moment, Klara s'endort subitement sous l'effet de la commotion violente qu'elle vient de ressentir. Sang a l'intuition que le miracle va s'accomplir. Il sort alors du temple. Klara se lève de son lit et s'avance à la rencontre de son mari, mais elle s'affaisse aussitôt et tombe morte. Sang s'abaisse vers elle et murmure : « Mais.. . ce n'est pas cela.... ou bien.... ou bien. » Et il tombe mort à son tour en poussant un grand cri.

M. Tissot fait remarquer avec justesse que trois études superposées compliquent et diversifient les dialogues d'*Au-dessus des forces humaines :* une étude ethnographique, une pathologique et une dogmatique.

L'étude ethnographique est au premier acte.

Klara Sang, s'adressant à sa sœur Hanna, lui dit : « Ici, la nature semble sortir de toutes les lois et de toutes les formes, et nous autres, forcément, nous nous en ressentons. Nous avons la nuit presque tout l'hiver, le jour presque tout l'été et le soleil à l'horizon jour et nuit. As-tu vu quelquefois le soleil la nuit? Sais-tu que, derrière les brumes de la mer, il paraît comme grossi, comme soudain devenu énorme? Et puis .. les effets de lumière dans le ciel, sur la mer, sur les montagnes? depuis les rouges ardents jusqu'aux jaunes les plus pâles, et par les soirs d'hiver toutes ces teintes, rendues plus douces encore dans cette lumière boréale, qui met en elles je ne sais quelles variations infinies! .. Et toutes

ces autres merveilles monstrueuses de la nature ! Ces bandes d'oiseaux passant par milliers, ces bancs de poissons sans fin qui assiègent nos côtes ! Tu vois ces rochers qui s'avancent à pic dans la mer, eux non plus ne sont pas comme les autres : Tout l'Atlantique vient s'y briser ! Et, naturellement, à force de vivre au milieu de tout cela, nos idées s'en ressentent ; elles voltigent infinies, sans ordre, entassant traditions et légendes dans des contes fantastiques de gnomes et de géants.. ..[1]. »

Björnson a voulu observer l'effet sur l'âme humaine de ces pays glacés du Nord où, pendant l'hiver, la nuit s'ajoute à la nuit, tandis qu'en été, au contraire, le jour qui meurt se confond avec celui qui le suit.

« Il est certain que ces soleils tournant quinze fois de suite à l'horizon, que ces cieux où se mêlent la pourpre sanglante des soirs et le vert mort des matins, que ces neiges mystérieuses tombant des journées et des journées, que les glaces de l'hiver comme les fleurs de rêves de l'été, sans parler des fabuleuses et éblouissantes aurores boréales, doivent finir par troubler les facultés mentales de l'homme. Tous les voyageurs sont d'accord, cette nature est inquiétante. C'est surtout dans les contrées bizarres comme celles-ci qu'est vraie absolument la théorie de Taine, de l'influence sur l'individu de l'habitat[2]. »

Nous retrouvons dans certaines pièces d'Ibsen, telles que *Brand*, *Rosmersholm*, *la Dame de la Mer*, l'influence dangereuse de la patrie norwégienne.

Ibsen nous a fait voir aussi combien ces pays de glaces et de ténèbres mettent de mélancolie au cœur et combien, dans

---

[1] *Au-dessus des forces humaines*, acte premier.

[2] TISSOT ; Préface de la traduction d'*Au-dessus des forces humaines* (Traduction MONNIER. Grasilier éditeur, 1894.)

ces régions extrêmes du Nord, les rêves pernicieux détraquent le système nerveux.

Björnson nous montre dans *Au-dessus des forces humaines* un organisme désorganisé par les anomalies des terres hyperboréennes. Nous trouvons dans la maladie de Klara un exemple du mal que ce climat est capable de produire sur une constitution déjà neurasthénique. Klara n'a pas toujours habité ce pays.

Plus tard, quand elle vint y séjourner avec son mari, elle souffrit longtemps, puis enfin elle se coucha et ne se releva plus.

Nous arrivons à l'étude pathologique.

Depuis deux ans, Klara est paralysée dans son lit. Elle est restée six mois sans dormir. Pendant des journées et même des semaines, lorsque Sang est absent, ses membres sont contracturés et il lui est impossible de faire un mouvement.

D'après M. Tissot, « hors les périodes aiguës, elle a tous les symptômes de la neurasthénie la plus avancée : odorat incroyable, prescience des présences, intuition des pensées étrangères, angoisses et inquiétudes folles sans cause [1]. » La présence de son mari suffit pour faire cesser ces contractures. « Tu ne sais donc pas, dit-elle à sa sœur Hanna, que je puis rester pendant des jours, les bras et les jambes raidis, contractés sur la poitrine.... tiens, comme cela.... mais je n'ose pas même le faire, parce que cela pourrait revenir.... Et je reste quelquefois ainsi des jours entiers quand il est parti, sans pouvoir rallonger mes membres. Si tu savais, c'est horrible ! Une fois, il était parti dans la montagne ! et je suis restée là huit jours ainsi. Et lorsqu'il revint, à peine fut-il sur le seuil, à peine l'eus-je aperçu et

[1] Tissot ; *loc. cit.*

m'eut-il vue, que mes jambes et mes bras se déraidirent. Il vint vers moi, me toucha et aussitôt tout fut fini, je gisais étendue comme maintenant.»

Nous nous trouvons vraisemblablement ici en présence de la contracture hystérique si commune, si souvent opiniâtre, susceptible de guérir parfois par une émotion violente.

« Une émotion morale vive, dit Charcot, un ensemble d'événements qui frappent fortement l'imagination, la réapparition des règles, depuis longtemps supprimées, etc.... sont fréquemment l'occasion de ces promptes guérisons.» Et Charcot cite quelques faits d'observation recueillis à la Salpêtrière.

« J'ai vu dans cet hospice, affirme-t-il, trois cas de ce genre que je résume brièvement :

» 1° Dans le premier cas, il s'agit de la contracture d'un membre inférieur datant de 4 ans au moins. En raison de l'inconduite de la malade, je fus obligé de lui adresser une vigoureuse semonce et de lui déclarer que je la renvoyais. Dès le lendemain, la contracture avait entièrement cessé.

» 2° Le second cas concerne une femme également atteinte d'une contracture limitée à un seul membre. Les crises hystériques proprement dites avaient depuis longtemps disparu. Cette femme fut accusée de vol : la contracture, qui avait duré depuis deux ans, se dissipe tout à coup à l'occasion de l'ébranlement moral que produisait cette accusation.

» 3° Dans le troisième cas, la contracture avait pris une forme hémiplégique, elle affectait le côté droit et était surtout prononcée au membre supérieur. La guérison survint presque tout à coup, dix-huit mois après le début, à la suite d'une très vive contrariété [1]. »

---

[1] CHARCOT ; Œuvres complètes, tome I, 1886.

M. Bernheim, dans son ouvrage *De la suggestion et de ses applications à la thérapeutique*, cite aussi de nombreux cas de contractures guéries à l'hôpital de Nancy par la suggestion simple, c'est-à-dire pratiquée dans les conditions ordinaires à l'état de veille.

Cette description que Klara, dans *Au-dessus des forces humaines,* nous trace de son affection est exacte au point de vue scientifique.

Il nous reste à examiner la troisième étude : l'étude dogmatique :

« Pour bien comprendre la vraie signification dogmatique d'*Au-dessus des forces humaines,* pense M. Tissot, il ne faut pas oublier que son auteur vécut deux vies, si l'on peut parler ainsi : la première, dévouée à l'Eglise établie ; la deuxième, aux doctrines de la science moderne. Aussi, en écrivant son drame, Björnson voulait-il opposer à l'homme qu'il était autrefois, désireux et avide et ayant besoin pour sa foi de miracles, l'homme qu'il est devenu, c'est-à-dire l'homme persuadé que le miracle n'est qu'une apparence, et que cette apparence même doit coûter la vie à ceux qui prétendent être sauvés par la foi. Ce n'est point à penser que Björnson soit devenu positiviste ; mais, comme Tolstoï, il n'éprouve plus que de l'indifférence à l'endroit des dogmes, ne conservant du Christianisme que sa morale et que ses salutaires théories de l'amour d'autrui, du sacrifice de la volonté. Pourtant, avant toute chose, Björnson tient à se baser sur des données qu'il croit certaines des sciences modernes [1]. »

Pour composer son drame, Björnson suivit, dit-on, les cliniques de la Salpêtrière, et c'est d'après les leçons du pro-

---

[1] TISSOT ; *Loc. cit.*

fesseur Charcot, affirme-t-il, qu'il a écrit *Au-dessus des forces humaines*. Nous retrouvons, en effet, dans cette pièce les idées émises par l'Ecole de la Salpêtrière.

Dans une brochure intitulée *La Foi qui guérit*, Charcot a mis au point l'ensemble des connaissances du merveilleux. Il a montré que ni les personnes du peuple, ni les gens du monde ne sont compétents dans la question du miracle :

« Les faits d'aspect merveilleux, dit Charcot, nécessitent des procédés de constatation bien plus sévères que les faits courants. Des spécialistes sont seuls capables de les observer judicieusement. Même les médecins ordinaires peuvent y être pris et diagnostiquer à faux ; à plus forte raison des témoins sans science aucune, prévenus par leur éducation et leur milieu en faveur du surnaturel, et l'attendant, l'espérant.

» Dans ces dispositions et avec leur manque absolu de préparation scientifique, ils peuvent se tromper de bonne foi ou être dupes de faux malades jouant au miracle. Ils auront vu ce qu'ils affirment, mais ils l'auront vu imparfaitement, certaines circonstances du fait leur ayant échappé qui en modifient la nature et qui expliquent le merveilleux apparent. Ainsi, sous l'influence bienfaisante de la foi et l'entraînement de la prière publique, un paralytique s'est levé et a dit : Gloire à Dieu, je suis guéri ; ou bien une contracture comme celle d'un pied bot a disparu tout à coup. Vite, malades et témoins ont crié au miracle.

» Eh bien! ce qu'ils voyaient était tout naturel. Nous connaissons des paralysies sans lésions, des contractures hystériques, des tumeurs qu'une forte et salutaire émotion peut en quelques minutes modifier notablement. La paralysie disparaîtra même entièrement, comme si un puissant ressort soulevait le malade et le remettait sur ses jambes.

Mais voilà: l'ignorance des témoins et des miraculés, non moins que leurs tendances à mettre du surnaturel partout, les auront empêchés de percevoir certains détails.

» Ils n'auront pas observé que le paralytique guéri conservait de la faiblesse, prodrome d'une rechute si une médication appropriée ne venait pas l'enrayer. Ils auront, sans s'en douter, exagéré la perfection et la soudaineté de la guérison. »

Et Charcot ajoute: « J'ai vu revenir de sanctuaires en vogue des malades qui y avaient été envoyés avec mon consentement, n'ayant pu moi-même leur inspirer la *fait-healing* (Foi qui guérit). J'ai examiné leurs membres, atteints quelques jours auparavant, de paralysie ou de contracture et *J'ai assisté à la disparition graduelle* des stigmates sensitifs et locaux qui *persistent presque toujours* quelque temps encore après la guérison de l'élément paralysie ou contracture. »

Et Charcot nous donne les raisons pour lesquelles il ne croit pas aux miracles : « Voilà comment, ajoute-t-il, lorsqu'il s'agit de miracles les sens et la raison des témoins oculaires peuvent être surpris et opérer de travers ; voilà pour quels motifs nous dénions à la plupart des hommes, et surtout aux croyants, l'aptitude à constater valablement les faits ; pourquoi nous réclamons des commissions scientifiques ; pourquoi enfin, aucun miracle n'ayant été constaté comme nous l'entendons, nous répudions le surnaturel [1]. »

Charcot fait remarquer que toutes les religions ont eu leurs miracles. A Athènes, l'Asclépeion, ou temple d'Esculape, était semblable à nos sanctuaires actuels. A ces temples on avait adjoint de véritables hôpitaux où l'on soignait des malades qui y laissaient des *ex-voto* relatant leur maladie et le

---

[1] CHARCOT ; Faith-Healing (*La foi qui guérit*), brochure parue chez Alcan.

traitement qu'ils avaient subi [1]. De nombreux cas de paralysies furent guéris après des pèlerinages faits à Saint-Denis, au tombeau où les restes de saint Louis venaient d'être déposés. Les nombreux miracles qui se produisirent dans le cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre Paris (1690-1727), sont un fait historique.

Le prince Hohenlohe, au commencement du XIX[e] siècle, jouissait de la réputation de guérir les paralytiques.

« Les recueils anciens, écrit M. M. de Fleury, un des élèves de Charcot, les récits actuels, ne nous parlent presque jamais que de paralysies, que de contractures, que de cécités, que de mutités subitement guéries, tous symptômes habituels au cours de l'hystérie ; on parle de loin en loin de la disparition soudaine et miraculeuse d'une maladie de la moelle d'incurabilité notoire, mais la névrose simule l'ataxie et revêt son aspect au point que d'habiles praticiens s'y trompent fréquemment [2]. » C'est à cause de cette variété infinie dans sa forme que Charcot a appelé l'hystérie : La grande simulatrice.

L'Ecole de la Salpêtrière en principe n'admet pas les miracles, comme on vient de le voir par les nombreux exemples cités plus haut.

On a parlé de tumeurs ulcéreuses guéries cependant, mais est-ce bien un cancer, dira l'Ecole de la Salpêtrière ? Chez les névropathes, on voit certaines plaies et grosseurs ulcérées qui guérissent parfaitement sous l'influence d'une vive excitation du système nerveux.

M. de Fleury a vu une plaie, rebelle à tout traitement, se cicatriser par des injections hypodermiques de serum arti-

---

[1] GIRARD ; L'Asclépeion d'Athènes, Paris 1882.
[2] M. de FLEURY ; Introduction à la médecine de l'Esprit.

ficiel, qui n'est qu'un stimulant purement mécanique du système nerveux central.

M. de Fleury ajoute : « C'est ainsi que les miracles s'opèrent de nos jours encore. Ce ne sont que légendes — non point forgées de toutes pièces, mais hyperbolisées pour ainsi dire par l'imagination populaire avide de merveilleux — ces histoires de seins cancéreux, tombant au fond de la piscine et remplacés immédiatement par la peau fraîche, lisse et sans cicatrice. Certaines tumeurs traitées par l'eau miraculeuse ont guéri lentement, en quelques semaines, alors qu'elles avaient résisté jusque-là aux pansements antiseptiques, voilà la vérité. Et de même pour les atrophies musculaires : la guérison miraculeuse supprime d'une minute à l'autre la paralysie ou la contracture ; jamais elle ne répare en moins de plusieurs jours l'amaigrissement atrophique d'un membre ; l'atrophie disparaît comme toutes les atrophies, par réfection lente de la nutrition. C'est une guérison selon les lois de la nature, provoquée par un coup de fouet émotif sur les cintres nerveux d'un névropathe. Voilà ce que l'Ecole de la Salpêtrière nous enseigne sur *La Foi qui guérit*[1]. »

Björnson a adopté les opinions de l'Ecole de la Salpêtrière lorsqu'il a composé *Au-dessus des forces humaines*. Le pasteur Sang guérit les malades par suggestion et accomplit de véritables miracles. On jugera par le dialogue suivant des résultats merveilleux qu'il a obtenus :

KLARA

Qu'est-ce que tu me répondras quand je te dirai que des

[1] Nous tenons à bien faire remarquer que nous transcrivons ici les idées de l'Ecole de la Salpêtrière qui ont inspiré la pièce de M. Björnson, sans prendre part aucunement à la moindre discussion religieuse.

malades, de vrais croyants qui étaient malades, eh bien! rien que d'entrer chez eux et de prier avec eux, il les guérit?

HANNA

Et ils sont vraiment guéris?

KLARA

Absolument. Et cela n'est pas arrivé une fois, mais dix, mais cent Mais tiens!... plus fort que cela! des malades qu'il ne peut pas voir, car tu sais, ici on habite à de telles distances les uns des autres!. .. Eh bien! il leur écrit qu'à tel jour, à telle heure il priera pour eux, et que naturellement ils aient à prier avec lui et le jour dit, à l'heure indiquée, leur maladie s'arrête. Et c'est absolument vrai. J'aurai cent cas à te citer plutôt qu'un.

HANNA

C est étrange en vérité, et tu ne m'as jamais rien écrit de tout cela.

KLARA

Oh! je vous connais trop. Crois-tu que je voulais l'exposer à vos doutes?

Oh! non... ainsi nous avons ici la veuve d'un pasteur... oh! celle-là, il faut que tu la connaisses .. Elle était paralytique depuis 15 ans. Elle demeure là tout à côté. C'est la femme la plus respectable que je connaisse... Elle était paralysée depuis 15 ans, quand Sang est arrivé ici. Il y a 25 ans de cela. Eh bien! maintenant elle va tous les dimanches à l'église, et remarque qu'elle va bientôt avoir 100 ans.

HANNA

Et c'est ton mari qui l'a guérie?

KLARA

Rien qu'en priant pour elle et en la faisant prier ! car tu sais, en voilà un qui sait prier !

Et puis, il y a aussi cette histoire d'Agat-Florvagen ! C'est la plus remarquable parce qu'à nos yeux elle était morte absolument. Eh bien ! il a pris une de ses mains dans la sienne, il lui a mis l'autre sur le cœur et s'est mis à la réchauffer. Instantanément elle a commencé à respirer et tout a été fini. Mais je pourrais rester ici jusqu'à demain à t'en raconter tant et plus.

C'est comme un éclat qui rejaillit sur lui, non seulement dans le pays, mais dans toute la contrée, parmi des milliers de fidèles. Et sa renommée s'est tellement accrue que nous ne sommes pas un seul jour en paix.

HANNA

Et je pourrai voir ce que tu me racontes pendant que je vais être ici ?

KLARA

Aussi vrai que je suis ici et que je ne peux me bouger.

HANNA

Mais alors, s'il fait des miracles, pourquoi ne peut-il pas en faire pour toi, Klara ? Pourquoi ne t'a-t-il pas guérie depuis longtemps ?. .

KLARA

Oh ! il y a une raison.

HANNA

Tu peux bien me la dire, au moins ?

KLARA

Non... Enfin... je verrai plus tard.

La raison pour laquelle Sang ne parvient pas à délivrer Klara de son mal, c'est que cette dernière a perdu la foi. Björnson, on le voit, ne croit pas au miracle et se montre le défenseur zélé des idées de Charcot.

Il y a dans *Au-dessus des forces humaines* un fait qui n'a pas laissé de surprendre quelque peu les spectateurs. Pourquoi cette double mort à la fin de la pièce? Nous n'avons trouvé ni dans les œuvres de Charcot, ni dans celles de Richer, un exemple pareil de mort subite.

Nous admettons très bien, à la rigueur, la mort violente par la suite d'une commotion nerveuse très vive.

C'est un fait connu de tout le monde que Sylla est mort de colère et Léon X de joie. Une pareille supposition n'est pas du tout incompatible avec les données rigoureuses de la physiologie.

« Les douleurs physiques intenses, les émotions diverses, pense M. Bertin, peuvent épuiser la force nerveuse et tuer par névrolysie (JACCOUD) ou bien désorganiser les conducteurs eux-mêmes et les rendre impropres au passage du courant (LUYS); il se produirait alors une véritable sidération nerveuse. Elles peuvent d'autre part, suspendre les battements cardiaques par une excitation des pneumo-gastriques [1]. »

Mais ces exemples sont relativement rares. Certains auteurs prétendent même que : « dans l'état actuel de nos documents, on ne peut pas affirmer que ces catastrophes imprévues

[1] BERTIN ; article *Mort*, dans le dictionnaire de Dechambre.

n'aient été favorisées par un désordre latent, par la présence d'une végétation cardiaque, en particulier, qui s'est détachée soudainement des valvules, pour aller suspendre l'hématose ou supprimer les fonctions cérébrales Alors la préexistence d'une lésion morbide, ignorée pendant la vie et méconnue après la mort, qui intervient pour sa part dans la production du trouble mortel, rejette de semblables occurrences dans la classe des morts subites [1] ».

La mort subite de Klara est vraisemblable, à la suite de la commotion violente qu'elle a subie ; par contre, celle de Sang nous paraît extraordinaire. Dans les drames populaires, on fait disparaître, de cette façon, un personnage gênant. Mais dans une œuvre écrite par un auteur qui a la prétention d'avoir suivi les leçons des professeurs Charcot et Richer, nous avons le droit d'exiger plus de réalisme dans les détails scientifiques.

Cette mort de Sang n'a pas de raison d'être et, de plus, elle est d'une invraisemblance achevée. C'est ainsi que les lecteurs d'*Au-dessus des forces humaines* pensent, et leur opinion ne peut manquer d'être ratifiée par tout esprit raisonnable.

---

[1] Bertin ; Article *Mort*, in dictionnaire de Dechambre.

III

ZOLA ET SON ÉCOLE

CHAPITRE III

ZOLA ET SON ECOLE

Dans le temps même où Augier et Dumas régnaient sur la scène, quelques écrivains essayèrent de renouveler notre théâtre en cherchant à le modeler sur le roman réaliste. Les plus connus parmi ces écrivains étaient : Zola, de Goncourt et Daudet.

Zola fut le théoricien du réalisme, dont il défendit les droits avec ardeur et conviction dans ses articles de polémique, ses préfaces et surtout *Le Roman expérimental.* Dans ce dernier ouvrage, il expliqua ce qu'il entendait par l'emploi de la méthode scientifique appliquée au théâtre.

« J'attends, écrit-il, qu'on plante debout au théâtre des hommes en chair et en os, pris dans la réalité et analysés scientifiquement, sans un mensonge. J'attends qu'on nous débarrasse des personnages fictifs, de ces symboles convenus de la vertu et du vice qui n'ont aucune valeur comme documents humains. J'attends que les milieux déterminent les personnages et que les personnages agissent d'après la logique des faits combinée avec la logique de leur propre tempérament. J'attends qu'une œuvre dramatique, débarrassée des déclamations, tirée des grands mots et des grands sentiments, ait la haute moralité du vrai, soit la leçon terrible d'une enquête sincère. J'attends enfin que l'évolution faite dans le roman s'achève au théâtre et que l'on y revienne à la

source même de la science et de l'art modernes, à l'étude de la nature, à l'anatomie de l'homme, à la peinture de la vie, dans un procès-verbal exact, d'autant plus original et puissant que personne encore n'a osé le risquer sur les planches[1]. »

Zola mit lui-même la main à l'œuvre et publia : *Les Héritiers Rabourdin*, *Thérèse Raquin*, *Renée* et *L'Assommoir*. Dans ces pièces, il substituait aux inventions romanesques une vérité toute documentaire.

Au point de vue médical, *Thérèse Raquin* ne nous offre aucun intérêt. Nous trouvons dans ce drame une vieille femme paralytique qui, au dernier acte, guérit de son affection et se dresse pour maudire les meurtriers de son fils.

L'Assommoir nous présente plus d'intérêt. Zola, pour nous décrire l'accès de délire alcoolique aigu de Coupeau, s'est documenté aux meilleures sources. On raconte que le chef de l'Ecole naturaliste passa plusieurs nuits dans des asiles, afin d'examiner de ses propres yeux un certain nombre d'accès de délire éthylique aigu.

Le sujet de la pièce est le même que celui du roman.

Coupeau, alcoolique chronique, sort encore une fois de Sainte-Anne.

De retour chez lui, il se met à boire une bouteille d'eau-de-vie. Il ne tarde pas à être pris de *delirium tremens*. Il a aussitôt des hallucinations. Il aperçoit des chalets, des illuminations, des ballons rouges, des fontaines, des cascades. Il entend la musique d'une fête. Puis, il croit qu'un assassin le poursuit et veut le frapper. Il se dresse furieux et cherche à démolir son adversaire. Il tombe et se roule à terre. A ce moment, il voit des rats qui l'assaillent, qui grimpent à ses

[1] Zola ; Le Roman expérimental, p. 142.

jambes et lui mordent la main. Enfin il aperçoit Lantier, l'amant de sa femme; il paraît se battre avec lui, a la sensation d'être blessé grièvement et de nager dans le sang. Enfin il tombe comme une masse et meurt.

« Au point de vue psychiâtrique, écrit M. Régis, cette reproduction du délire alcoolique hallucinatoire est assez fidèle, bien qu'elle n'échappe pas, pour si naturaliste qu'ait voulu être l'auteur, à certaines invraisemblances forcées. Ainsi, pour n'en citer qu'une, Coupeau énumère et détaille à haute voix au fur et à mesure qu'elles se produisent les différentes scènes de ses visions; or, dans la réalité, l'alcoolique fuit, se débat ou lutte vis-à-vis des êtres fantastiques qui lui apparaissent, mais sans indiquer à chaque fois le thème hallucinatoire, sans dicter pour ainsi dire sa propre observation; il vit son rêve imaginaire, mais ne le parle pas, de sorte que, pour être cliniquement vrai, Coupeau eut dû mimer et non conter ses hallucinations. Imparfaite médicalement, la folie de Coupeau nous laisse en outre absolument froid, et si la salle est secouée parfois par le jeu violent et outré de l'artiste, elle ne s'émeut en rien, en revanche, de la cinématographie pathologique qui se déroule aux yeux du buveur; et cela parce qu'elle est banale, quelconque et à peu près étrangère à une forte action dramatique[1]. »

Tous ceux qui ont assisté à une représentation de *L'Assommoir* sont unanimes à reconnaître qu'il existe peu de pièces d'un intérêt aussi faible. Zola s'est fait grandement illusion sur l'influence de son œuvre lorsqu'il écrit :

« Le réel ne saurait être ni vulgaire ni honteux, car c'est le réel qui a fait le monde. Derrière les rudesses de nos analyses, derrière nos peintures qui choquent et qui épouvantent

---

[1] RÉGIS ; Discours prononcé au Congrès de Grenoble.

aujourd'hui, on verra se lever la grande figure de l'Humanité saignante et splendide dans sa création incessante [1]. »

Le public n'a pas été de l'avis de Zola. Toutes ces exhibitions pathologiques ne sauraient être, à la scène, qu'un élément d'art exceptionnel. Elles ne peuvent servir qu'à rendre plus intense la description des infinies souffrances morales. Et le poète dramatique n'a le droit de s'en servir qu'à la condition de transformer cette obscure matière de vie en pure substance de beauté.

Dans *Renée*, qui parut en 1887, Zola a prétendu appliquer la méthode naturaliste en représentant « l'homme physiologique » sous la double influence de l'hérédité et des entours.

Il nous a tracé dans cette pièce un caractère parfait de femme hystérique se ruant à la « curée » de tous les plaisirs et recherchant jusque dans l'inceste un frisson nouveau.

Nous trouvons au théâtre de Zola exposée la théorie de l'hérédité qui joue un si grand rôle dans la série des Rougon-Macquart. « L'ancêtre de la famille, une hystérique, Adelaïde Fouque, a transmis à ses descendants des germes morbides. Les affections nerveuses faibles ou aiguës étant susceptibles de subir des modifications importantes dans la transmission héréditaire, ces germes se sont développés chez les uns en penchant à l'ivrognerie ou au libertinage, chez les autres en folie religieuse ou criminelle. Des phénomènes tels que le *delirium tremens* de Coupeau dans *L'Assommoir* sont suffisamment déterminés par l'état pathologique des ascendants [2]. » Il ne nous appartient pas ici de rechercher si l'observation de la famille entière des Rougon-Macquart est

---

[1] ZOLA ; Le Naturalisme au théâtre.

[2] ROBERT FATH; influence de la science sur la littérature au XIXe siécle (Payot éditeur à Lausanne).

réellement scientifique, *Renée* et *L'Assommoir* comptant parmi les rares pièces que Zola a tirées de ses romans. MM. Edouard Rod[1] et Robert Fath ont traité magistralement cette question. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer sur ce point aux remarquables études que ces auteurs ont publiées.

Les frères de Goncourt essayèrent de modeler aussi le théâtre sur le roman réaliste. *Henriette Maréchal*, qui se distingue des pièces contemporaines par une absence complète des « ingénieuses ficelles » et du « charpentage » à la mode, eut un échec retentissant.

Les frères de Goncourt étaient au courant des nouvelles théories et des plus récentes applications de la science. Ils avaient suivi les visites des hôpitaux et assisté à des travaux de laboratoire On trouve dans leurs livres la description d'un grand nombre de cas pathologiques Dans *Sœur Philomène*, les Goncourt nous décrivent l opération d'un encéphaloïde lardacé du sein ; dans *Renée Mauperin* l'évolution d'une affection cardiaque; dans *Charles Demailly*. les étapes de la folie.

De ces divers ouvrages, *Sœur Philomène* est le seul dont il ait été tiré un drame. Les auteurs de la pièce nous font assister à la mort d'une pauvre fille à l'hôpital à la suite d'une opération malheureuse de tumeur du sein. C'est là, véritablement, une « tranche de vie » portée sur la scène.

Les frères de Goncourt, pas plus que Zola, ne réussirent au théâtre ; mais, tandis que ce dernier se faisait illusion sur l'influence de son œuvre, les auteurs de *Renée Mauperin*, au contraire, se montraient pleins d'inquiétude sur l'avenir du théâtre naturaliste. Ils avouaient même « ne pas croire au transbordement dans le temple de carton de la conven-

---

[1] E. Rod ; les idées morales du temps présent (article sur Zola).

tion, des faits, des événements, des situations de la vraie vie humaine [1] ».

Alph. Daudet a fait intervenir plusieurs fois les idées médicales dans ses œuvres. Nous savons même que, pour composer *L'Evangéliste*, il suivit les leçons de la Salpêtrière. Nous trouvons dans son théâtre les questions scientifiques à l'ordre du jour. *La Lutte pour la vie* contient une étude sur le darwinisme Daudet a créé, dans *Paul Astier* [2], une espèce de gorille humain civilisé, nous dit M. Pellissier [3], qui a lu l'*Origine des espèces* et qui développe avec sérénité les lois de la concurrence vitale.

L'Obstacle [4], paru six ans avant *L'Evasion*, traite de la vieille question de l'hérédité. Daudet nous montre dans cette pièce, ainsi que le fera plus tard M. Brieux, qu'on peut échapper aux lois de l'hérédité. Mais les arguments que l'auteur nous présente, pour soutenir sa thèse, sont aussi peu scientifiques que possible

Didier d'Alein avait 2 ans, lorsque son père a été enfermé dans un asile d'aliénés. C'est d'après cet argument que Daudet prétend nous prouver que son personnage ne doit pas hériter de la tare paternelle Comme l'a soutenu J. Hunter, il n'existe pas de maladies héréditaires à proprement parler, mais seulement une disposition héréditaire à les contracter [5]. Un père ne transmet pas à son fils la maladie dont il souffre, mais un terrain propice à l'éclosion de cette maladie.

Didier d'Alein, bien qu'ayant 2 ans lorsque son père est devenu fou, n'est donc pas à l'abri des prédispositions mor-

---

1 E. et J. de Goncourt : préface *d'Henriette Maréchal.*

2 Daudet ; La Lutte pour la vie.

3 Pellissier ; Le Mouvement littéraire contemporain, p. 96.

4 Daudet ; L'Obstacle, paru en 1890.

5 J. Hunter ; Œuvres complètes, trad. Richelot, t. I, p. 226.

bides, et le malheureux jeune homme a quelque raison de concevoir des inquiétudes au sujet de son avenir

Daudet nous le montre lisant des ouvrages sur l'hérédité et se désespérant de ne pouvoir vaincre la fatalité dont il se croit atteint. Dans un de ces livres se trouve le pronostic suivant : « Ainsi le fils d'un fou semble destiné à la folie... L homme porte en lui, léguée par ses parents, la carte muette de ses maladies..., et la vie des héréditaires se passe à signifier la mort ! » Je crois que Daudet aurait trouvé difficilement dans un traité de médecine mentale une opinion aussi absolue, aussi pessimiste et aussi emphatiquement exprimée.

Nous ne nous expliquons pas, en outre, pourquoi Didier d'Alein, après avoir manifesté tant de craintes au sujet des prédispositions morbides que son père peut lui avoir transmises, se montre, par la suite, aussi confiant et aussi optimiste.

La thèse soutenue par Daudet manque de logique et n'est pas plus sérieuse au point de vue scientifique que celle soutenue par M. Brieux dans *L'Evasion*.

Parmi les habitués des *Soirées de Médan* se trouvait un jeune écrivain qui s'était laissé séduire par les théories de Zola. Léon Hennique voulut, lui aussi, contribuer à l'extension du théâtre naturaliste et il fit jouer *Esther Brandès* au Théâtre libre. Nous trouvons dans cette pièce une description assez exacte de la sclérose du cœur. « Dès la première scène, nous dit M Augustin Filon, nous étions avertis que le malade ne pouvait vivre, que son affection consistait dans une pétrification progressive du cœur, que l'issue fatale était inévitable, mais qu'elle pouvait être amenée prématurément par une émotion violente. Impossible d'oublier, en regardant Antoine, ce cœur changé en pierre, ou d'écarter l'angoisse, la menace de l'émotion meurtrière suspendue comme la

guillotine au-dessus de ce condamné. On voyait le malade luttant contre la souffrance physique ou lui cédant d'une façon abjecte, avec des alternatives de confiance et d'amertume, de rage et d'attendrissement, de molle tendresse et de féroce égoïsme, avec ses calmes voulus, ses fausses résignations et ses illusions sincères, tout son être moral déformé, rétréci, rapetissé, par l'approche et la peur de la mort[1].»

Le théâtre naturaliste n'eut qu'une durée éphémère. Après quelques moments de courte notoriété, il tomba dans le discrédit. Dix ans ont suffi pour faire oublier l'Ecole de Médan. Mais les auteurs nouveaux n'ont pas cessé de nous exposer sur la scène toutes sortes de curiosités pathologiques. Dans cette voie, Zola eut des imitateurs. Il appartenait à M. Brieux de créer le théâtre essentiellement médical.

---

[1] Augustin FILON ; De Dumas à Rostand, p. 79.

IV

M. E. BRIEUX

CHAPITRE IV

M. E. BRIEUX

I

« L'Evasion »

L'*Évasion* a été jouée pour la première fois le 7 décembre 1896.

« On était alors, nous dit M. le Dr Prieur, à cette curieuse époque où, sous des influences incertaines, la médecine et les médecins étaient en butte à l'hostilité de presque tout le pays. Ce n'était pas du scepticisme à l'égard du peu de valeur de la science et du peu de savoir de ses représentants..... non, c'était une rancune pleine d'aigreur, capable d'agir brutalement et dont la presse d'alors se faisait l'écho en l'amplifiant [1]. »

Quelques années auparavant s'était formé un groupe d'écrivains que leurs tendances religieuses avaient fait dénommer les « néo-chrétiens [2] ».

Cette nouvelle Ecole accusait la science d'avoir trompé

---

[1] Dr Prieur ; de l'*Evasion* aux *Avariés*. (In *Mercure de France*. N° de décembre 1901.)

[2] Parmi les principaux d'entre eux, on peut citer : MM. Melchior de Vogüé, E. Rod, Paul Desjardins, etc.

ses espérances, en ne tenant pas ce qu'elle avait promis, et elle travaillait au triomphe des idées religieuses.

« Le coup d'œil le plus superficiel sur l'état du monde, écrivait E. Rod, nous montre que dans tous les domaines nous sommes en pleine réaction. »

Quand on interrogeait les partisans de la réaction sur la cause de ce mouvement, ils répondaient que la science avait détruit l'idéal et enlevé à la vie sa valeur.

« L'homme de ce siècle, pense M. Melchior de Vogüé, a pris en lui-même une confiance bien excusable. Le mécanisme rationnel du monde lui est enfin apparu. Dans l'explication des choses, on élimina tout l'ordre divin.. D'ailleurs, à quoi bon rechercher des causes douteuses quand le fonctionnement de l'univers et de l'homme devenait si clair pour le physicien ou le physiologiste?...

» Le moindre tort de Dieu, c'était d'être inutile. De beaux esprits l'affirmaient, et tous les médiocres en furent persuadés. Le XVIII[e] siècle avait inauguré le culte de la Raison : on vécut un moment dans l'ivresse de ce millénium. Puis vint l'éternelle désillusion, la ruine périodique de tout ce que l'homme bâtit sur le creux de la raison... Il dut s'avouer que par delà le cercle des vérités conquises l'abime d'ignorance reparaissait toujours aussi vaste, aussi irritant[1]. »

M. Charles Morice, dans son ouvrage *La Littérature de tout à l'heure*, n'est pas moins précis dans ses accusations : « Naguère, affirme-t-il, la science avait biffé le mot mystère[2]. Elle avait du même trait biffé les mots : beauté, vérité, joie, humanité ...., le mysticisme a repris à la science intruse et accaparante non seulement tout ce qu'elle lui

---

[1] M. de VOGUÉ : Le *Roman Russe*, pag. 19.

[2] M. BERTHELOT a écrit, dans sa préface des *Origines de l'alchimie*, cette phrase stupéfiante : « Le monde est aujourd'hui sans mystère... ! »

avait dérobé, mais peut-être bien aussi quelque chose de la propre part de la science. La réaction contre les négations insolentes et désolantes de la littérature scientifique s'est faite par une imprévue restauration poétique du catholicisme [1]. »

M. Paulhan, après avoir étudié les causes du nouveau Mysticisme français, déclara que la science s'était montrée impuissante à satisfaire les besoins de l'humanité : « Nous nous sentons environnés, dit-il, d'un inconnu immense, où nous demandons au moins qu'on nous réserve un accès. L'évolutionnisme comme le positivisme a fermé le passage.... Pour toutes ces raisons, l'évolutionnisme devait, tout en laissant de grandes idées, se montrer impuissant à suffire à la direction des esprits [2]. »

Tel était l'état des esprits en France lorsque M. Brieux publia *L'Évasion*. Depuis quelque temps, en outre, la médecine était en butte aux attaques de la presse.

M. Brieux comprit le parti qu'il pourrait tirer de cet état de choses.

Le succès d'une pièce de théâtre doit être immédiat. Quand cette pièce ne réussit pas dès le premier jour, elle est, du coup, perdue et ne s'en relève presque jamais Aussi les auteurs, dont la plupart ne recherchent que les applaudissements, se règlent uniquement sur les goûts du public. M. Brieux donna au public la pièce qu'il attendait. Profitant des tendances générales de l'opinion, il attaqua violemment la médecine et les médecins. « Frapper le médecin était habile, nous dit le Dr Prieur ; mais, pour ce faire, choisir l'hérédité était une absurdité. C'était une absurdité, et cela le resta. Malgré toute sa bonne volonté et ses facilités d'assimilation,

[1] Charles Morice ; la *Littérature de tout à l'heure*, pag. 274 (Paris 1889).
[2] Paulhan ; Le Nouveau Mysticisme. p. 120 (Paris 1891).

M. Brieux ne put rien comprendre au sujet qu'il traitait. Il ne le comprit pas à l'envers.... il ne le comprit pas du tout. Ses arguments ne sont pas des erreurs.... ce sont des invraisemblances. »

Voici d'ailleurs comment la critique d'un journal fort peu médical, *l'Eclair*, appréciait les idées que M. Brieux exposait dans sa pièce : « ... Il est par trop commode, pour démontrer la supériorité de la foi sur la science, de ridiculiser cette dernière en lui prêtant des affirmations absurdes et en la faisant représenter par des pantins ignorants et grotesques.

« Où donc M. Brieux a-t-il trouvé dans la très belle théorie de l'hérédité, les incongruités qu'il place dans la bouche du Dr Bertry? Et quand donc les plus ardents disciples de la doctrine de l'irresponsabilité ont-ils donné à la seule hérédité le rôle que lui prête M. Brieux ? [1] »

Il serait difficile de formuler une opinion empreinte de plus de justesse.

Les diatribes contre la science et l'hérédité que l'on trouve dans *L'Evasion* n'étaient, en effet, qu'un faux fuyant. Le motif véritable, c'était la haine de la médecine et des médecins. Cette haine éclate dès le début de la pièce. Au premier acte, nous assistons à une discussion entre le docteur Bertry et son frère. Le beau-fils du premier aime la fille du second et en est aimé. Le jeune homme est fils d'un père qui avait des idées mélancoliques, la jeune fille a eu pour mère une femme de mœurs légères. Le docteur Bertry s'oppose au mariage parce qu'il est persuadé qu'en vertu des lois de l'hérédité, le jeune homme doit fatalement se suicider et la jeune fille doit fatalement se livrer à la pros-

---

[1] Cité par le Dr Prieur, *In* article du *Mercure de France*, décembre 1901.

titution. Cette discussion entre le docteur Bertry et son frère mérite d'être citée : Elle nous montrera très exactement le but véritable que M. Brieux s'est proposé en écrivant sa pièce.

LE DOCTEUR

Mon pauvre ami, je ne veux pas te chagriner.... Causons sérieusement puisqu'il s'agit du bonheur de ces enfants, et ne vois dans ce que je te dis aucun reproche au sujet de ta conduite passée. Jean est un malade nerveux et un mélancolique, comme son père. Quant à Lucienne, comprends-moi... elle a aussi une hérédité qui l'éloigne du mariage.

BERTRY
(accablé.)

Nous sommes donc les prisonniers des morts ?

LE DOCTEUR

Tu l'as dit...

BERTRY
(dans un mouvement de colère jusqu'à la fin de la scène.)

Eh bien, tu m'agaces à la fin, avec ta science, avec ton hérédité!.... Alors les hommes ne sont que des brutes inconscientes, sans individualité, sans volonté?....

LE DOCTEUR

Tu ne comprends rien à ces choses-là !...

BERTRY

Enfin, réfléchis, je *nous* prends comme exemple. Toi et moi, nous sommes du même père et de la même mère; nous devrions nous ressembler et pourtant.....

LE DOCTEUR

Il y a l'hérédité croisée... il y a l'atavisme, une hérédité lointaine...

BERTRY

Pourquoi ce qui a été vrai pour l'un de nous ne serait-il pas vrai pour eux?

LE DOCTEUR

Ça aurait pu l'être, mais il suffit de les observer une heure seulement, l'un et l'autre, pour voir qu'ils sont bien les continuateurs de leurs parents.

BERTRY

Mais elle se trompe parfois la science ; mais il y a des exceptions.

LE DOCTEUR

Si peu... Lucas, Morel, Galton et moi, nous avons observé des milliers de cas où les lois de l'hérédité se sont affirmées...

BERTRY

Et combien de cas avez-vous ignorés où elles ont été démenties?... Vous savez le nombre des condamnés pour vol dont les pères avaient été des condamnés, mais vous ne savez pas combien il y a eu de criminels dont les fils ont été d'honnêtes gens. Et quand même vos lois, vos fameuses lois, n'auraient été mises en défaut qu'une seule fois, quand même il n'y aurait eu, depuis que vous observez, qu'un seul homme vicieux dont le fils n'ait pas été un vicieux, qu'un seul fou dont le fils ait été sain d'esprit, je dis que celui-là seul, que ce cas unique, aurait dû vous empêcher de publier,

avec cette autorité critiquable, vos lois sinistres et hasardées, vos lois de désespérance qui, peut-être, ont fait plus de vicieux et de fous que l'hérédité elle-même.

LE DOCTEUR

Qu'importent les victimes? Ces lois, nous les croyons vraies, nous devons les formuler...

BERTRY

Vous abusez de votre pouvoir... en despotes...

LE DOCTEUR

Despotes qui n'ont pas peur d'être détrônés...

BERTRY

Tu as raison. Votre règne n'est pas près de la fin. Vous êtes les bons dieux d'un peuple athée qui n'a plus d'autre idéal que le parfait fonctionnement de son tube digestif... Vous êtes la dernière ressource de la crédulité dans cette époque de prétendu scepticisme.

. . . .

LE DOCTEUR

Ne dis pas de mal de la médecine... Elle a des martyrs...

BERTRY

Pas autant que de victimes !

LE DOCTEUR

Elle a des héros...

BERTRY

Je le sais aussi bien que toi ; mais pour un Claude Ber-

nard, un Pasteur ou un docteur Roux, que la renommée va chercher malgré lui dans son laboratoire, pour un certain nombre d'entre vous qui sont modestes et apitoyés, il y en a trop d'autres. . assoiffés de réclames et dépourvus d'humanité!... Je dis que vous semez la terreur par vos découvertes de maladies nouvelles, par vos descriptions, vos prescriptions et vos menaces. Vous rapetissez les caractères en développant dans les gigantesques proportions la peur de la mort. Vous empoisonnez tous nos plaisirs, tous nos actes, toute notre vie...

Le Docteur

Nos clients ne disent pas cela...

Bertry

Vos clients!... Je les connais !... Je le connais votre client fidèle; il sue l'effroi par tous les pores, il promène, tout entortillé de flanelle comme un cheval de course malade, une existence ratatinée et souffreteuse ..

Il vous consulte pour savoir quand et comment il doit manger, boire, dormir et même aimer... Vous avez inventé la peur des microbes.

Le Docteur

Ça vaut bien la peur de l'enfer !

Bertry

Non ! Peur pour peur, j'aime mieux celle-ci, parce qu'elle a parfois empêché de faire le mal, tandis que vos inventions n'ont jamais servi qu'à multiplier les égoïstes et les poltrons...

Cette simple scène suffit pour nous donner une idée de la pièce et des personnages.

Le docteur Bertry, professeur de neuro-pathologie à la Faculté de médecine de Paris, membre de toutes les Académies, chamarré de toutes les décorations, est un vulgaire charlatan qui n'est arrivé à sa haute situation que par son savoir-faire éhonté et son maniement très adroit de la réclame. Depuis de longues années, il écrit mémoires sur mémoires, volumes sur volumes afin de prouver qu'il n'est pas possible d'échapper aux lois fatales de l'hérédité.

Au premier acte, nous le voyons dictant sa biographie à son secrétaire. Voici comment il apprécie son propre mérite et la valeur de ses travaux :

« Ce qui constitue avant tout l'œuvre du docteur Bertry, ce sont ses travaux considérables sur l'hérédité. Allant plus loin que les Lucas, les Morel, les Galton, le docteur Bertry a montré l'invincible force de ces lois, *immuables* désormais. Ses divers ouvrages sur cette question représentent le fruit de trente années de labeur ininterrompu.

Le docteur Bertry a fait de l'hérédité sa chose propre Il a recueilli, sur ce sujet, les observations les plus nombreuses et les plus probantes.... Là où ses illustres prédécesseurs n'avaient produit que de timides suppositions, il a, lui, formulé des principes, établi des certitudes. »

Cette scène manque de vraisemblance. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'imaginer un professeur de neuro-pathologie appréciant avec tant de désinvolture les travaux de Morel et de Galton

Ces auteurs n'ont pas « formulé de timides suppositions », comme l'écrit le docteur Bertry. On a reproché, au contraire, à Morel et ses successeurs de s'être montrés trop absolus dans leurs opinions et d'avoir porté un pronostic trop sévère à propos de malades sur lesquels pèse une lourde hérédité névropathique.

« Morel, nous dit M. Legendre, a admis un mode de dégé-

nérescence par voie héréditaire, commençant aux troubles du caractère et à la névropathie chez les ascendants, passant par la folie ou les névroses graves chez les descendants, pour aboutir à l'idiotie ou à la stérilité dans la descendance ultime [1]. »

Ce mode de dégénérescence existe, mais il n'est pas constant, il n'est pas fatal, il peut rétrograder. M. Charpentier a entrepris de réagir contre la sévérité de ce pronostic de Morel et son Ecole.

« A côté de l'hérédité progressive, il y a, écrit M. Charpentier, l'hérédité *régressive*. Chez les descendants, les traits pathologiques sont de moins en moins accentués et plus tard se terminent par le retour à l'équilibre nerveux physiologique normal [2]. » On a vu des fous produire des enfants parfaitement sains d'esprit. Ces cas n'ont été que rarement publiés et les aliénistes n'ont guère étudié que la descendance pathologique chez les vésaniques.

Charpentier cite le cas d'une femme de 55 ans, dont le père est épileptique et dont la mère s'est suicidée ; mariée à un alcoolique qui s'est suicidé aussi, elle a eu trois enfants sans tare ; elle-même n'a eu que quelques troubles dyspeptiques, quelques douleurs névralgiques et migraines, pas de troubles intellectuels.

M. Brieux n'a pas lu les ouvrages de Morel et il ne connaît pas davantage les travaux de Galton. Ayant à mettre sur la scène une pièce qui traite de la question de l'hérédité, il aurait dû, ce me semble, au moins lire les mémoires qui ont trait à cette question. M. Brieux aurait vu alors que Galton,

---

[1] Legendre ; article sur l'Hérédité dans le traité de Pathologie générale de Bouchard.

[2] Charpentier ; De l'Hérédité régressive en aliénation mentale. (Revue générale de clinique et thérapeutique, 4 février 1891.)

lui aussi, ne s'est pas contenté de « formuler de timides suppositions », comme il le fait dire au docteur Bertry.

Les opinions du savant médecin anglais font, au contraire, autorité dans cette question [1]. Il a été un des premiers, bien que partisan de l'hérédité, à montrer que la transmission des caractères pathologiques n'est pas fatale et il a donné de ce fait plusieurs explications : soit par des croisements heureux, soit par l'existence des conditions favorables de la nutrition pendant la conception et la gestation.

Si M. Brieux avait lu les ouvrages de Galton, peut-être aurait-il hésité à donner au docteur Bertry cette intransigeance dans les opinions qui, à la longue, confine au ridicule.

L'hérédité n'est pas fatale pour toutes les maladies, et ce que l'on pourrait reprocher à M.Brieux, c'est d'avoir justement choisi pour édifier sa théorie une maladie dont l'hérédité est des plus discutables.

Jean Belmont, le personnage principal de la pièce, nous dépeint ainsi l'état de son esprit : « Je suis écrasé, dit-il, par un héritage fatal. Mon père m'a transmis avec l'existence la mélancolie dont toute sa vie àvait été empoisonnée. »

La mélancolie peut être assurément héréditaire. Ibsen nous a tracé dans *Rosmersholm* un caractère d'hypocondriaque héréditaire, mais le dramaturge Norwégien a fait intervenir, en outre, l'influence du milieu et de l'éducation. Si Rosmersh est « paralysé par une incurable mélancolie », c'est non seulement parce que ses aïeux lui ont transmis la tristesse qui les dominait, mais encore et surtout, parce qu'il a été élevé dans un milieu sévère et déprimant. Une domestique a remarqué qu'à Rosmersholm les petits enfants ne

---

[1] GALTON ; *op. cit.*

crient pas et que plus tard on ne les voit jamais rire. Dès le plus bas âge, ils subissent l'influence paralysante de la tristesse qui les entoure.

De même, après avoir lu *L'Evasion*, on est en droit de se demander si la mélancolie dont Jean Belmont est atteint peut être considérée comme héréditaire. Ce jeune homme a été élevé par le docteur Bertry, qui, désireux de voir les faits confirmer ses théories, entretient dans l'esprit de son beau-fils le souvenir d'une ascendance qu'il considère comme fatale. Le docteur Bertry nous décrit en ces termes les moyens qu'il a employés pour que Jean Belmont ne soit pas atteint de la mélancolie dont son père a souffert:

« J'ai fait appel, nous dit-il, à toute son énergie, puis je lui ai exposé la terrible ascendance qui pesait sur lui et je lui ai donné mes livres à lire afin que, connaissant le danger, il se décidât à se secouer et à réagir. » Lorsque le malheureux jeune homme apprend, par les livres qu'il a entre les mains, qu'il ne peut échapper aux lois inexorables de l'hérédité, il devient inquiet et nerveux. Nous nous demandons alors si cette tristesse qui le tourmente est réellement héréditaire, ou bien si elle est due à l'influence néfaste des ridicules théories du docteur Bertry.

Comme on le voit, le sentiment personnel de M. Brieux, sur la question de l'hérédité, apparaît bien plus dans le caractère particulier donné par lui à ses personnages, que dans l'arrangement même de la pièce et dans sa conclusion logique.

Le second exemple que l'auteur de *L'Evasion* a choisi pour soutenir sa théorie est encore plus fantaisiste.

La nièce du docteur Bertry a eu pour mère une femme de mœurs légères. Le docteur, persuadé que, même dans le domaine moral, les lois de l'hérédité sont inflexibles, conteste à la fille la possibilité de vivre d'une façon régulière et

s'oppose à son mariage. Cette donnée est d'autant plus invraisemblable que la jeune fille n'a pas connu sa mère, et que, depuis l'âge de *trois* ans, elle habite avec son oncle dans un milieu honnête et respectable.

Les exemples que M. Brieux a choisis pour soutenir sa thèse ne sont pas assurément des plus heureux au point de vue scientifique, et l'on comprend très bien que les personnages de la pièce sur lesquels pèse une hérédité aussi discutable tentent « l'évasion. »

« On dirait d'ailleurs, écrit M. J. Lemaître, que M. Brieux a pris à tâche de réduire au plus négligeable minimum la fatalité qui est censée peser sur ses deux prisonniers de l'atavisme, et de leur rendre « l'évasion » aussi facile qu'il se pouvait[1]. »

Certains critiques ont pensé alors que le véritable sujet de la pièce ne serait pas la lutte du libre arbitre contre la fatalité héréditaire, mais la désastreuse influence qu'un faux savant, avec des théories audacieusement soutenues par lui, peut exercer sur de jeunes intelligences. Les diatribes contre la science et l'hérédité nous paraissent, en effet, n'avoir été qu'un faux-fuyant pour M. Brieux. Le motif véritable était la haine de la médecine et des médecins, que nous trouvons mise en relief à chaque page.

Au deuxième acte, le docteur Bertry nous apparaît discutant avec un rebouteux qui guérit les malades « rien qu'en les regardant ». Le célèbre professeur a eu déjà plusieurs crises d'angine de poitrine, et il sait que son affection est incurable. M. Brieux nous le montre causant avec le rebouteux. Et on voit qu'il est sur le point, à chaque instant, de demander conseil à ce dernier et que la honte seule le retient.

---

[1] J. Lemaitre ; Impressions de théâtre, t. X, p. 46.

Nous ne sommes plus alors sur un terrain scientifique, nous tombons dans la caricature. Le docteur Bertry est entouré d'un groupe d'élèves à qui M. Brieux prête le langage le plus cynique. D'un bout à l'autre, nous les voyons se moquer des malades qui les consultent et de la médecine, qu'ils considèrent comme une vaste tromperie. Un modeste médecin de campagne, le docteur Richon, seul fait exception dans ce milieu répugnant. Encore M. Brieux a eu bien soin de lui faire dire : « De la foi dans la médecine je n'en ai plus guère et je vais vous dire pourquoi.... Je n'ai pu empêcher mon fils unique de mourir à dix-sept ans. »

Le docteur Bertry a des opinions plus versatiles. Il croit à la souveraineté de la science quand il ne souffre pas de son affection cardiaque ; mais dès qu'une crise nouvelle apparaît, ses doutes le reprennent. Nous le voyons à la fin de la pièce affalé sur un fauteuil, pâle, atterré, éprouvant cette sensation inexplicable « de la vie qui s'éteint. »

A ce moment, toute sa belle assurance de savant orgueilleux disparaît pour faire place à la couardise la plus méprisable. Entouré de ses parents, qui cherchent à lui apporter un soulagement quelconque, il leur fait l'aveu de son ignorance.

« Ce qu'il faut faire ? dit-il à sa nièce, si je le savais, ma pauvre enfant ! (*avec une sorte de honte à voix basse.*) Mais je n'en sais rien !.... Tout ce que je puis, c'est attendre la prochaine crise, demain, dans huit jours... et ainsi de suite... jusqu'à celle qui m'emportera ... Voilà des années, tu entends, des années que je souffre.

» Oui, je le cachais à tous.. . j'avais honte de mes douleurs que je ne pouvais soulager ... Je les cachais.... par orgueil, tu comprends, par orgueil de savant.... Maintenant tu vois toute ma misère.... tu vois la pauvre loque humaine que je suis.... comme les autres, comme tous les autres, dans une

épouvantable détresse en sentant la vie s'en aller de moi.... Tout de même, on ne peut pas ne rien essayer.... Peut-être d'autres savent-ils.... Richon.... appelez Richon ! Suppliez-le de faire quelque chose pour moi, de trouver.... d'inventer.... Non ! non !.. (*A lui-même*) Trouver, inventer.... Me voilà aussi ridicule que mes malades !.. *Très large*) Ah ! si je croyais en Dieu, je me mettrais à genoux pour lui demander un miracle !

» (*Il pleure Après un temps.*) Mais je n'y crois pas ! Je ne crois même plus à la science. .. depuis longtemps ... La science ! la science ! la science !. . Ah ! ah !... on s'imagine savoir des millions de choses ! .. on veut formuler les lois de la vie.... et l'on assiste, impuissant à sa propre agonie !... Nous ne comprenons rien à ce qui se passe autour de nous ... Pourquoi est-ce que je meurs ? La sclérose envahit les artères ... Pourquoi ? Comment ? Qu'est-ce que la sclérose ?... Voulez-vous que je vous dise ? Nous ne savons rien, rien, rien !... Nous n'avons rien trouvé.... que des mots (*Un temps. Il se lève.*) Ce ne sera pas pour cette fois encore ... Je vais mieux, maintenant... me voilà délivré... »

La crise finie, le docteur Bertry oublie le danger qu'il a couru. A ce moment, on vient le chercher pour présider une réunion. Il se redresse et reprend son air imposant et prétentieux. En sortant, il répète le discours qu'il a préparé pour la circonstance : « Messieurs et chers collègues, la souveraineté de la science..... » C'est sur ces mots que se termine L'*Evasion*.

Le succès de la pièce fut considérable au moment de son apparition. Elle répondait trop bien à l'état d'esprit du public pour n'être pas l'objet d'une ovation enthousiaste. L'Académie française, si souvent bienveillante pour les œuvres médiocres, lui décerna un de ses prix... Le silence s'est établi depuis autour de L'*Evasion*, et l'on ne se rappel-

lera bientôt plus les polémiques auxquelles cette pièce a donné lieu. On est si oublieux en France !...

Lorsque *L'Evasion* parut, la lutte contre le positivisme venait d'éclater.

Critiques et philosophes, moralistes et théologiens protestaient contre les prétentions orgueilleuses de la science et s'efforçaient d'en montrer les espérances décevantes.

« On reprochait à la science de n'avoir pas su tout expliquer, de n'avoir pas déchiffré l'énigme du monde, ni donné à l'humanité des formules de bonheur définitives. On lui reprochait d'avoir failli à des promesses qu'elle n'avait point faites et qu'on exigeait qu'elle tînt. Avec une joie maligne, on dénonçait ses faiblesses et dénigrait ses résultats. Ses détracteurs prononcèrent solennellement sa banqueroute, et ses détracteurs la réhabilitèrent dans un banquet mémorable [1]. »

M. Berthelot écrivit à cette occasion un discours remarquable dans lequel il montrait que la Science ne pouvait faire faillite et qu'elle restait l'incontestée souveraine, malgré les ruines de tous les systèmes, qui n'ont rien de stable et sont sujets à des modifications infinies. M. Sully-Prudhomme défendit, plus tard, la même idée avec éloquence : « La Science, affirme M. Sully-Prudhomme, ne promet jamais la vérité que dans la mesure restreinte où sa méthode, purement expérimentale, lui permet de l'atteindre. Elle ne prétend pas la donner tout entière d'emblée ; elle l'offre par fragments destinés à se joindre dans un temps indéterminé pour composer la formule la moins complexe possible de l'ordre phénoménal. Elle ne présente toutes ses autres assertions qu'à titre d'hypothèses, dont certaines, telles que

---

[1] R. Fath., *op. cit.*

les concepts de matière, d'atomes, de forces, etc., sont, en réalité, métaphysiques, et comme telles, exclues de son domaine propre ; ces hypothèses n'en sont que limitrophes. Un savant peut former celles qu'il veut, il peut se risquer à marquer d'avance le terme des découvertes où conduit la méthode expérimentale ; il demeure seul responsable de sa témérité. On ne doit pas en demander compte à tout le corps des savants passés présents et futurs, non plus qu'à la Science, dont ils sont collectivement les représentants et les dépositaires. L'entreprise d'investigation, qui a pour raison sociale *la science*, n'est pas comparable à une affaire industrielle et commerciale ; elle ne fabrique pas ses découvertes sur commande et ne les vend pas Elle tâche de découvrir : Tant mieux si elle y réussit, mais elle ne s'y *engage* pas. Ne prenant pas d'engagement, il lui est, par définition même, impossible de manquer à sa parole, de faire faillite ; ces méfaits ne sont pas plus imputables à la Science qu'ils ne le sont à la lumière du jour qui les éclaire[1]. »

Le conflit entre la Science et la Religion, qui passionna tous les esprits il y a quelques années, n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenir. Les manifestations qui eurent lieu à cette époque ont eu un résultat. « La science, nous dit M. R. Fath, y a peut être gagné de prendre une conscience plus nette de son office propre et des limites de son domaine. L'idéalisme (nous baptisons de ce nom la croyance à des réalités incontrôlables pour la science, satisfaisant certains besoins philosophiques, esthétiques ou religieux) n'en a pas souffert davantage..... L'ancien conflit de la Raison et de la Foi, de la Science et de la Religion, est entré dans une phase nouvelle. L'intelligence et le cœur

---

[1] SULLY-PRUDHOMME ; Le Crédit de la Science. (*In* Revue Scientifique, n° du 1er novembre 1902.)

se sont fait de mutuelles concessions.... A ceux qui veulent des certitudes absolues, à ceux qui veulent s'expliquer l'univers et l'embrasser dans son unité insaisissable pour la Raison, il faut le complément de la Foi. Les uns feront de cette Foi une science aussi; ils la construiront comme un système; ils s'efforceront d'en établir la logique secrète. Les autres, répudiant tout esprit de système, se créeront des idoles nouvelles à la mesure de leur idéal et de leur désir, se prenant eux-mêmes à leur jeu, disciples volontaires de divinités illusoires[1]. »

---

[1] R. FATH; L'Influence de la science sur la littérature Française pendant le XIXme siècle, p. 116. Lausanne, Payot éditeur.

II

« Les Remplaçantes »

« Les hommes et les femmes, a écrit A. Dumas fils, dans sa préface de *La Femme de Claude,* ne se réunissent au théâtre que pour entendre parler de l'amour et pour prendre part aux douleurs et aux joies qu'il cause. Tous les autres intérêts de l'humanité restent à la porte. »

Ces lignes ont été écrites en 1873.

Que de changements depuis cette époque! Le théâtre social est né.

On a transporté sur la scène les grands problèmes qui intéressent l'humanité. Les pièces d'Ibsen ont été accueillies en France avec enthousiasme. Les idées médicales ont pénétré même dans le théâtre contemporain.

M. Brieux, plus que tout autre, a contribué, dans ces dernières années, à cette rénovation de l'art dramatique.

Le sujet des *Remplaçantes* n'est pas nouveau. Au XVIIIe siècle, Jean-Jacques Rousseau s'indignait contre les mères insouciantes qui, pour continuer leur vie de plaisir, se déchargeaient sur une nourrice mercenaire de leur devoir maternel : « J'ai vu quelquefois, nous dit l'illustre écrivain, le petit manège des jeunes femmes qui feignent de vouloir nourrir leurs enfants. On sait se faire presser de renoncer à cette fantaisie : on fait intervenir adroitement les époux, les médecins, surtout les mères. Un mari qui oserait consentir que sa femme nourrît son enfant serait un homme perdu;

l'on en ferait un assassin qui veut se défaire d'elle[1]. » Les mœurs n'ont pas changé depuis le temps où ce jugement pessimiste a été porté, et aucune des exhortations de Jean-Jacques Rousseau n'a perdu aujourd'hui de son opportunité. L'auteur de l'*Emile* parvint, par son éloquence, à convertir les frivoles mondaines à l'allaitement maternel.

Il devint même de bon ton, si l'on en croit les mémoires de cette époque, d'allaiter son enfant à l'Opéra et de se faire portraicturer avec un nouveau-né pendu à la mamelle. Mais depuis longtemps cet enthousiasme a disparu, et la phrase de Rousseau est de nos jours plus vraie que jamais : « Les femmes ont cessé d'être mères, elles ne le seront plus, elles ne veulent plus l'être. »

Il faut savoir prendre son parti de cet état de choses. Le cri d'alarme poussé par M. Brieux, en faveur de l'allaitement maternel, n'aura pas raison de la mode et des mœurs. Tout ce que peut souhaiter un esprit raisonnable, c'est d'obtenir certaines modifications et ensuite une application plus judicieuse de la *loi Roussel*.

M. Brieux paraît bien l'avoir compris, puisque, au lendemain de la « première » de sa pièce, il disait : « J'ai voulu secouer l'apathie de l'administration, et le but est atteint. Le ministre m'a juré de faire appliquer la loi Roussel. Je suis très content de cet état. » Parole de ministre, eau bénite de cour, remarque malicieusement M. Witkowski. Brieux est un sage qui, comme Jenny l'ouvrière, se contente de peu.

Pour être juste cependant, il faut avouer que *Les Remplaçantes* ont eu une certaine influence sur l'esprit du public. On s'est ému, en pensant « aux cimetières pleins de petites

---

[1] J.-J. ROUSSEAU ; l'*Emile*, livre Ier.

croix sur des tombes grandes comme des berceaux ». M. le Dr Paul Strauss a joint ses efforts à ceux de M. Brieux en publiant dans de grandes revues des articles sur la dépopulation et la puériculture [1].

L'Académie de médecine, dans sa séance du 10 décembre 1901, s'est occupée des moyens à employer pour faire exécuter la loi Roussel dans la mesure du possible. L'application rigoureuse de cette loi présente, en effet, de telles difficultés qu'elle a été l'objet de vives polémiques. L'article 8 surtout a donné lieu à de nombreuses discussions. Voici le texte exact de cet article:

« Toute personne qui veut se placer comme nourrice sur lieu est tenue de se munir d'un certificat du maire de sa résidence, indiquant si son dernier né est vivant, et constatant qu'il est âgé de 7 mois révolus, ou, s'il n'a pas atteint cet âge, qu'il est allaité par une autre femme... »

L'article 8 établissait de la façon la plus formelle que l'enfant de la nourrice sur lieu devait être allaité et non alimenté, mais il ne déterminait pas quel devait être le mode d'allaitement. Le règlement d'administration publique laissait à la nourrice sur lieu le soin de choisir le mode d'allaitement qu'elle désirait pour son enfant.

Le 8 août 1901, une circulaire de la Préfecture de police spécifiait que, si l'enfant de la nourrice sur lieu est âgé de 7 mois, le certificat du maire habituel doit constater expressément que cet enfant est *élevé au sein* et que la mère en a justifié par la même production du carnet de la nourrice à laquelle elle le confiera. Mais cette circulaire ne reçoit presque jamais une solution satisfaisante.

On a reproché souvent aux maires de donner des certi-

---

[1] Paul Strauss ; Dépopulation et Puériculture (Grande Revue, 1er décembre 1902).

ficats de complaisance. Le médecin presque toujours n'est pas plus libre ni plus indépendant, et il lui est très difficile de faire prévaloir l'intérêt des nourrissons qu'il inspecte sur ses intérêts personnels. Aussi, après de sérieuses enquêtes, M. Porak établit que la plupart des nourrices sur lieu se placent en moyenne 2 mois 1/2 après leur accouchement ; que les enfants des nourrices sur lieu sont élevés au biberon ou par un mode d'alimentation indéterminé dans la proportion des trois quarts [1].

M. le docteur P. Strauss, devant cette violation systématique de la loi, émit alors une proposition généreuse. Il conseilla aux femmes qui arrêtent une nourrice sur lieu de prendre cette nourrice avec son enfant. La « Remplaçante » nourrirait donc deux enfants, le sien et celui des personnes qui l'ont arrêtée.

« L'emploi de la nourrice, écrit M. le docteur Strauss, est à coup sûr, un phénomène révoltant, digne des plus éloquents anathèmes. Rien n'est plus triste que le spectacle de ces braves villageoises impatientes de grossesse pour se placer à la ville et gagner de l'argent. Ce louage de services, immoral au plus haut point, serait du coup réhabilité si la famille bourgeoise s'habituait à faire une petite place dans la nursery protectrice à l'enfant de la nourrice.

Ce sont idées à répandre, mode à propager, et, si tous les accoucheurs, pour ne parler que de cette élite médicale, mettaient un peu de leur cœur et de leur autorité à plaider cette cause, les préjugés égoïstes ne leur opposeraient pas une trop longue résistance.... Il ne faut pas se lasser, à coup sûr, de faire appel au devoir maternel des femmes du monde; mais une fois cet appel repoussé, le rachat de toute déroga-

---

[1] Porak ; communication à l'Académie de médecine (Séance du 10 déc. 1901).

tion aux lois de la nature devrait être l'abri accordé pour tout le temps de l'allaitement au petit frère de lait impitoyablement sacrifié[1]. »

Malheureusement, la proposition de M. le docteur Strauss est devenue irréalisable par suite de l'article 25 du règlement d'administration publique du 27 février 1877, qui interdit à toute nourrice d'allaiter un autre enfant que son nourrisson. La nourrice sur lieu ne peut nourrir son propre enfant et celui des personnes qui l'ont arrêtée.

L'article 8 de la loi Roussel est donc inapplicable. Vouloir d'abord exiger qu'une nourrice sur lieu ait allaité sept mois son enfant, c'est « jeter une perturbation profonde dans les habitudes de la population des grandes villes ».

« Les 5/8 des femmes qui cherchent à se placer nourrices sont des domestiques, des célibataires, filles-mères trompées, abandonnées, souvent repoussées par leur famille, et ne rentrant en grâce auprès d'elle qu'en y envoyant avec leur enfant les gages qu'elles touchent. Ou bien ce sont des veuves sans ressources ou des femmes divorcées. La plupart d'entre elles sont sans foyer. Elles ne peuvent pas attendre sans assurer par le travail de chaque jour leur propre existence et subvenir aux charges nouvelles que leur impose la maternité. C'est dans l'intérêt de leur enfant qu'elles se placent nourrices. Si avant l'accouchement elles pouvaient entrevoir l'impossibilité de subvenir à ces besoins, on les acculerait à se faire avorter, et après l'accouchement on les pousserait à l'infanticide. Si même elles ne commettent ni avortement ni infanticide, elles se trouveraient dans l'impossibilité de donner à leur enfant, dans les premiers mois, les soins qu'exige la fragilité de sa constitution. Ce serait l'infanticide par ignorance, par défaut de soins[2]. »

---

[1] P. Strauss; dépopulation et puériculture, p. 195. (Charpentier éditeur, Paris).
[2] Porák ; *Loc. cit.*

La loi, considérant ces résultats désastreux, a prévu que la mère pourrait se placer avant sept mois à condition de confier à une nourrice son enfant, et l'ordonnance du 8 août 1901 exige que cette nourrice soit au sein. Il est convenu que celle-ci ne devra pas allaiter d'autre enfant que son nourrisson. Elle devra donc sevrer son propre enfant. A quel mois? Sera-ce à 7 mois? Pas du tout. Ce sera à 14 ou 15 mois, lorsque son enfant n'aura plus besoin de lait, nous disent les inspecteurs départementaux. Comment pourrait-il en être autrement? Peut on concevoir une mère qui sacrifierait son enfant à l'enfant d'une nourrice pour une rétribution très inférieure à celle qu'on donne à la mère de son nourrisson? Que valent ces nourrices de 14 ou 15 mois?... Rien ou presque rien.

Les nourrices qui se placent sur lieu, affirme le docteur Porak lorsqu'elles disent que leur enfant est allaité au sein, font donc inconsciemment une déclaration qui n'est pas réalisée ni réalisable. La déclaration à la mairie est un subterfuge. Un semblable allaitement au sein cache l'alimentation prématurée. On ne réussira pas à imposer l'exécution de l'article 8 de la loi Roussel tel que l'interprète l'ordonnance du 8 août 1901.

Dans la séance du 10 décembre 1901, l'Académie de médecine s'est occupée des modifications qu'on peut apporter à l'exécution de la loi Roussel. M. Porak a donné une solution, M. Pinard en a donné une autre, M. Budin une troisième. La question est encore sur le tapis. M. Brieux, grâce à l'appui d'un ministre éphémère, a le ferme espoir de faire exécuter la loi Roussel dans sa rigueur.

C'est là une utopie qui ne pouvait éclore que dans le cerveau d'un profane, étranger à toute question médicale. L'auteur des *Remplaçantes* s'est proposé, en écrivant sa pièce, de faire «œuvre utile». Il y a longtemps déjà que les écrivains dramatiques ont eu la prétention de transformer les

tréteaux de la scène en une chaire d'enseignement. En 1868, dans la préface du *Fils Naturel*, Alexandre Dumas proclamait: « Par la comédie, par la tragédie, par le drame, par la bouffonnerie, dans la forme qui nous conviendra le mieux, inaugurons le théâtre utile, au risque d'entendre crier les apôtres de l'art pour l'art.» M. Brieux s'est inspiré de ce conseil en écrivant les *Remplaçantes*, qui sont un plaidoyer contre l'allaitement vénal.

Au premier acte, l'auteur nous transporte dans un village où les femmes n'ont qu'un but: devenir enceintes, légitimement ou non, afin d'aller se placer à Paris comme nourrices. Pendant ce temps les hommes abandonnent leur travail, ne quittent plus le cabaret, et vivent aux crochets de leur femme, qui envoie chaque mois, au pays, l'argent qu'elle gagne. Une seule, Lazarette Planchot, refuse de quitter son mari et son enfant; mais devant les menaces des siens, elle se décide, la mort dans l'âme, à partir pour Paris Le docteur Richon, médecin du village, qui déplore cet exode des femmes vers la capitale, lui signe le certificat obligatoire.

A ce moment, le docteur Tirelle, médecin de Paris, vient pour choisir une nourrice. Il engage, avec le docteur Richon, une conversation dans laquelle M. Brieux nous expose la thèse qu'il veut soutenir.

Le docteur Tirelle

Elles allaitent elles-mêmes, ici, les bourgeoises?

Le docteur Richon

Je ne permettrais pas à une de mes clientes de faire autrement

Le docteur Tirelle

En province, oui.... mais à Paris....

LE DOCTEUR RICHON

Je sais bien..... cependant à Paris, on y fait des enfants de la même manière qu'à la campagne.

LE DOCTEUR TIRELLE

Oui et non. Mais ça serait trop long à vous expliquer. Voyez-vous, mon cher confrère, une femme un peu répandue dans le monde a des devoirs vis-à-vis de ce monde, vis-à-vis d'elle-même, vis-à-vis de son mari, si vous le voulez.

L'allaitement, c'est la claustration forcée pendant un an. Vous ne pouvez raisonnablement pas demander cela à une femme jolie, spirituelle, ambitieuse..... On n'a pas le droit d'exiger d'elle le sacrifice de sa jeunesse et de sa beauté parce qu'un hasard malheureux l'a rendue mère.

LE DOCTEUR RICHON

Du moment qu'à Paris on appelle ça hasard malheureux.

LE DOCTEUR TIRELLE

Evidemment ici c'est le contraire. Un enfant, c'est un gagne-pain. Toutes les femmes vont à Paris pour être nourrices, n'est-ce pas?

LE DOCTEUR RICHON

Presques toutes. Les autres prennent en garde les enfants que l'Assistance publique leur envoie, les petits abandonnés. Ce pays est entretenu par la misère et le vice de Paris.

Pendant que cette conversation a lieu, un homme malingre, vouté, vieux avant l'âge, traverse la scène sans dire un mot.

Le docteur Richon fait remarquer à son collègue que cet homme est une victime de la contagion syphilitique, provenant d'un *Petit-Paris* fourni par l'Assistance publique. Toute la famille a été contaminée avec lui.

Le directeur de l'agence et le médecin inspecteur sont allés au début trouver la nourrice, ils lui ont dit que ce n'était rien, qu'on la soignerait gratuitement. Puis, comme elle ne pouvait plus exercer son métier, et qu'elle était dans la misère, on lui a donné *200 francs*, en lui faisant signer une renonciation à toute revendication ultérieure.

Au second acte, l'auteur nous transporte à Paris. Le docteur Richon vient voir Lazarette Planchot, qui est placée dans une riche famille bourgeoise. C'est le jour de réception de la maîtresse de maison. Le docteur Tirelle annonce aux dames de son entourage la visite du docteur Richon et, dès que ce dernier est arrivé, il lui demande malicieusement ce qu'il pense de l'amour « Nous autres, médecins de province, lui répond l'Esculape de campagne, nous sommes trop absorbés par l'exercice de notre profession pour avoir le temps de réfléchir sur des subtilités de psychologie mondaine. »

Et au lieu de parler des futilités de l'amour, le docteur Richon fait à ces poupées de salon une véritable conférence sur l'allaitement maternel. Il trace un tableau pathétique de la désorganisation des ménages à la campagne par suite du départ de la femme ; il montre tous les dangers auxquels sont exposés les enfants des nourrices sur lieu lorsqu'ils sont transportés à Paris par des froids trop vifs ou des chaleurs trop fortes.

Cette scène mérite d'être citée en entier. Elle nous montrera d'une manière parfaite le but que M. Brieux s'est proposé en écrivant *Les Remplaçantes*.

LE DOCTEUR RICHON
(Exalté).

Non, madame! non! Je ne suis ni un excessif ni un violent. Je sais des choses que vous ne savez pas, croyez-moi. Si je suis ardent, c'est que depuis quarante ans, j'assiste à la démoralisation des paysans qui vivent à côté de moi, démoralisation causée par la séparation de la femme et du mari.... c'est que, depuis quarante ans, j'assiste à la mort de pauvres petits innocents qui vivraient si leur mère ne leur avait pas été prise, et qui sont la rançon — ignorée par vous — de vos joies et de vos loisirs. La mortalité des enfants de nourrices sur lieu est effroyable : trois fois plus forte que la mortalité ordinaire ; ce qui revient à dire qu'en réalité on tue trois petits paysans pour qu'une parisienne puisse se décolleter pendant un hiver! Ecoutez-moi, madame Ayez encore un peu de patience. Vous ignorez, c'est pourquoi vous doutez, mais moi, j'ai vu, j'ai vu!

. . . .

Voici ce qui arrive... . Là-bas, dès qu'une femme vient d'accoucher, elle n'a plus qu'une préoccupation: être nourrice. Elle veut l'être le plus tôt possible parce qu'à Paris, les nourrices qui ont le lait le plus jeune sont les plus recherchées... . La famille, pour mieux se renseigner sur la santé de la nourrice, désire voir son enfant. Alors cette femme n'hésite pas. Par tous les temps..... en plein été, en plein hiver, elle embarque le pauvre petit dans un wagon de troisième classe, et la voilà partie pour Paris avec son lamentable, son douloureux colis.

Elle arrive au bureau de placement. Elle attend. Elle attend qu'une de vous ait besoin d'elle. Cela dure quelquefois quinze jours ! Quinze jours ! Cette femme au bureau de placement n'a droit qu'à un lit. Il faut qu'elle se nourrisse

elle-même. Elle est pauvre. Imaginez donc quels soins l'enfant peut recevoir.

Enfin, elle est engagée. Alors un meneur, une meneuse, une autre nourrice, une voisine, remporte le pauvre petit enfant par les mêmes chaleurs ou les mêmes froids, dans le même wagon de troisième classe. On le conduit chez ses grands-parents, bonnes gens sans doute, mais ignorants, et qui, lorsque l'enfant demande le sein de sa mère, lui enfoncent dans la bouche le caoutchouc d'un biberon sale. (*Au public*) Alors vous comprenez bien qu'ils meurent ces pauvres petits ! Vous le comprenez bien !.. Et vous comprenez bien que j'ai raison de faire appel pour eux à votre esprit de justice et à votre pitié !

Mme d'Alèze.

Mais il devrait y avoir des lois pour empêcher cela !

Le docteur Richon

Il y en a une, Madame, il y a la loi Roussel, loi admirable, qui exige que toute femme qui veut se placer comme nourrice ait donné le sein à son enfant pendant *sept* mois. Eh bien ! cette loi, on ne l'applique pas ! Que dis-je ? Ce sont ceux qui sont chargés de la faire respecter qui la combattent. Vous ne le croyez pas ? Vous ne le croyez pas ? J'affirme ceci : le préfet de police a écrit une lettre, une lettre officielle où il se refuse à appliquer cette loi, parce que... ce sont ses paroles textuelles, « cela aurait pour conséquences de jeter une perturbation profonde dans les habitudes de la population parisienne [1] » !

---

[1] Cette lettre émane de la Préfecture de police, 1re division, 3e bureau, 2e section. Elle est datée du 25 janvier 1898 et porte cette en-tête : « Protection des enfants du premier âge ». (Note de M. Brieux.)

Mme de Salt

Il faut qu'on applique la loi.

Le docteur Richon

Il faut qu'on l'applique et qu'on en fasse une autre. Il faut que le voyage à Paris des petits enfants de nourrice soit absolument interdit. Si les familles veulent voir ces enfants, elles se dérangeront. Il vaut mieux faire faire à un homme riche *100* lieues en rapide et en 1re classe, que d'envoyer par les trains omnibus et sur les planches des wagons puants, des petits bébés de trois semaines qui mourront ensuite parce qu'on aura exigé qu'ils aillent porter à Paris l'attestation de leur bonne santé..... ....
....

Et il faudrait avoir le courage d'aller jusqu'au bout. Il faudrait que l'allaitement maternel fût considéré comme le service militaire des femmes. Avant 1870, un homme riche avait, en France, le droit de se soustraire à l'impôt du sang et de s'acheter un homme, comme on disait alors. Il n'y a plus de remplaçants ; il faudrait qu'il n'y ait plus de remplaçantes.

Mme Denisart

L'allaitement obligatoire et personnel, alors ?

Le docteur Richon

Oui, madame, sauf les cas d'impossibilité physique. Alors il y a le lait stérilisé. Consultez votre médecin.

Mme d'Alèze

Et les ouvrières ?

Le docteur Richon

Qu'on fasse partout pour elles ce que l'on a fait à Mulhouse, où une crèche est installée dans l'usine. Depuis il y meurt trois fois moins d'enfants.

Mme d'Alèze

Et les autres femmes qui travaillent?

Le docteur Richon

L'Etat se charge bien de l'entretien des jeunes gens pendant trois ans pour assurer la défense de la patrie, il pourrait aussi se charger de l'entretien des mères non fortunées pendant l'allaitement pour assurer sa perpétuité. On l'a dit: « La mère pauvre doit être la nourrice payée de son enfant.»

Mme de Salt

Les dépenses seraient énormes.

Le docteur Richon

Il en coûterait moins pour améliorer l'art de créer des hommes qu'il n'en coûte pour enseigner l'art d'en tuer.

Mme d'Alèze

On se plaint déjà que la natalité diminue en France. Ajoutez cette obligation à la maternité, on ne fera plus d'enfant du tout.

Le docteur Richon
(se levant)

Si nous en sommes là, madame, si nous en sommes là, il faut démanteler nos places fortes, effacer nos frontières et abdiquer en tant que nation. Renonçons à « être ». Licen-

cions notre armée, ouvrons nos portes aux peuples qui ont encore le courage et la vertu de faire des enfants.... nous aurons au moins économisé une guerre ou deux... »

On raconte qu'à « la première » un spectateur enthousiasmé et se croyant sans doute à la Chambre demanda tout haut l'affichage de cet éloquent plaidoyer. Les critiques en conclurent que M. Brieux avait ouvert une nouvelle voie à l'art dramatique et que le « théâtre utile », définitivement créé, apporterait une profonde modification dans les idées et l'esprit du public. C'était mal connaître l'état d'âme du spectateur. L'alcoolisme est-il moins répandu en France depuis que Zola nous a montré sur la scène Coupeau atteint de *delirium tremens ?*... M. Brieux ne ramènera pas les mères à faire leur devoir en nourrissant leurs enfants; quant aux soins à apporter pour préserver contre le froid ou le chaud les nouveau-nés que l'on transporte de Paris en province, bien avant M. Brieux l'Académie de médecine s'était occupée de cette question.

L'auteur des *Remplaçantes* semble même ne pas être au courant des aménagements récents qui ont été faits pour les transports des nouveau-nés en province. L'organisation des convois a été l'objet des préoccupations les plus vives du Conseil général de la Seine et de l'administration. De nombreuses modifications ont été introduites. Les convois ont lieu par train express. Les nourrices voyagent, au retour, dans des compartiments réservés. Les surveillantes ont avec elle une boîte contenant un réchaud à alcool destiné à faire chauffer le lait stérilisé qui sert à la nourriture des sevrés. Malgré ces précautions, les accidents dus au froid sont fréquents. M. Budin a montré que les nouveau-nés et plus particulièrement les *prématurés*, les débiles, se refroidissent très facilement.

« Entre les enfants robustes et les enfants débiles, il n'est pas rare, nous dit M. P. Strauss, de rencontrer des nouveau-nés chétifs, surtout lorsque la mère a été surmenée dans les derniers jours de la grossesse, ou bien qu'elle a souffert moralement. Comment ces petits êtres fragiles supporteraient-ils un voyage à longue distance par les nuits d'hiver, et comment s'étonner de la fréquence d'accidents qu'on est plutôt surpris de ne pas voir encore plus nombreux et plus meurtriers?[1]. » Le comité supérieur de la protection des enfants du premier âge a réclamé la création de wagons d'un type spécial aux cloisons montantes, pleines. Nourrices et nourrissons ne voyageraient pas seulement en compartiments réservés, mais les surveillantes auraient sous la main tout ce qui est indispensable aux soins de leurs nourrissons : eau chaude, lait stérilisé tiédi au bain-marie, etc. Il faut espérer que M. le Ministre de l'intérieur donnera droit à cette requête.

M. Brieux émet une proposition qui a grand'chance de ne jamais recevoir une solution satisfaisante. Il voudrait que l'Etat se chargeât de l'entretien des mères non fortunées pendant toute la durée de l'allaitement. Si ce projet était mis en exécution, la dépense, d'après l'estimation de M. le Dr Mercier, serait de 72 millions par an pour Paris seulement. Jamais l'Etat n'arriverait à faire face à une dépense aussi considérable. On peut espérer toutefois que les refuges-ouvroirs se multiplieront, et que l'on arrivera à une augmentation plus raisonnable des secours d'allaitement, les secours à domicile pour élevage d'enfants du premier âge étant encore par trop insuffisants.

M. Brieux voudrait aussi que l'Etat se chargeât de l'entre-

---

[1] Dr P. Strauss ; Dépopulation et Puériculture (Charpentier, éditeur)

tien des femmes qui *travaillent*, pendant toute la durée de l'allaitement. L'Etat se charge bien pendant trois ans de l'entretien des jeunes gens pour assurer la défense de la patrie, fait-il dire au docteur Richon ! M. Brieux s'imaginerait-il par hasard qu'on peut bouleverser tout un système social en quelques jours ?

« La femme de plus en plus est soumise aux nécessités du travail intensif et extérieur, écrit M. le docteur Strauss, elle est prise dans l'engrenage de la concurrence vitale avec une participation croissante au labeur professionnel. Un recensement des professions en cours d'exécution pour la France entière montre à quel point le travail féminin se développe dans des proportions formidables. A Paris et dans la Seine, les chefs de maison, d'industrie ou de commerce sont des hommes dans 92.799 cas et des femmes dans 61.817. Les simples soldats, employés et ouvriers, comprennent 607.539 hommes et 370.016 femmes ; l'armée entière du travail, chefs et soldats, comprend 845.817 hommes, 620.502 femmes.

» Les agglomérations urbaines et industrielles subissent des servitudes croissantes de travail extérieur, et des milliers de mères se voient dans la nécessité de transgresser les lois de la nature, de se dérober au plus doux des devoirs. Ce n'est point leur faute si la nature de leur emploi leur interdit l'intimité du foyer, les prive de tous les plaisirs domestiques et les refoule dans un nouveau prolétariat que n'ont point connu les civilisations antérieures. Il n'est pas jusqu'à la bourgeoisie, dont les filles ne soient assujetties à cette obligation professionnelle à laquelle les condamne le défaut de dot.

« C'est ainsi qu'à côté des ouvrières et des veuves de l'atelier, d'autres travailleuses de conditions et de salaires plus relevés ne sont pas moins entravées que leurs compagnes

plébéiennes dans l'accomplissement de leur destinée domestique et maternelle. Les unes et les autres occupées du matin jusqu'au soir, privées d'intérieur, ne rentrant chez elles que pour la nuit, sont contraintes de renoncer non seulement à l'allaitement, mais encore à l'élevage direct de leurs enfants.

Quelle que soit la multiplicité des crèches externes, de nombreuses circonstances s'opposent à la conservation du petit nourrisson. Bon gré mal gré, coûte que coûte, surtout s'il est malingre et chétif, la mère employée, la mère institutrice, préfère le placer sous une garde plus continue, dans des conditions plus favorables d'alimentation et de surveillance ; elles n'ont d'autre perspective, d'autre ressource pour cette suppléance essentielle, que la nourrice mercenaire de campagne, c'est-à-dire qu'elles sont exposées à tous les aléas de l'envoi en nourrice [1]. »

Mmes Georges Charpentier et Eugène Manuel, comprenant très bien que les idées chimériques de M. Brieux étaient irréalisables, ont fondé la Pouponnière de Rueil, aujourd'hui de Porchefontaine.

La Pouponnière a été fondée pour éviter aux mères demi-aisées, employées, fonctionnaires, commerçantes, etc..., d'envoyer en nourrice les enfants qu'elles ne peuvent conserver auprès d'elles. Le nouveau-né, au lieu d'être expédié en province, trouve aux portes de Paris une nourrice au sein, choisie avec toutes les garanties désirables, et surveillée de la façon la plus minutieuse.

Une des idées chères à M. le docteur Strauss a reçu une réalisation dans ces établissements. Les nourrices, choisies parmi les filles-mères les plus intéressantes, conservent auprès d'elles leur enfant. Elles peuvent donc s'acquitter

---

[1] Docteur STRAUSS ; *Loc. cit.*

de leurs devoirs tout en gagnant leur vie. Elles élèvent leur nourrisson et leur propre enfant.

M. le docteur Strauss, qui s'est occupé d'une façon spéciale de toutes les questions relatives à la protection de l'enfance, fait le plus grand éloge des avantages que présentent les Pouponnières. « Les Pouponnières de Porchefontaine et de Crépy-en-Valois, écrit-il, visent cette clientèle demi-aisée qui, pour n'être pas réduite à la mendicité, n'en est pas moins aux prises avec de réelles difficultés. Il n'est point possible aux mères de cette catégorie de s'adonner à leur fonction maternelle, il ne leur est pas permis d'accepter la charge d'un élevage à domicile, puisqu'elles n'ont presque pas de logis et qu'un métier les absorbe et les asservit ; elles tiennent le milieu entre les mères de tout loisir et les mères de complète détresse. Les unes ne demandent rien à personne, les autres ont besoin d'une main étrangère. Les mères demi-aisées, malgré leur fierté, ne peuvent pourtant pas supporter des dépenses trop lourdes, elles comptent avec leur budget, elles ne disposent pas de crédits illimités.

Pour qu'une maison d'élevage leur soit accessible, les prix ne doivent pas dépasser un certain taux, sans quoi le placement pur et simple en nourrice leur serait imposé comme moins onéreux.

La Pouponnière a résolu cette difficulté de n'être pas inabordable aux petites bourses, tout en réunissant les conditions désirables de confort et presque de luxe hygiénique ; à vrai dire, une organisation de ce genre doit atteindre la perfection, si l'on veut réduire jusqu'à les supprimer les risques de maladie et de contagion, si grands dans n'importe quelle agglomération infantile.

L'expérience n'a pas démenti l'espoir des novateurs ; la preuve est faite que, sans surcroît de risques, il est possible

de réunir et d'élever en commun des nourrissons du premier âge.

Sans aller jusqu'à la conception du Dr Jacques Bertillon, qui voudrait pratiquer la puériculture à bon marché et en grand, par l'isolement, la désinfection, l'économie de la main-d'œuvre, et, tout en considérant que le placement individuel des enfants est le meilleur mode d'isolement, nous croyons que l'avenir est aux pouponnières et aux pouponnats, c'est-à dire aux établissements d'élevage en commun conçus sur le type de Porchefontaine [1]. »

La création des pouponnières est un grand pas de fait dans la voie du progrès. Sans doute, l'idéal sera toujours l'élevage direct par la mère-nourrice ; mais, devant l'impossible, il faut s'incliner. Depuis quelques années, le corps médical tout entier s'est occupé des mesures à prendre pour prévenir la mortalité infantile. Un élan de générosité s'est produit dans le public, et en peu de temps hôpitaux, crèches, pouponnières associations, ont été créés par des femmes du monde. Une des Associations les plus méritantes est celle des *Dames mauloises*. Cette Œuvre a pour but de venir en aide aux femmes enceintes pendant et après leur accouchement. M. Pinard, depuis longtemps, s'est préoccupé des soins et des secours à donner aux femmes enceintes indigentes. Divers projets ont été formulés par le Parlement à ce sujet. Il faudrait que la future accouchée pût se reposer trois mois avant son accouchement et reçût des soins un mois après. Si l'on pouvait arriver à cet heureux résultat, d'après M. Pecker, président de l'Association des Dames mauloises, on parviendrait à sauver 50.000 enfants sur 260.000 accouchements de femmes pauvres. M. Pecker évalue à 125 francs

---

[1] STRAUSS ; *Loc. cit.*

le secours qu'il faudrait attribuer à chaque femme secourue un mois avant et un mois après son accouchement.

Des associations semblables à celles des *Dames mauloises* n'ont pas tardé à être fondées.

M. Sabran, à Saint-Rambert, et M. le Dr Bernardberg, au Havre, ont créé des établissements à l'usage des femmes en couches.

Le Dr Giris (de Briey) a constitué une Société des « Dames de Briey » ayant le même but, d'assister les femmes pendant et après leur accouchement à domicile M. Pecker est arrivé au résultat le plus heureux en faisant voter, par le Conseil général de la Seine-et-Oise, des secours relatifs à l'assistance à domicile des dames en couches. Le médecin reçoit une indemnité de 20 à 25 francs et la sage-femme de 10 à 15 francs pour les soins qu'ils auront donnés à une femme indigente pendant sa délivrance et pendant les couches. Ces frais sont supportés en partie par la commune et en partie par le département.

Le Congrès d'assistance publique et de bienfaisance privée, nous dit M. Porak, a accordé ses plus grands encouragements aux efforts de M. le Dr Pecker, en adoptant le vœu suivant : « Considérant que l'assistance maternelle à domicile pratiquée par l'Association des Dames mauloises et par les œuvres fondées à son instar au Havre, à Saint-Rambert (Rhône), poursuit un but d'intérêt général social et humanitaire, appelle l'attention des Pouvoirs publics et des institutions privées sur la nécessité de favoriser la création d'institutions analogues [1]. »

Cette idée a fait du chemin, et actuellement à Paris, une société, poursuivant le même but, « l'Union française des

---

[1] Porak ; *Loc. cit.*

mères de famille », sous la présidence de M. de Kessenburg, a installé, dans les mairies de Paris, une trousse d'accouchement et d'opérations et un service de dames charitables de bonne volonté. Grâce à cette société, les mères de famille pourront accoucher à leur domicile désormais.

Par ces exemples, on peut voir combien, depuis quelques années, toutes ces questions relatives à la protection des mères en couches et des nouveau-nés ont été étudiées par les médecins et les philanthropes. Il faut espérer que cette protection des mères et cette assistance des nourrissons, convenablement organisées, arriveront à élever d'une manière sensible les chances de vitalité des nouveau-nés. Devant les preuves d'un dévouement aussi complet, on a le droit de ne pas désespérer de l'avenir.

Ce ne sont pas les réflexions que nous suggère la pièce de M. Brieux En lisant les *Remplaçantes*, nous ne voyons nulle part mentionnés les nobles efforts qui ont été tentés pour donner une plus grande importance à l'assistance maternelle et pour diminuer la mortalité infantile.

M. Brieux, il est vrai, pourrait nous répondre que telle n'est pas la question qu'il a voulu étudier, et qu'il s'est proposé seulement de montrer l'utilité de l'allaitement maternel.

Sur ce point, tout le monde est d'accord avec lui même ceux qui sont décidés à ne jamais mettre ses conseils en pratique A quoi bon alors écrire une pièce à thèse quand on a la certitude qu'elle aura une influence aussi incertaine sur l'esprit du public ? Ce n'est pas l'éloquent plaidoyer du docteur Richon qui pourra jamais changer la conduite des mondaines insouciantes à qui il est adressé. Il faut se contenter de souhaiter l'application des réformes possibles.

La compréhension des misères et des infirmités sociales n'a jamais été aussi vive qu'à notre époque ; on ne parle par-

tout que de solidarité, et l'altruisme est pour ainsi dire à la mode. Il n'y a pas la moindre utopie dans l'espoir d'assister à la réalisation des projets qu'ont formés les médecins, les philanthropes et les hygiénistes.

« Quelles que soient les résistances à vaincre, pense M. le docteur Strauss, l'œuvre est si noble et si pure qu'elle ne permet pas le découragement et qu'elle exige, au contraire, une propagande infatigable, un prosélytisme sans relâche. La France, la plus haute personne morale qui soit au monde, vaut bien qu'on lui consacre cet apostolat nécessaire et que les éducateurs de toute condition, les dirigeants de tous grades, fassent assaut de dévouement et de zèle pour enrayer la dépopulation, c'est-à-dire la déchéance, ne fût-ce que par le sauvetage et la préservation des enfants menacés de mort évitable.

Cette œuvre de patriotisme et d'humanité réclame impérieusement la coopération des efforts privés et publics; elle appelle aux armes contre la mortalité infantile toute la nation debout et unie, comme aux jours de danger public et d'invasion du territoire [1]. »

---

[1] Strauss; *loc. cit.*

III

« Les Avariés »

Les Remplaçantes contenaient en germe tous les défauts qui font des *Avariés* une pièce mauvaise au point de vue dramatique. Les critiques pensent que le premier mérite d'un dramaturge est celui de l'invention. Dans *les Avariés*, cette qualité est réduite à sa plus simple expression.

Un jeune homme vient consulter un médecin, ce dernier lui apprend qu'il a la syphilis et lui interdit le mariage avant *trois* ans. Le jeune homme se marie malgré tout et devient père d'un enfant syphilitique. La femme, renseignée par une indiscrétion, se retire auprès de son père. Ce dernier, irrité, songe à châtier son gendre; mais le médecin lui montre que la faute doit être imputée à la Société, qui est coupable en ne prescrivant pas les mesures sanitaires qu'il conviendrait.

Voilà très exactement dans son ensemble le sujet des *Avariés*.

Dans la dédicace de la pièce adressée à M. le professeur Fournier, M. Brieux proclame : « la plupart des idées qu'elle cherche à vulgariser sont les vôtres. » Ce ne sont pas seulement les idées des *Avariés* qui appartiennent à M. Fournier ; presque tous les traits de la pièce sont aussi fournis par lui.

« Lisez les premières pages dans les leçons réunies en volume sous le titre : *Syphilis et mariage*, écrit M. le docteur Chevalier, et vous trouverez là la substance à peu près complète de l'œuvre de M. Brieux. Je ne crains pas d'ajouter que, des leçons professées à l'hôpital Saint-Louis, se dégage,

même pour le lecteur le plus étranger à la médecine, une impression plus forte, plus dramatique aussi que celle donnée par la contrefaçon de l'homme de lettres. M. Fournier, en quelques mots sobres, nous fait réellement assister aux drames où lui-même a été acteur; dans son récit très simple, il fait passer le frisson de l'émotion véritable.

M. Brieux prétend décrire des événements qu'il n'a pu observer, analyser des sentiments qui jamais n'ont été exprimés devant lui ; aussi est-il incapable de donner à ses personnages l'illusion de la vie ; il ne sait ni les faire parler ni les faire agir[1]. »

Il serait difficile de porter un jugement plus sévère et plus exact à la fois sur cette pièce qui fit tant de bruit à son apparition.

Si nous ouvrons l'ouvrage du professeur Fournier, voilà ce que nous lisons dans les premières pages :

« En pratique, il faut voir les choses comme elles sont et prendre les hommes pour ce qu'ils sont. Or, apprenez ceci, à supposer que vous ne le sachiez déjà. Parmi les nombreux clients qui viendront vous consulter sur la possibilité d'un mariage dans les conditions spéciales qui nous occupent, il en est beaucoup assurément (disons même en toute justice, que c'est la grande majorité) qui se présenteront à vous avec la double intention de savoir au juste à quoi s'en tenir sur leur état, et de se soumettre à l'arrêt que vous prononcerez, quel qu'il soit, c'est-à-dire, par exemple, de renoncer à un mariage projeté, au cas où vous leur interdiriez ce mariage.

» De ceux-ci vous n'avez pas à vous défier, car avec eux,

---

[1] Docteur A. Chevalier ; le Théâtre de M. Brieux. (Nantes, imprimerie Mellinet.)

tout marchera correctement, tout marchera comme vous l'entendrez.

» Mais il en est d'autres aussi d'un genre tout différent, qu'il me reste à vous faire connaître. Ces derniers, plus nombreux que vous ne sauriez le supposer *à priori*, ne viendront à vous qu'avec la volonté bien arrêtée de n'en faire qu'à leur tête, quoi que vous puissiez leur dire, à savoir par exemple de se marier quand même, envers et contre toutes vos interdictions. A l'avance, leur siège est fait ; à l'avance, leur parti est pris et bien pris ; ils ont résolu de se marier avant même d'avoir franchi votre seuil.

»Que viennent-ils donc faire chez vous ces singuliers consultants ? Sinon, vous tendre un piège, tout au moins tenter une chance pour obtenir de vous un consentement, un acquiescement à leurs projets. Ce consentement, en effet, les soulagerait fort vis-à-vis de leur conscience, vis-à-vis d'eux-mêmes ; sans compter encore qu'au cas où les choses viendraient à « mal tourner », il leur servirait d'excuse, de décharge, d'absolution, et cela *à vos dépens*, bien entendu.

» Or, pour en venir à leurs fins, pour forcer vos convictions, les prétendus consultants de cette dernière catégorie ne manquent jamais de déserter presque aussitôt les questions médicales, pour vous entraîner à leur suite dans des considérations d'un genre tout différent. Ils ont cent raisons à leur service pour plaider leur cause et vous amener à partager leur sentiment.

» Celui-ci, par exemple, « aura donné sa parole » ; « c'est fini ; bien fini ; il est engagé formellement, et vous ne sauriez le contraindre à revenir sur la foi jurée ».

» Celui-là invoquera une nécessité matérielle urgente, Comptant sur la dot de sa future femme, il vient d'acheter une charge, une étude, un fonds de commerce, etc. « Si

vous le forciez à rompre, ce serait pour lui la ruine, la faillite, le déshonneur ».

» Tel autre, plus habile, vous prendra par les sentiments, cherchera à vous apitoyer, à vous attendrir. « J'aime une jeune fille, vous dira-t-il. et j'en suis aimé; nos deux familles, nos vieux parents placent dans ce mariage leurs plus chères espérances; une rupture nous déchirerait le cœur à tous; ma mère, ma vieille mère, qui est déjà malade, serait capable d'en mourir, etc., etc. [1] »

» Tel autre « qui, pour rien au monde, ne voudrait vous influencer, ne commencera pas moins par vous déclarer « qu'il n'y a plus de choix pour lui, dans les conditions où il se trouve, qu'entre le mariage et le suicide. Certes, il vous obéira; mais au cas où vous lui défendriez le mariage, son parti est bien pris; il a chez lui un bon revolver, et ce ne sera pas long! [2] » Toutes ces raisons (copiées sur nature, reproduites textuellement, je vous en donne ma parole), toutes ces raisons, dis-je, et tant d'autres que je passe sous silence n'ont rien à voir avec la situation que nous sommes chargés, nous médecins, d'apprécier. Seraient-elles aussi bonnes qu'elles sont détestables, ces raisons-là *ne nous regardent pas*; elles n'ont aucune valeur pour nous, médicalement. Qu'elles soient donc non avenues près de nous. Je vous le répète, sachons nous dégager, en pareilles circonstances, de tout ce qui ne touche pas à la clinique; ne quittons pas notre terrain et bornons-nous à juger par des arguments pathologiques une question qui, pour nous, ne doit pas sortir de la pathologie. [3] »

A l'appui de ces conseils, M. le Professeur Fournier cite

---

[1] Textuel, d'après une lettre d'un de mes clients, (note du Pr Fournier).

[2] Encore textuel, mais d'un genre plus rare (note du Pr Fournier).

[3] A. FOURNIER; Syphilis et mariage.

un exemple dont M. Brieux s'est servi pour la composition des *Avariés*.

« Un jeune homme, écrit M. Fournier, contracte la syphilis et vient réclamer mes soins à ce propos Quelques mois plus tard, encore affecté d'accidents secondaires, il m'annonce qu'il se trouve engagé « presque malgré lui » dans un mariage, lequel même doit être très prochain. J'insiste énergiquement près de lui pour le faire renoncer à un tel projet ; je lui dépeins les dangers auxquels il va s'exposer lui et sa future famille ; j'essaie de le convaincre de l'immoralité, de la culpabilité d'un tel acte, etc. Néanmoins il se marie et je ne le revois plus d'un certain temps.

» Quelques mois plus tard, il accourt chez moi dans un véritable état d'affolement et de désolation. Il a contagionné sa femme, me dit-il, et il vient me demander ses soins pour elle. Je trouve, en effet, cette jeune femme en plein état de syphilis. Je prescris un traitement, une hygiène, etc., et surtout je recommande expressément au mari d'éviter, à tout prix, en pareille situation, la possibilité d'une grossesse. Je lui explique surabondamment qu'une grossesse serait un second désastre, car elle ne pourrait qu'aboutir, suivant toutes probabilités, soit à un avortement, soit à la naissance d'un enfant syphilitique.

» Néanmoins, deux mois plus tard, la jeune femme devint enceinte. Je la traite alors avec d'autant plus d'énergie, et j'ai le bonheur d'éviter l'avortement. Puis, lorsque je crois être sûr d'obtenir un accouchement à terme, j'énonce l'obligation formelle, absolue, pour la mère, d'allaiter son enfant. » Du moins, dis-je au mari, faites en sorte d'éviter un troisième malheur. Gardez-vous de confier votre enfant à une nourrice, car il est presque probable que cette nourrice recevrait de lui la vérole.

» Quelques mois s'écoulent sans que je revoie cette famille.

Puis un jour reparaît le père m'amenant : 1° son enfant, que je trouve couvert de syphilis, et 2° une nourrice, à laquelle cet enfant avait été confié ! Ainsi que je l'avais bien prévu, cette nourrice avait été contagionnée et portait, sur l'un des mamelons, un chancre induré des plus typiques.

» En résumé donc, triple transgression des avis médicaux et triple désastre, à savoir : Infection d'une jeune mariée ; naissance d'un enfant syphilitique, et contamination d'une nourrice[1]. »

Les *Avariés* ne sont que le développement de cette observation.

Au premier acte, un jeune homme se présente chez un syphilographe célèbre pour lui demander des conseils, mais avec l'intention de n'en tenir compte que s'ils sont conformes à ses désirs. « Une superficielle honnêteté l'a poussé à courir cette chance de mettre sa conscience à couvert ».

Le docteur lui apprend qu'il a la syphilis et s'oppose à son mariage avant un délai de trois ans. Le malheureux jeune homme essaie de fléchir la volonté du docteur en lui disant qu'il se trouve dans l'obligation absolue de se marier : la charge de notaire qu'il vient d'acquérir doit être payée avec la dot de sa femme, il aime sa fiancée, une rupture serait un scandale, sa pauvre mère, déjà malade, mourrait de chagrin si son mariage n'avait pas lieu, etc., etc. Le docteur ne se laisse pas circonvenir par toutes ces raisons et le jeune homme se retire avec la ferme intention de ne rien changer à ses projets.

Le premier acte n'est qu'un interminable dialogue entre le médecin et son consultant. Au point de vue dramatique, rien n'est d'un genre plus faux que cette conversation entre

---

[1] Dr A Fournier ; *loc. cit.*

deux personnages qui semble ne jamais devoir finir. Au point de vue scientifique, par contre, ce premier acte est d'une exactitude complète. La gravité de la maladie abandonnée à elle même, l'heureuse influence d'une thérapeutique sévère, le pronostic favorable de l'affection quand elle est bien traitée, sont décrits de la façon la plus minutieuse.

On sent que M. Brieux connaît à fond, au point de vue scientifique, le sujet qu'il a voulu traiter. L'auteur a oublié cependant un détail qui ne manque pas d importance. Lorsque l'« Avarié » quitte le médecin, ce dernier, sachant pertinemment que son client va enfreindre les ordres qu'il a donnés, devrait lui apprendre la fameuse *loi de Colles* qui dit que : « Toute femme qui met au monde un enfant syphilitique est syphilitique elle-même, bien qu'elle n'ait jamais été infectée directement par son mari. » Dans ce cas, comme l'ont fait remarquer MM. Diday, Fournier et Gailleton, la personne devient syphilitique sans accident initial, sans chancre, elle peut même devenir syphilitique au contact d'un mari exempt à ce moment de toute lésion contagieuse ; mais cette femme est une femme *enceinte*, et elle a pris la syphilis par *conception*.

M. Diday a cité à ce sujet une observation due à M. Gailleton qui mérite d'être signalée[1] : « Une jeune fille de 16 ans eut un seul coït avec un jeune homme syphilitique depuis six mois, traité régulièrement, et qui, depuis un mois, n'avait plus de symptômes. M. Gailleton examina le jeune homme le *lendemain* du coït et ne découvrit aucune lésion, ni sur les organes génitaux, ni sur le reste du corps. Ce coït unique avait rendu la pauvre fille enceinte.

» Au bout de deux mois et demi, elle consulta M. Gailleton

---

[1] Paul et Emile Diday ; Syphilis congénitale (dans le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales de Dechambre), tome XIV, 3me série, page 566.

pour des douleurs de tête très vives, et quinze jours après notre confrère constatait une syphilide générale avec des plaques muqueuses à la vulve, mais sans adénopathie inguinale.

» Traitée par le mercure, elle accoucha à terme d'une petite fille qui, quinze jours après sa naissance, présenta un coryza et une syphilide pustuleuse générale, symptômes dont elle fut guérie par l'usage de la liqueur de Van Swieten. »

On a multiplié les observations de ce genre, et il est admis aujourd'hui que la femme-mère infectée de la sorte, c'est-à-dire devenue syphilitique sans accident initial et devenue syphilitique au contact d'un mari depuis longtemps indemne de tout accident extérieur, est une malade dont la syphilis est due, non à son mari, mais à son enfant

Comme l'affirme M. Fournier, la syphilis de cette femme-mère n'a pas été transmise par contagion, à la façon des cas usuels, des cas courants ; c'est une syphilis spéciale conçue *in utero,* importée par l'enfant dans le sein de la mère et communiquée à la mère par cet enfant ; c'est là, en un mot, ce qu'on a appelé la *syphilis par conception*. L'expérience prouve, en effet, qu'une femme saine, unie à un homme syphilitique sans accidents apparents, le plus souvent reste indemne tant qu'elle ne devient pas enceinte, mais que la syphilis fait explosion aussitôt, dès qu'une grossesse est déclarée.

Or, demande M. Fournier, « pourquoi cette immunité avant la grossesse dans l'état de vacuité utérine, et pourquoi cette infection se produisant avec la grossesse, si la conception reste indifférente, si elle n'a aucune part dans la contamination spécifique ? [1] »

---

[1] Fournier ; *loc. cit.*

Voilà donc une question que M. Brieux a laissée de côté. Le fait paraît d'autant plus surprenant que, dans toutes les observations de M. Fournier l'éminent professeur met fortement en relief le danger auquel une femme, mariée à un syphilitique, s'expose en devenant enceinte.

Le second acte des *Avariés* traite de la question de l'*enfant*. L'*avarié*, après un traitement de six mois, se marie. L'*épouse* met au monde, à terme, un enfant qui ne présente tout d'abord aucune manifestation syphilitique. Quelques semaines après, alors que l'enfant est en nourrice, apparaissent des lésions cutanées, indices certains de la spécificité. La *remplaçante*, mise au courant par une indiscrétion du danger qu'elle court, abandonne son nourrisson, et le docteur ordonne l'allaitement au lait stérilisé.

« Rien n'est plus exactement posé, écrit M. le docteur Prieur, que cette question de l'Enfant au deuxième acte : la naissance avec les apparences de la santé parfaite, puis l'éclosion du mal, les mesures urgentes pour préserver l'enfant .. et pour l'empêcher, lui aussi, de devenir un danger ; la question de conscience devant la nourrice ignorante de ce qui la menace, la question de responsabilité morale.. . et pénale [1]. »

Ici encore nous regrettons une fois de plus que M. Brieux n'ait pas fait donner par le docteur une explication de la loi de Colles.

Puisque le célèbre professeur a la ferme conviction que son client va enfreindre ses ordres, il devait lui décrire auparavant non seulement les dangers auxquels il expose sa femme en cas de grossesse, mais encore les dangers auxquels il expose une nourrice mercenaire. Il devait lui dire

---

[1] Docteur PRIEUR ; De l'Evasion aux Avariés. (*In* Mercure de France, n° de décembre 1901.)

que la mère seule doit allaiter son enfant quand il naît syphilitique.

Ces conseils, le docteur les donne, mais seulement lorsque le mal est déclaré, lorsque l'enfant est manifestement syphilitique et que la nourrice s'est trouvée dans la possibilité d'être infectée.

M. Brieux, en outre, prête au médecin une opinion très discutable au sujet du secret professionnel. Dans la scène où l'Avarié et sa mère refusent de renvoyer la nourrice et de donner à l'enfant l'allaitement artificiel, M. Brieux fait dire au docteur que, si la famille persiste dans ses projets criminels, il préviendra la nourrice des risques qu'elle court, en s'appuyant sur cet arrêt rendu par la Cour de Dijon : « Le médecin qui sciemment laisse ignorer à une nourrice les dangers auxquels l'expose l'allaitement d'un enfant atteint de syphilis congénitale, peut être déclaré responsable du préjudice causé par sa réticence. »

Cet arrêt, rendu par la Cour de Dijon le 14 mai 1858, n'est pas une loi; aussi a-t-il soulevé de nombreuses protestations. Les critiques ont porté en grande partie sur ce point, qu'il est très difficile, sinon parfois impossible, de savoir si l'infection était déjà manifeste quand le médecin a été appelé.

Certains auteurs, en outre, ont protesté contre cette violation du secret professionnel qui, disent-ils, doit être intégral ou ne pas exister du tout.

Cette question a été l'objet de nombreuses discussions, et il n'est pas douteux actuellement que l'article 378 du Code pénal soit appliqué avec toutes les rigueurs qu'il comporte. Voici le texte même de cet article :

« Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires par état ou profession des secrets

qu'on leur confie, qui, *hors le cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs*, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement de 1 mois à 6 mois et d'une amende de 100 francs à 500 francs. »

Ainsi, aux termes de l'article 378, il n'y avait qu'une seule restriction imposée aux médecins, chirurgiens, etc., de conserver religieusement les secrets qui leur sont confiés, c'est le cas où la loi veut *qu'ils se portent dénonciateurs*. Cette exception a rapport aux crimes, complots, attentats quelconques contre le chef du gouvernement ou la sûreté de l'Etat[1]. Encore, si le médecin était tenu, dans ce cas, de dévoiler les dangers qu'il soupçonnait, se trouvait-il dans l'obligation expresse de ne pas désigner les coupables lorsqu'ils s'étaient confiés à lui.

Le secret médical a existé de tout temps. On le trouve formulé dans le serment d'Hippocrate qui a été, jusqu'à la Révolution, la règle de conduite de tous les médecins, et qui figure encore dans les thèses de la Faculté de Montpellier. Le paragraphe de ce serment, qui a trait au secret médical dit : « Je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas. »

Bien avant que la loi ait fait du secret médical une obligation, les médecins en avaient reconnu la nécessité : *Ægrorum arcana, visa, audita, intellecta eliminet nemo,* disait l'article 77 des statuts de 1171 et l'article 19 de ceux de 1600 de la Faculté de Paris.

C'est en s'appuyant sur l'intégrité absolue de l'article 388, que Cazeaux, en 1853, répondit devant le Tribunal qui l'interrogeait sur des faits qu'il avait connus dans l'exercice de sa profession : « Je considère comme confidentiels les

---

[1] Ces articles ont été abrogés par la loi du 28 avril 1832.

rapports qui ont amené, à ma connaissance, ce que vous me demandez et je ne puis vous répondre. »

Il existe sans doute des situations très pénibles pour un médecin, des situations où son silence assure l'impunité à des méfaits qu'il est seul à connaître. En pareil cas, l'exécution rigoureuse de la loi est encore la seule ligne de conduite à suivre. Comme le pense La Rochefoucauld : « Le silence est le parti le plus sûr de celui qui se défie de soi-même. » Et quel est le médecin « assez sûr de lui-même pour mettre sa conscience au-dessus de la loi ? »

Le troisième acte se passe à l'hôpital Saint-Louis. Le beau-père de l'*avarié* vient trouver le Docteur et lui demande un certificat qui permette à sa fille d'obtenir le divorce. Ce dernier refuse de prêter la main à une rupture qu'il considère comme devant être désastreuse, et, après avoir fait entendre à son interlocuteur quelques vagues paroles de conciliation, il lui expose, dans le plus grand détail, les réformes qui doivent être apportées à l'accomplissement du mariage, et, pour donner plus d'autorité à ses opinions, il fait défiler devant lui une série de *victimes* du mal vénérien.

Au point de vue social, les théories de M. Brieux sont des plus louables.

L'auteur des *Avariés* nous montre nettement combien est grave cette ignorance dans laquelle on tient la *jeunesse* des dangers funestes de la syphilis et combien les Pouvoirs publics sont coupables de montrer tant d'indolence. Au point de vue théâtral, par contre, nous sommes obligés de faire quelques réserves. M. Brieux ne s'est préoccupé dans les *Avariés* que d'exposer des théories, ce qui est contraire aux règles de l'art dramatique. L'attitude prêtée par M. Brieux au Docteur est tout à fait invraisemblable en outre.

« A l'homme en proie au plus cruel chagrin, fait remarquer M. le docteur Chevalier, sous prétexte qu'il parle à un député,

cet étrange médecin impose une grande conférence sur le péril vénérien ; au père, que tantôt secouaient les spasmes de la douleur, il enseigne de quelle façon il aurait dû agir quand il a marié sa fille ; au personnage politique, il expose le projet de loi qu'il voudrait voir déposer à la Chambre ; et pour clôturer le tout, du fond d'une salle d'hôpital, il fait sortir pour l'exhiber un *cas intéressant !* .. Et le père oublie son désespoir ! sa colère ! ses préoccupations ! Il n'est plus question des douleurs qui l'ont amené ! il écoute la leçon, en discute les conclusions, et tout à l'heure, sans doute, après s'être poliment étonné devant le sujet présenté, il rédigera un projet de loi ! [1] »

Ce troisième acte est d'une invraisemblance complète. M. Brieux croit à l'avenir du *théâtre utile* et il sacrifie la vérité à l'exposition de ces rêves chimériques. Parmi les réformes qu'il est urgent d'accomplir, M. Brieux signale le certificat médical avant le mariage.

Dans son interminable discours au beau-père, le docteur dit : « Il faudrait qu'un père de famille, avant de donner sa fille à un homme, prît autant de précautions qu'un homme qui accepte un employé... La coutume s'établirait bien vite pour un fiancé de joindre, à toutes les paperasses qu'on lui demande, un certificat de médecin, une patente nette attestant qu'il n'a pas à subir de quarantaine et qu'on peut l'accueillir dans une famille sans avoir à redouter d'accueillir la peste avec lui. Ce serait bien simple. Une fois l'habitude prise, le fiancé, de même qu'il va chez le prêtre chercher un billet de confession avant d'aller à l'église, passerait chez le médecin prendre un bulletin de santé avant d'entrer à la mairie. »

---

[1] Docteur CHEVALIER ; (de Nantes), le Théâtre de M. Brieux.

Cette question du certificat médical au moment du mariage a été posée pour la première fois par M. le professeur Hégard (de Fribourg-en-Breslau) et le docteur Cazalis. M. le docteur Cazalis a écrit un petit ouvrage, *La Science et le Mariage*, où il expose les idées qu'il voudrait voir réaliser.

Depuis l'apparition de cet opuscule, la *Société Française de prophylaxie sanitaire et morale* s'est occupée plusieurs fois des *garanties sanitaires du mariage*[1]. La proposition du certificat médical obligatoire a été émise, mais n'a pas obtenu une solution satisfaisante.

M. Siredey, dans un discours aussi sérieux que documenté, en a montré toutes les faiblesses et toute la nullité. Ce rapport mérite d'être cité en entier:

« Le projet, écrit M. le docteur Siredey, au premier abord, est très séduisant.

On aime dans notre pays tout ce qui est officiel, et l'idée de choisir un gendre, sous le contrôle et avec la garantie du gouvernement, semblera de nature à satisfaire tous les pères de famille.

Cependant il est bon de remarquer, tout d'abord, que cette intervention de l'Etat n'assainirait le mariage que d'une manière très relative. On ne peut prendre aucune mesure contre l'importation de la syphilis dans le mariage, et tout individu marié pourra contaminer légalement sa femme et ses enfants, sans qu'il soit possible de l'en empêcher par une réglementation quelconque.

Les hygiénistes les plus convaincus n'ont pas encore songé à créer un service d'inspection de la couche conjugale.

---

[1] *Bulletin de la Société Française de prophylaxie sanitaire et morale* (Numéros des 10 juin, 10 juillet, 10 octobre 1903).

Arrivera-t-on du moins à prévenir la contagion au début du mariage ?

Je ne crois pas que le certificat de santé réalise à ce point de vue toutes les espérances que l'on fonde sur lui. Je le considère comme parfaitement *illusoire et dangereux* pour les familles en même temps que *dangereux* pour les médecins. Il suffit, pour se rendre compte de l'inanité de cette mesure, d'examiner les conditions dans lesquelles on pourra la mettre en pratique.

Un certificat de santé suppose une visite médicale : sera-t-elle imposée aux deux futurs conjoints ? Tout le monde protesterait à la seule idée d'infliger à une jeune fille un examen outrageant pour elle.

Cependant une jeune fille immaculée peut avoir contracté accidentellement, et de la manière la plus innocente, une maladie contagieuse [1].

Une femme veuve ou divorcée n'aura t-elle pas été contaminée dans son premier mariage ? J'ai observé deux clients qui, ayant épousé des veuves, ont trouvé, dans la couche conjugale, une vengeance posthume de leur prédécesseur, sous la forme de gonocoques.

Enfin certaines personnes, qui ne sont ni veuves ni divorcées, se marient quelquefois après une vie mouvementée, au cours de laquelle de nombreuses études d'anthropologie

---

[1] « Si, dit le docteur Combe, je donne à ma fiancée un certificat constatant que je ne suis ni syphilitique, ni tuberculeux, ni quoi que ce soit m'empêchant d'être bon mari et bon père, je puis bien exiger à mon tour qu'elle me remette le libellé suivant : Je soussigné M. X, certifie que Mlle Y est saine et bien constituée, que son utérus est bien placé, son bassin bien conformé, qu'elle n'a pas de pertes blanches, etc. etc...; qu'en un mot elle est apte au service conjugal et à la maternité. »

(Docteur Louis Combe, de Valence; Bulletin de la Soc. méd.-chirurg. de la Drôme et de l'Isére, année 1903).

comparée ont pu les mettre en possession de divers microbes transmissibles ; ne fera-t-on rien, dans ce cas, pour protéger les maris confiants ?

Je n'insiste pas sur ces détails, ce sont les petits côtés de la question.

A quel moment l'examen médical sera-t-il exigible ?

Si on le réclame lors des préliminaires, à une date éloignée du mariage, la rupture sera plus facile assurément, mais quelle efficacité aura-t il ?

Un délai de quelques semaines, de quelques jours, n'exposera-t-il pas un homme imprudent et peu consciencieux à contracter un accident contagieux ? n'avez-vous pas présentes à l'esprit les observations, maintes fois citées par notre cher et éminent Président, de sujets contractant la syphilis quelques jours avant le mariage « en enterrant leur vie de garçon ? » Or, ces contagions sont de toutes, les plus dangereuses, parce qu'elles se manifestent après le mariage, alors que le coupable ne songera même plus à son incartade, et dédaiguera toute précaution.

Pour avoir une valeur réelle, l'examen médical devrait être aussi rapproché que possible du mariage. Mais s'il devait entraîner une rupture, elle ne pourrait alors se faire sans occasionner de terribles froissements, des chagrins et du scandale.

A qui s'adressera-t-on pour la délivrance du certificat ?

Aura-t on recours au médecin de famille ? C'est une institution qui, malheureusement, tend de plus en plus à disparaître, et d'ailleurs, le plus souvent, le médecin de famille n'est guère consulté pour les maladies vénériennes. Le jeune homme, désireux avant tout de cacher son mal, s'adresse à un spécialiste, et le médecin de famille, confiant, consulté dans un moment d'accalmie, délivrera patente nette, sans examen approfondi, parce qu'il croira qu'aucune circons-

tance pathologique ne lui est cachée dans une famille dont il dirige la santé depuis de nombreuses années.

Et combien de jeunes gens bien portants n'ont pas de médecin, parce qu'ils n'ont pas eu besoin d'en consulter depuis un temps très éloigné? Si le médecin est laissé au choix du candidat, il est à craindre que l'on ne voie surgir des *spécialistes en certificats* analogues à ceux qui guérissent actuellement les maladies vénériennes en quelques jours, avec ou sans traitement. Et de même qu'on traite par correspondance, ne fournira-t-on pas des certificats par correspondance?

On a répondu à ces diverses objections, en demandant la création d'un service médical spécial, rattaché à l'état civil, analogue à celui qui existe aujourd'hui pour la constatation des naissances et des décès.

L'installation d'un pareil service présenterait, dans toutes les communes de France, des difficultés matérielles et budgétaires considérables. De plus obligera-t-on les communes dépourvues de médecin à aller passer la visite à des distances quelquefois très éloignées?

Cette complication n'aurait encore que peu d'importance; mais trouvera-t-on, pour remplir ces fonctions, un nombre suffisant de *médecins réellement compétents?*

Il ne suffit pas à un médecin, en effet, d'être instruit, mais il faut avoir une expérience toute spéciale de la vénéréologie et de la dermatologie pour faire, au cours d'un examen unique, parfois rapide, le diagnostic de syphilis ou de blennorrhagie chronique; songez aux aspects multiformes de la syphilis, aux variétés insidieuses qu'elle présente; rappelez-vous les incertitudes, les hésitations qu'avouent parfois les plus expérimentés de nos *Maîtres*, et dites-moi si vous connaissez beaucoup de médecins qui pourraient accepter une pareille responsabilité?

En dehors des cas difficiles, moins rares qu'on ne le pense, la situation sera-t-elle beaucoup plus simple lorsqu'on sera en présence d'une syphilis normale ? La syphilis est une maladie à *éclipses*. Le chancre guéri, la roséole et les plaques muqueuses disparues, conditions fréquemment réalisées dès le quatrième mois, après quelques semaines de traitement que reste-t-il de la maladie ? Sur quels éléments certains pourra-t on appuyer un diagnostic en l'absence de renseignements précis ? Suffira-t-il des pléïades ganglionnaires de quelques macules incomplètement effacées, sans caractères bien définis, pour que l'on prononce un jugement aussi grave ?

Et alors même que ces maigres indices feront défaut, sera-t-on en droit de reconnaître le sujet indemne?

S'il est possible de diagnostiquer avec certitude une syphilis dont on a les manifestations sous les yeux, il est infiniment plus malaisé d'affirmer qu'un sujet, qui ne présente aucun accident suspect, n'est pas, ne peut pas être syphilitique.

Les mêmes difficultés existent en présence d'un écoulement blennorrhagique chronique, à peine appréciable le matin, avant toute émission d'urine.

Malgré l'examen d'un médecin consciencieux et expérimenté, le certificat médical n'aurait qu'une valeur très relative, et l'admission au mariage d'un syphilitique ou d'un blennorrhagique, en pleine période contagieuse, ne serait assurément pas exceptionnelle.

Le contrôle de l'État est donc dépourvu de toute efficacité; or j'estime qu'il n'est pas seulement illusoire, mais dangereux, en ce qu'il donnera aux pères de famille une fausse sécurité, et surtout en ce qu'il fournira à un certain nombre de syphilitiques un prétexte pour éluder la surveillance et les conseils de leur médecin.

On peut diviser en trois catégories les candidats au mariage atteints de syphilis :

Les uns, réellement honnêtes, délicats, soucieux de leur santé et de celle de leur famille, se soumettent d'emblée aux prescriptions de leur médecin. Dès qu'on leur a montré la ligne de conduite que leur imposent les circonstances, ils s'y résignent. Pour ceux-là, une nouvelle législation n'est pas nécessaire.

D'autres, foncièrement malhonnêtes, cyniques, resteront sourds aux exhortations du médecin, insensibles à ses avertissements. N'ayant pas d'autre préoccupation que celle de leur intérêt matériel immédiat, ils ne reculeront devant rien, pour atteindre le but qu'ils se sont proposé. Croyez-vous que ces misérables ne sauront pas passer au travers des mailles de la loi, si serrées soient elles? Ils se présenteront à l'examen lors d'un entr'acte de la maladie; ils n'hésiteront même pas à faire visiter à leur place un homme sain. Ils éluderont toutes les mesures prises contre eux, et ce serait naïveté pure que de croire qu'on pourra les arrêter en entourant le mariage de formalités nouvelles.

Entre ces deux catégories, il en est une autre, nombreuse, comprenant ces gens à la conscience flottante, dont l'honnêteté ne dépasse pas les limites du Code. Ils ne commettraient pas de parti pris une infamie; mais ayant à choisir entre leur intérêt et leur devoir, ils ne chercheront qu'à trouver des accommodements.

Dans les conditions actuelles, la parole du médecin peut avoir quelque influence sur eux. Ils n'osent pas transgresser ouvertement ses avis, ils sont effrayés de la responsabilité qu'ils encourraient.

La visite médicale leur fournira un excellent prétexte pour mettre leur conscience d'accord avec leur intérêt.

Ils se présenteront aux médecins dans une période où ils

n'auront pas d'accidents ; ils se garderont bien de l'éclairer, ne voulant pas, penseront-ils, influencer son jugement. Interrogés par lui, ils ne mentiront pas complètement, mais ils se contenteront de ces réponses évasives, peu précises, bien propres à laisser le diagnostic hésitant ou à tromper sur les dates. N'est-ce pas ainsi déjà que se présentent à nous un grand nombre de syphilitiques, qui viennent nous consulter, alors que leur intérêt est de nous dire toute la vérité, pour faciliter le traitement de leur maladie ?

Quand ils auront été acceptés par le médecin de l'état-civil, qui n'aura pas su reconnaître l'affection contagieuse ou qui se sera trompé sur son âge, que pourra-t-on leur reprocher? Ils auront accompli toutes les formalités exigées et gagné le droit de contaminer légalement leur femme, de souiller leur postérité sans que l'on ait contre eux le moindre recours. Et si d'aventure ils avaient quelques hésitations, soyez certains que leur entourage lèverait tous leurs scrupules. Que peut-on craindre quand on a la loi pour soi ?

En dehors du diagnostic de la syphilis, il y a d'ailleurs une difficulté qui est loin d'être tranchée, c'est celle de l'époque précise à laquelle un syphilitique cesse d'être contagieux. Il n'existe aucune règle absolue à cet égard, et nombre de médecins en sont encore à considérer comme inoffensifs des sujets qui ont à peine *trois* ans ou même *deux* ans de syphilis.

La loi sanitaire que demandent quelques-uns d'entre vous devra-t-elle s'occuper de ces détails et fixer les limites de la contagiosité? Je ne crois pas la chose possible actuellement.

Et cette limite fût-elle déterminée, comment pourrait-on, dans la pratique, reconnaître avec toute la rigueur désirable l'âge exact d'une syphilis ? Si les accidents ont une évolution assez nette, à une époque rapprochée du début pour qu'il soit possible au médecin d'indiquer, à quelques semai-

nes près, la date de l'inoculation, il n'en est plus de même lorsque les premières éruptions ont disparu.

Dans les moments de calme, ou bien même en présence d'éruptions appartenant à la période de transition, les appréciations chronologiques deviennent beaucoup moins exactes : elles ont besoin de s'appuyer sur les renseignements fournis par le sujet, et la sincérité de celui-ci, dans les circonstances présentes, devra être tenue pour suspecte.

Il est, enfin, un autre danger que l'on ne saurait passer sous silence : je veux parler de l'erreur qui consisterait à accuser de syphilis un jeune homme parfaitement sain et indemne de cette maladie.

On voit assez fréquemment, dans la pratique, des éruptions de *psoriasis*, d'*eczéma séborrhéique*, de *lichen planus*, etc., prises pour des manifestations syphilitiques.

Les conséquences d'une pareille erreur peuvent-elles être considérées comme négligeables ? Quel sera le recours d'un malheureux qu'un diagnostic erroné obligera à rompre un mariage rêvé ? Le préjudice qu'on lui causera de la sorte ne sera pas limité à la seule rupture de cette union ; mais, surtout dans une petite ville, où le fait aura plus de retentissement, il en résultera pour lui une déconsidération qui pourra peser sur toute sa vie.

Le certificat de santé n'est donc pas seulement *illusoire*, il est *dangereux pour les familles*, et *dangereux pour les médecins*, auxquels il impose une écrasante responsabilité.

Voilà pourquoi votre commission, après de longs débats, a rejeté, comme absolument inapplicable, toute disposition légale tendant à exiger des garanties sanitaires pour le mariage.

. . . .

Si nous repoussons toute disposition légale tendant à l'établissement du certificat de santé, nous désirons, au con-

traire, éclairer les familles sur le danger des maladies vénériennes. C'est à elles de prendre l'initiative des mesures qui leur paraîtront propres à sauvegarder la santé de leurs enfants.

Comme le disait très justement M. le professeur Pinard, dans la dernière séance, ce sont les mœurs et non les lois qu'il importe de changer.

En favorisant la diffusion de notions saines sur le péril vénérien, sur ses graves conséquences individuelles, familiales et sociales, vous avertirez, à la fois, les parents qui ont des enfants à marier, et les candidats au mariage, d'un danger qu'ils ignorent ; vous développerez chez eux le sentiment de leur responsabilité, et en agissant ainsi, vous ferez plus pour l'hygiène et pour la prophylaxie qu'en réclamant l'intervention illusoire de l'Etat [1]. »

D'après le rapport de M. le docteur Siredey, on voit tous les inconvénients que causerait l'obligation du certificat médical. Ce projet ne pouvait pas recevoir une solution satisfaisante. On s'est bien vite aperçu qu'il ne fallait guère compter que sur l'éducation des masses. En attendant que ce résultat soit obtenu, la *Société de Prophylaxie sanitaire et morale* a cherché un moyen pratique, aux approches du mariage, de donner un conseil aux ignorants et de susciter chez les autres un réveil de conscience. « Il nous a semblé, pense M. le docteur Jullien, que le résultat serait atteint si nous arrivions à placer sous les yeux des intéressés quelques lignes claires et suggestives, démontrant la nécessité d'un examen médical avant le mariage et l'obligation où peut se trouver un honnête homme, « soit d'ajourner pour

---

[1] Rapport de M. Siredey. (Bulletin de la Société de prophylaxie sanitaire et morale, n° du 10 juillet 1903).

subir un traitement nécessaire, soit de rompre pour toujours. L'idée en est contenue dans une correspondance que nous adressa M. Weil-Mantou au sein de notre Commission; c'est à M Darier que revient l'initiative de cet « Avis au peuple ».

En voici le texte :

Avis aux futurs conjoints

« Vous êtes sur le point de vous marier et de fonder une famille.

Vous avez prévu et organisé le bonheur d'une existence commune, conforme à vos affections et aux conditions matérielles de la vie.

Il n'est pas moins important de penser à votre **santé**, dont dépendront celle de votre conjoint et celle de vos enfants.

Peut-être vous est-il arrivé de contracter une de ces maladies contagieuses qu'on appelle *maladies de jeunesse*, *maladies vénériennes*, et, bien à tort maladies honteuses ou secrètes.

Deux d'entre elles, la **blennorrhagie**, ou gonorrhée, ou chaudepisse, et la **syphilis** ou vérole, peuvent avoir des conséquences terribles dans un ménage.

Se marier en proie à une de ces maladies contagieuses en activité (blennorrhagie avec écoulement, ou syphilis avec éruptions, ou plaques muqueuses , c'est-à-dire avec l'évidente certitude de transmettre son mal et d'empoisonner l'être qui a eu confiance en vous, est un **acte criminel**. Quiconque se rend coupable d'une telle infamie se prépare un avenir de honte, de chagrins, de scandales, de procès (séparation de biens, divorce).

La blennorrhagie se traduit par des écoulements, ou une simple goutte matinale, et de plus, chez la femme, peut donner lieu à toute une série de complications internes

(métrite, péritonite, etc.), nécessitant le repos prolongé, parfois de graves opérations, et entraînant presque fatalement la **stérilité**[1].

La syphilis, qui débute par une écorchure (chancre) et se continue par des éruptions (boutons et plaques), peut dans la suite frapper tous les organes, et trop souvent cause la **paralysie** et la **folie** quand elle s'attaque au cerveau. Les enfants des syphilitiques sont menacés de mourir dans le sein de leur mère ou de naître difformes ou estropiés ; contagieux à leur tour, ils pourront infecter leur nourrice et leur entourage. (Source de procès, d'indemnités, de scandales.)

Sachez-le bien, même après un traitement sérieux, même au bout de plusieurs années, la guérison de ces maladies peut quelquefois n'être ni radicale, ni complète

Il est de la plus élémentaire honnêteté de **se soumettre à l'examen d'un médecin** (méfiez-vous des charlatans). Vous saurez alors si vous êtes bien guéri, si votre mariage peut s'accomplir en toute sécurité, ou si vous devez le retarder. Que de malheurs vous seront ainsi évités ! »

Comment conviendra-t-il de s'y prendre pour faire parvenir ce factum aux intéressés, demande M. Jullien?

Il faudrait que « l'avis au peuple » fût adressé par chaque mairie, avant le mariage, à la famille de la jeune fille qui, connaissant dès lors le danger, prendrait les précautions nécessaires qui lui conviendraient.

Et M. le docteur Jullien ajoute :

L'assainissement du mariage sera, nous n'en doutons pas, dans un avenir prochain, *le résultat naturel de la campagne entreprise par notre Société*, car il n'est pas présumable

[1] Sur 1.000 aveugles, 800 le sont du fait de la blennorrhagie de leurs parents.

que, grâce à la diffusion des connaissances sur le mal que nous combattons, parents et jeunes gens ne deviennent, en ce qui les concerne, à la fois plus prudents et mieux armés, dès qu'ils seront plus éclairés. C'est donc aux éducateurs de la jeunesse et aux vulgarisateurs qu'incombe la plus grande tâche, presque la seule : prévoir de très loin et prévenir en temps utile; et c'est à l'âge du mariage que se recueilleront tout naturellement les fruits de tant d'efforts. Que la vénéréologie soit donc dévoilée aux hommes de toutes classes, dans les écoles supérieures, les casernes, les groupements de jeunes gens, si nombreux à notre époque, cercles ouvriers et aristocratiques, réunions morales ou sportives. Nous nous associons à tous les vœux qui ont été ou qui seront présentés dans ce sens, et il serait même désirable, nous n'hésitons pas à le dire, qu'il fût déjà parlé du mariage dans les dernières années de l'enseignement secondaire et que, par une révélation délicate, on préparât la jeunesse des deux sexes à cet acte, le plus grand peut-être de l'existence.

Que, d'autre part, soient incessamment répandues à profusion dans la grande presse, comme nouvelles du jour et sous couleur de propagande, *des notices relatives à la gravité des maladies sexuelles* et à leurs conséquences; des entrefilets de quelques lignes sur l'origine des avortements, de la mortalité puerpérale, le nombre croissant des aveugles-nés, des paralytiques généraux, des ataxiques. Que l'indifférence soit chaque jour secouée, l'attention des profanes sera éveillée, et ils s'instruiront; la goutte d'eau finira par creuser le rocher. [1] »

La conclusion de M. le Dr Jullien est des plus louables.

---

[1] Rapport de M. le Dr Jullien à la Société de prophylaxie sanitaire et morale. (Séance du 10 juin 1903).

Verrons-nous un jour se réaliser les espérances qui ont été conçues ?...

Il est bien difficile jusqu'à présent d'augurer de l'avenir. Nous avons toutefois le droit de nous montrer sceptiques quand on nous parle de réformes à accomplir. Mais si, par hasard, avec les années, l'opinion publique en arrivait à se préoccuper de toutes ces questions relatives aux garanties sanitaires du mariage, M Brieux pourrait revendiquer sa part des succès obtenus. Ce serait une excuse pour lui d'avoir fait une aussi mauvaise pièce au point de vue dramatique.

Les critiques se sont montrés fort sévères pour les *Avariés*, et probablement cette pièce aurait passé inaperçue si la censure n'en avait interdit la représentation.

M. Brieux a été pendant une semaine « l'homme du jour », l'écrivain le plus en vue de Paris. Interviews, contre-interviews, lettres, ripostes, rien n'a manqué pour faire autour des *Avariés* un de ces tapages dont nous commençons à connaître les dessous.

L'interdiction des *Avariés* était-elle justifiée ? Les opinions les plus diverses ont été formulées à ce sujet.

Au rédacteur d'un de nos grands journaux, qui l'interrogeait, M. Roujon, directeur des beaux-arts, chargé de l'enquête, répondit : « La génération et l'accouchement, pas plus que la médication de la syphilis ne sont pas des matières immorales, mais elles ne sont pas scéniques. Chaque chose à sa place : la scène d'un côté, la clinique, l'hôpital et le musée Dupuytren de l'autre. En dehors de là, la pièce de Brieux est parfaite, mais qu'il la fasse jouer à l'amphithéâtre ! »

Et un censeur aurait ajouté :

« Qu'on nous supprime si l'on veut. Cela n'empêchera pas que, pour la pièce de M Brieux, nous avons bien fait : nous

n'avons à voir que des pièces de théâtre et non des pièces d'amphithéâtre. »

M. le docteur Chevalier apprécie en ces termes la décision de la censure : « Pour moi, les pouvoirs publics ont fait acte de sagesse en empêchant de jouer une œuvre que je reconnais conforme à la morale la plus sévère !

C'est une mode, on le sait, dans la société des élégants et des oisifs, d'assister parfois aux leçons de certains professeurs du Collège de France ou de la Sorbonne. En d'autres amphithéâtres professent d'autres maîtres non moins savants, non moins estimables, non moins intéressants ; les convenances défendent cependant d'aller entendre ceux-là ; quelque libres que soient devenues nos mœurs, nous n'en sommes pas encore arrivés à admettre que les cliniques de l'hôpital Saint-Louis aient comme auditoire un parterre de femmes du monde !

Qui donc peut alors blâmer le Ministre d'avoir fermé la porte d'un théâtre où un auteur, usurpant des pouvoirs qui ne sont pas les siens, se proposait (lui-même le déclare) « d'étudier sur la scène la syphilis dans ses rapports avec le mariage ».

Il est des choses qui, certainement, peuvent être dites sans blesser la morale ; mais la décence, ne l'oublions pas, ne saurait perdre le droit d'exiger qu'il ne soit pas permis à tout le monde d'aller les écouter [1]. »

Le public convié à la lecture des *Avariés* le 7 novembre 1901, manifesta une opinion différente. M. Brieux fut considéré comme un martyr de la censure. Trois ans bientôt se sont écoulés depuis cette séance mémorable, et la déci-

---

[1] Docteur CHEVALIER ; le Théâtre de M. Brieux ; Mellinet, éditeur à Nantes.

sion de la censure est demeurée irrévocable. C'est peut-être ce qui pouvait arriver de plus heureux à M. Brieux : Il a connu les avantages de la gloire et n'en a pas subi les inconvénients. Une représentation de sa pièce en eût montré tous les défauts et toutes les faiblesses.

V

FRANÇOIS DE CUREL. — LA NOUVELLE IDOLE

CHAPITRE V

F. DE CUREL

« La Nouvelle Idole »

Pendant que M. Brieux s'efforçait de créer le théâtre « essentiellement » médical, M. François de Curel, plus modeste, se contentait de porter à sa perfection la pièce médico-psychologique.

La Nouvelle Idole, jouée pour la première fois au théâtre Antoine, le 11 mars 1899, n'a pas eu le retentissement des *Remplaçantes* et des *Avariés.*

M. F. de Curel est un timide qui ne fait rien pour plaire à la foule. Il n'a pas, comme M. Brieux, l'ambition de réformer les mœurs d'un peuple, et la plupart de ses pièces, suivant l'appréciation très juste de M. G. Trarieux, ne cherchent qu'à nous décrire « toute une histoire d'âme se déroulant à travers les conflits les plus nobles qui puissent passionner un haut esprit[1]. »

Dans *La Nouvelle Idole,* M F. de Curel nous a dépeint la lutte de la science et de la foi dans le cerveau d'un savant illustre. Il y a autre chose encore dans cette œuvre remar-

[1] G. Trarieux; Notes sur le théâtre.

quable. Nous y trouvons une réponse à cette question qui a souvent passionné le public : Un médecin a-t-il le droit de faire des expériences sur l'homme vivant ?

Le docteur Donnat inocule le cancer à une jeune fille atteinte de tuberculose pulmonaire à la dernière période et condamnée par tous les chefs de service des hôpitaux. La phtisie cependant, chez la malade, suit une phase régressive, tandis que le cancer, au contraire, ne tarde pas à évoluer de la façon la plus rapide. Le docteur Donnat, comprenant alors qu'il ne pouvait disposer que d'une seule vie pour faire son expérience : de la sienne, s'inocule à son tour le terrible virus. Tel est le sujet de *La Nouvelle Idole*.

A une époque où les grandes questions scientifiques n'avaient pas encore reçu une solution définitive, il fut considéré presque comme légal de faire des expériences sur l'homme vivant. En Allemagne surtout, les pouvoirs publics montrèrent une indifférence honteuse pour de pareilles cruautés.

Un rédacteur du *Médecin*, de Saint-Pétersbourg, écrivait en 1893 : « Sous le titre de *Ærztliche Versuche an lebenden Menschen* (expériences médicales sur l'homme vivant), un certain docteur Koch vient de faire paraître une brochure qui ne contribuera guère à relever le prestige des médecins. L'auteur y démontre que la vivisection a depuis longtemps franchi le seuil de nos hôpitaux, ou en d'autres termes, qu'on fait actuellement dans les cliniques l'expérimentation sur le vivant, comme on pratique la vivisection sur des animaux dans les laboratoires. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les feuilletonnistes et les chroniqueurs de la presse quotidienne n'ont pas tardé à saisir cette occasion de se mettre en campagne. Il est à désirer que nos collègues allemands ne laissent pas sans réfutation et sans explication les

faits cités par le docteur Koch; ce serait, en effet, le seul moyen d'atténuer l'effet fâcheux d'un tel livre[1]. »

C'est surtout à propos des maladies vénériennes que les expériences sur l'homme vivant ont été multipliées.

Le docteur Max Bockhardt, assistant du professeur Rinecker, persuadé que les maladies vénériennes ne pouvaient être connues qu'en faisant l'inoculation à l'homme, inocula une culture de gonocoque pure à un malade atteint de paralysie générale qui était au dernier stade de la maladie et qui, depuis plusieurs mois, avait perdu toute sensibilité.

« L'effet fut merveilleux, écrit Bockhardt, la suppuration devint très forte... Et quand, dix jours après la première inoculation, le malade mourut dans un accès de paralysie, l'autopsie démontra chez lui une gonorrhée aiguë de l'urèthre et de la vessie ainsi qu'une multitude d'ulcères dans le rein droit ; dans le pus de ces ulcères se trouvaient de nombreux gonocoques[2]. »

Le docteur Ernest Bumm, le premier, obtint une culture incontestablement pure du gonocoque. Pour en démontrer la vertu spécifique, Bumm en introduisit dans l'urèthre d'une femme dont les voies uro-génitales furent trouvées normales. Une uréthrite se déclara, qui exigea un traitement de *six* semaines[3].

Wertheim, Gebhardt, Charles Menge, Finger, Hohn et Schlangenhauf firent des expériences sur une vaste échelle.

Fraenkel, pour montrer le rapport entre le gonocoque et

---

[1] Consulter à ce sujet l'ouvrage si documenté du docteur Veressaïeff : *Mémoires d'un médecin* (chapitre III : *Expérimentation sur l'homme vivant*). C'est à ce livre que nous avons emprunté les nombreux exemples que nous citons.

[2] Beitrag zur Ætiologie des Hornrœhrentrippers, dans le Viertelsjahrschr., für Dermatol. und Syphilis, 1883.

[3] E. Bumm ; Der Mikroorganismus der gonorrhœischen Schleimhauterkrank., 2e édition, Wiesbaden, 1887.

les maladies des yeux chez les nouveau-nés, inocula des écoulements purulents de malades sur les yeux de trois enfants qui allaient mourir. Ces trois enfants contractèrent l'ophtalmie purulente avec présence du gonocoque[1].

Kroner inocula sur les yeux de *six* aveugles des écoulements purulents d'accouchées. Ces écoulements ne contenant pas de gonocoques, le résultat fut négatif[2].

La contagiosité de la syphilis secondaire fut démontrée, pour la première fois, par le médecin anglais William Wallace, qui inocula, en 1835, la maladie à cinq hommes sains âgés de 19 ans à 35 ans[3].

En 1851, Waller multiplia les expériences de ce genre avec une hardiesse étonnante.

En 1855, dans une des séances de la Société de médecine du Palatinat, le secrétaire de la Société présenta à l'assemblée un rapport que lui avait envoyé un confrère. Ce médecin ayant jugé bon, pour la circonstance, de garder l'incognito, déclarait qu'il avait inoculé la syphilis à 23 personnes, et il affirmait que 17 de ces personnes avaient été contaminées par cette maladie.

L'auteur de ces criminelles expériences a été désigné depuis, dans le monde scientifique, sous le nom de « l'Anonyme du Palatinat ».

Le Dr Hubenet, professeur à l'Université de Kief, ne fut pas moins cynique. Après avoir exposé les essais dangereux qu'il avait tentés, il écrit : « La publication de ces faits empêchera peut-être les médecins, même ceux qui sont aussi sceptiques que moi, de tenter des expériences qui peuvent déterminer des troubles très graves chez les gens qui s'y

---

[1] Virchow's ; Archiv, tome XCIX, chap. II, 1885.

[2] Archiv für gynœkologie, tome XXV, 1885.

[3] The Lancet, 1835-1836, vol. II, p. 132.

soumettent. Mais, au reste, le sort des victimes ne m'inquièterait pas trop, si je savais que nos expériences ont contribué à donner au public la certitude que les accidents secondaires de la syphilis sont contagieux... Si ces recherches pouvaient faire la lumière dans un problème aussi grave, ce ne serait pas payer trop cher des souffrances de quelques individus un résultat aussi pratique et aussi important[1]. »

En 1858, dans un rapport à l'Académie de médecine au sujet de la contagiosité de la syphilis secondaire, Gibert avoue qu'il a inoculé la syphilis à deux malades atteints de lupus[2].

Le professeur Vidal (de Cassis) chercha à savoir si l'homme une fois guéri de la syphilis peut contracter de nouveau cette maladie Il fit de nombreux essais à ce sujet, trouvant ridicules les hésitations des savants qui reculaient devant de pareilles expériences, comme le prouvent les lignes suivantes: « Malheureusement, écrit-il, les médecins les plus aptes, ceux qui pourraient rendre le plus de services, grâce à la logique de leur raisonnement et à leur habitude d'observation clinique, se refusent à la pratique d'expériences qu'ils trouvent immorales[3]. »

Diday a inoculé à des sujets tout à fait sains du sang de syphilitiques à la période tertiaire: Il n'a pas obtenu un seul cas d'infection[4].

Les maladies vénériennes n'eurent pas seules le triste privilège de servir de champ d'expérimentation.

Le professeur Grassi et le docteur Calandruccio adminis-

---

[1] Voïenno Med. Journal, no 77, 1860, p. 423-427.

[2] Bulletin de l'Académie impériale de médecine, t. XXIV. Paris, 1858-1859, p. 888-890.

[3] VIDAL (de Cassis).—Les Maladies vénériennes, 1847.

[4] Gazette médicale de Paris, 1846, cité par Lancereaux. Leçons sur la syphilis.

trèrent à un enfant des pilules contenant des embryons d'ascarides; *trois* mois plus tard, on trouva dans les selles de l'enfant 143 vers longs chacun de 18 à 23 centimètres.

Le docteur Fehleisen, qui a découvert le bacille de l'érysipèle, inocula des cultures de streptocoques sur une vieille femme atteinte de fibro-sarcome. L'érysipèle se déclara le sixième jour. Fehleisen inocula encore l'érysipèle à six malades atteintes de lupus et de tumeurs diverses [1].

Le docteur Finn a étudié la question de la transmission de la fièvre typhoïde dans un des hôpitaux du Caucase. Il injecta, au moyen de piqûres, du sang de typhiques à dix-sept soldats bien portants. Aucun de ces soldats ne tomba malade; sur deux d'entr'eux, seulement, des abcès se développèrent aux endroits des piqûres. De plus, Finn fit coucher vingt-huit jeunes gens, en bonne santé, dans des salles où étaient des malades atteints de dothienentérie. Ces malheureux passèrent quatre ou cinq jours dans cette salle, leurs lits touchant ceux des sujets infectés et parfois même ils se servaient de couvertures dans lesquelles on avait enveloppé les malades [2].

Le docteur Stikler ayant observé que les personnes qui avaient pris certaines maladies, au contact d'animaux qui en étaient atteints, se trouvaient par la suite immunisées contre la scarlatine, injecta à des enfants du sang de chevaux malades et le contenu des pustules de vaches infectées. Il fit ensuite coucher ces enfants dans des salles contaminées par des scarlatineux et leur injecta, sous la peau, du sang de scarlatineux qui avaient de la fièvre. Sur trente-deux sujets qui servirent à ces expériences, les uns n'eu-

---

[1] Felheisen; Die Ætiologie des Erysipeles. Berlin, 1883.

[2] Compte rendu des séances de la Société impériale des médecins du Caucase, 1878-79, n° 8, p. 167.

rent pas du tout la scarlatine, les autres la contractèrent, mais sous une forme légère. Aucun des malades ne fut gravement atteint[1].

La contagion du cancer fut démontrée pour la première fois au mois de mars 1887 par le docteur Hahn, chirurgien de Berlin. Une femme atteinte d'un épithélioma du sein s'adressa à ce dernier. Le docteur Hahn, ayant jugé que toute opération était inutile, « afin de ne pas révéler à la malade que son état était désespéré», eut recours à un expédient. Il enleva une partie du sein malade et la greffa sur le sein indemne de sa cliente ; la greffe réussit, et c'est d'après cette expérience que l'on s'est basé pour démontrer la contagiosité du cancer[2].

Le professeur Bergmann, et le docteur Doyen, quelques années plus tard, refirent la même opération avec succès.

L'opinion publique finit par s'émouvoir en présence de ces tentatives criminelles. Le docteur Véressaïeff stigmatisa les coupables en ces termes virulents :

« Un fait qui ressort incontestablement des expériences citées, écrit-il, et qui ne saurait être justifié, c'est l'indifférence honteuse que rencontrent, dans le monde médical, de pareilles cruautés. Le martyrologue des malades sacrifiés à la science, dont je viens de citer des fragments, n'a pas exigé de moi, pour être dressé, des recherches mystérieuses. Ce sont les coupables eux-mêmes qui ont communiqué leurs expériences aux journaux médicaux, afin que chacun en eût connaissance. Il semblerait que la publication d'un seul essai de ce genre dût forcément en rendre la répétition impossible. Et l'on peut imaginer que celui qui, le premier, s'est livré à de pareilles recherches a été aussitôt honteusement

---

[1] Docteur Stikler.— Centralbl. für Bakter. und Paras, t. IV, 1888, p. 369.
[2] Berlin, Klinisch. Wochen., 1888, n° 21.

rejeté du milieu médical. Mais la chose est loin d'être ainsi. Relevant fièrement la tête, ces serviteurs de la science poursuivent leur chemin sans rencontrer de résistance sérieuse ni de la part de leurs confrères ni de la presse médicale [1]. »

M. F. de Curel, dans la *Nouvelle Idole*, a défendu les mêmes idées, mais avec une modération et une délicatesse que l'on ne saurait trop admirer. Il a montré tout ce qu'il y avait d'inconscient dans cette façon d'agir de certains maîtres de la science.

Le docteur Donnat est un fanatique qui croit agir suivant sa conscience en faisant des expériences sur ses malades. A sa femme, qui lui reproche d'avoir sacrifié une vie humaine pour la « Nouvelle Idole », alors qu'il n'avait qu'un seul droit : sacrifier sa propre existence, il répond :

« M'a-t-on jamais vu reculer devant le danger?... Ai-je marchandé mon dévouement au plus pauvre, au plus abandonné?... La diphtérie qui a failli m'emporter, je l'avais gagnée d'une mendiante, gibier d'hôpital et de bagne... Ai-je mis en balance avec cette existence infime la mienne que j'avais la faiblesse de croire précieuse?.. Ai-je compté pour quelque chose la gloire et les honneurs auxquels je disais adieu?... Qu'avait à gagner mon ambition dans ce péril et dans bien d'autres que j'affronte tous les jours?... Je risque ma vie parce qu'il n'y a qu'une chose grande au monde : mourir pour une idée .. Et nous le croyons tous... Tous ceux qui s'orientent vers une lueur de beauté .. Le prêtre martyrisé devant l'autel, le soldat mitraillé sur un rempart, le révolté collé au mur !... Lorsque, penché sur un pestiféré, je respire son poison, je me sens plus noblement placé dans l'humanité qu'aux heures où mes collègues de l'Institut acclament une

---

[1] VERESSAIEFF ; Mémoires d'un médecin, traduction Persky (Perrin, éditeur).

de mes découvertes... Ce sentiment-là vous rend l'héroïsme facile; c'est lui qui jette des gerbes de sacrifice dans les granges de l'idéal ! . Le peu de science que je porte en moi, je l'ai promené dans les salles malsaines, et, au contact de la « Nouvelle Idole », j'ai vu les moribonds revivre... Peu à peu a grandi dans mon cœur un fanatisme de prêtre... Pourquoi la Science, qui sauve tant de gens, ne verrait-elle pas — privilège d'idole !. . — les gens se faire écraser sous les roues de son char ?... Elle est assez grande pour exiger cela [1] ! »

Et ailleurs le docteur Donnat donne un développement plus complet à sa pensée :

« S'il est permis à un général de faire massacrer des régiments entiers pour l'honneur de la patrie, dit-il, c'est un préjugé de contester à un grand savant le droit de sacrifier quelques existences pour une découverte sublime, comme celle du vaccin de la rage ou de la diphtérie... Pourquoi ne pas admettre d'autres champs de bataille que ceux où l'on meurt pour le caprice d'un prince ou l'extension d'un pays ?... Pourquoi n'y aurait-il pas de glorieux carnages d'où sortiraient vaincus les fléaux qui peuplent le monde ?... Le petit soldat frappé d'une balle, qui râle au creux d'un sillon jusqu'à ce que des brancardiers le trouvent et l'achèvent pour le voler, souffre d'autres tortures et presque toujours pour une moins belle cause que le malade anesthésié, dont les dernières heures, habilement suivies, conservent à la Société des millions d'individus. Oui, j'ai défendu ces idées-là, et, malgré mon chagrin, je ne rétracte rien [2]... »

Nous sommes obligés de reconnaître que M. F. de Curel manie admirablement le paradoxe. Pour excuser la con-

[1] *La Nouvelle Idole*, acte I, scène VI.
[2] *La Nouvelle idole*, *ibid.*

duite du docteur Donnat, il ne pouvait mieux faire que de mettre en opposition du médecin pratiquant des expériences sur ses malades, le général applaudi par la foule après avoir, dans l'intérêt de sa gloire, fait massacrer des milliers d'individus.

Mais il est un reproche que les critiques ne peuvent manquer d'adresser à M F. de Curel : c'est de nous avoir montré un savant inoculant le cancer à une tuberculeuse. Il est difficile d'admettre qu'un médecin entreprenne de pareils essais.

Lorsque Bergmann greffa le sein indemne d'une femme sur l'autre sein qui était envahi par un épithélioma, c'est qu'il avait jugé que la malade était inguérissable, et que cette opération pouvait avoir une influence morale salutaire. Tel n'est pas le cas que nous présente M. F. de Curel. L'inoculation du cancer que le docteur Donnat pratique sur une jeune fille atteinte de tuberculose pulmonaire est une expérience criminelle que rien ne justifie. Entre la syphilis, maladie curable, et le cancer, dont le traitement est le plus souvent inefficace, il existe une grande différence. Le médecin qui inocule à son malade la première de ces maladies peut avoir l'espérance d'obtenir une guérison, tandis qu'il ne sait pas si, en inoculant la seconde, il ne causera pas un désastre irréparable. Tous les praticiens, en effet, sont d'accord pour reconnaître que la tuberculose est curable.

« Il y a un point, écrit M. Dieulafoy, sur lequel je désire appeler l'attention, c'est que la tuberculose guérit bien plus souvent qu'on ne pense ; non seulement elle est curable à ses débuts, mais elle est encore curable à une période déjà avancée. On retrouve souvent, à l'autopsie de gens morts de toute autre maladie, on retrouve, dis-je, d'anciennes lésions tuberculeuses, fibreuses ou crétacées, témoins indéniables

que ces gens-là avaient été affectés autrefois de tuberculose[1].»

Bien avant M. Dieulafoy, M. Jaccoud avait émis une opinion analogue au sujet du pronostic de la tuberculose pulmonaire[2].

M. F. de Curel, préoccupé seulement de soutenir une thèse, a fait bon marché de la question scientifique. C'est surtout quand il nous montre l'évolution du cancer à la suite d'une inoculation, que nous voyons combien sa pièce est fantaisiste au point de vue médical.

S'il est une question qui, pendant de longues années, a été l'objet des discussions les plus vives, c'est assurément celle de la pathogénie des tumeurs.

En 1838, Muller établit que le tissu de chaque néoplasme a son type dans un tissu de l'organisme à l'état embryonnaire ou à l'état de développement complet.

A la suite de cette proposition, appelée depuis « Loi de Muller », de nombreuses théories relatives à la pathogénie des tumeurs, furent édifiées.

D'après Conheim, les tumeurs proviennent de l'inclusion dans les tissus d'éléments fœtaux, inclusion due elle-même à un trouble dans l'organisation embryonnaire.

Suivant cette manière de voir, il y aurait, au début, dans le développement embryonnaire, une plus grande quantité de cellules produites dans une des parties de l'ébauche fœtale, qu'il n'est nécessaire, pour la formation normale de l'organe où plus tard la tumeur se produira. Ces cellules inutilisées peuvent se multiplier à l'infini.

Elles peuvent aussi rester incluses au milieu des tissus, vivre indéfiniment d'une vie latente, sans se multiplier, jus-

---

[1] DIEULAFOY; Manuel de Pathologie interne, tome Ier, 13e édition.

[2] JACCOUD ; Curabilité et traitement de la pthisie pulmonaire.

qu'au jour où une cause occasionnelle réveille leur activité, les incite à proliférer activement et provoque la formation d'une tumeur.

Les partisans de cette théorie revendiquent en sa faveur les cas d'épithéliomes des maxillaires issus des débris épithéliaux paradentaires : les enchondromes de la parotide développés aux dépens des débris embryonnaires du cartilage de Meckel ; ceux du testicule dus à ce que, pendant la période fœtale, quelques cellules cartilagineuses des vertèbres primitives se sont trouvées incluses dans cet organe placé au-devant du rachis, etc.

Pour M. L. Bard, « les tumeurs sont le produit d'un processus spécial qui constitue une sorte de *monstruosité du développement cellulaire* ; il peut porter son action, avec des degrés divers de fréquence sur tous les tissus ou plus exactement sur toutes les *cellules naissantes*, à tous les âges de la vie. A l'état physiologique, la vie normale des tissus comporte des néoformations cellulaires plus ou moins renouvelées, de telle sorte qu'on peut dire que l'embryogénie des tissus dure toute la vie. La tumeur est précisément une anomalie spéciale de ce développement embryonnaire ; elle peut sans doute apparaître dans un tissu, tant que ses cellules constituantes conservent encore la possibilité de proliférer. A l'état normal, ces proliférations cellulaires se maintiennent dans des limites déterminées et ne dépassent pas l'intensité nécessaire à leur rôle physiologique. *Un lien automatique, mystérieux, mais incontestable, unit à l'état normal nos différents tissus, leur impose une solidarité étroite et maintient leurs proportions harmoniques.*

Quand une tumeur se produit, les choses se passent comme si ce lien faisait tout à coup défaut complètement entre l'organisme et une des cellules nouvelles, destinée d'abord à devenir une partie constituante de cet agrégat cellulaire bien

discipliné. Qu'on suppose, en effet, qu'une cellule quelconque, sans perdre d'ailleurs aucune de ses propriétés ataviques spécifiques, échappe à cette influence modératrice de ses congénères et des tissus voisins, qu'elle se multiplie dès lors pour son propre compte, sans souci de ses sœurs, à l'état rebelle et parasitaire, qu'elle transmette à sa descendance les mêmes propriétés, et la tumeur est constituée[1] »

Dans ces dernières années, quelques auteurs, n'admettant pas les idées de Conheim et de M. Bard, ont attribué aux tumeurs une origine *parasitaire*. Ils invoquent, à l'appui de cette manière de voir, l'origine nettement parasitaire de certains néoplasmes. En 1886, Rappin a signalé la présence de diplocoques dans des tumeurs cancéreuses de diverses natures ; Kelsch et Vaillard ont trouvé des bactéries dans les tumeurs lymphadéniques d'un sujet atteint de leucémie (1890). Pierre Delbet a isolé un bacille dans le sang de la rate d'une femme atteinte de lymphadénome Ce bacille, inoculé à un chien, aurait déterminé chez lui l'apparition de lymphadénomes multiples contenant le bacille inoculé. Malassez, en 1876, a observé des coccidies dans un grand nombre de tumeurs épithéliales. Ces coccidies ont été retrouvées par MM. Albarran et Darier à la suite d'expériences analogues. Zancarol et Damaschino ont rencontré des œufs de Bilharzia Hœmatobia dans plusieurs adénomes du rectum (1882), etc., etc.

Cette théorie parasitaire, après avoir joui d'une certaine faveur, a été fortement battue en brèche dans ces derniers temps.

MM. Borrel, Fabre-Domergue, Cazin, Metchnikoff, Brault, etc..., ont publié de nombreux travaux tendant à ruiner l'hypothèse de l'origine bactérienne des tumeurs. Ils ont cherché à démontrer que les formations intra-cellulaires

---

[1] Bard ; Précis d'anatomie pathologique.

décrites comme des coccidies ne sont, en réalité, que des altérations du protoplasma cellulaire et du noyau dans les tumeurs en évolution.

Cette question de l'origine parasitaire des néoplasmes n'a pas reçu encore une solution définitive. Les expériences d'inoculations tentées par divers médecins (notamment par Hanau, Francotte et G. de Frechter, 1891-92) ne nous donnent pas le droit d'émettre une opinion absolue.

Sans doute, Bergmann, en greffant un sein atteint d'épithélioma sur l'autre sein qui était indemne, a vu ce dernier envahi par le cancer; mais on pourrait objecter à l'auteur de cette expérience que la greffe qu'il a pratiquée a été faite sur un terrain prédisposé à l'éclosion d'une tumeur. Ne voit-on pas tous les jours, grâce aux lymphatiques, la tumeur primitive former dans un autre organe des tumeurs secondaires ?..

M. F. de Curel nous paraît un peu téméraire quand, dans sa *nouvelle Idole*, il considère les expériences tentées par le Dr Donnat comme concluantes[1]. Les théories de Conhein et de M. Bard semblent, au contraire, avoir repris tous leurs avantages, et la théorie parasitaire perd chaque jour du terrain.

Mais la question scientifique n'a pas été, comme nous l'avons vu déjà, un sujet de préoccupation pour M. F. de Curel. L'auteur de la *Nouvelle Idole* n'a pas cherché à savoir si le cancer était transmissible par l'inoculation, mais plutôt si un médecin avait le droit de faire des expériences sur l'homme vivant. Nous aurions donc mauvaise grâce à critiquer M. F. de Curel pour la désinvolture avec laquelle il a résolu une question encore si peu élucidée, et c'est sur un autre point que nous porterons la discussion.

---

[1] D'autant plus que certains médecins ayant pratiqué l'inoculation du cancer sur des malades, n'ont obtenu que des résultats négatifs.

Affirmer qu'un médecin peut disposer à son gré de la vie de ses malades serait la plus grave des imprudences.

Nietzsche, pourtant, a émis une opinion dans laquelle il semble faire bon marché de la vie humaine. Pour lui, est bon non pas ce qui diminue la souffrance sur la terre, mais ce qui rend la vie plus intense, plus belle, plus digne d'être vécue ; l'homme se donnera pour mission, non de soulager les misérables, mais de faire surgir de la masse des médiocres l'homme de génie, l'individu supérieur. Et si la production du génie veut être achetée par de la souffrance, l'homme doit se sacrifier et souffrir.

Les idées de Nietzsche avaient déjà reçu une consécration dans les expériences criminelles dont nous avons parlé au début de cet article.

Il est douteux que ces mêmes idées obtiennent une approbation générale à notre époque, où l'altruisme fait tant de progrès et où la pitié pour les déshérités a pénétré même dans les classes supérieures.

Le respect de la vie humaine est devenu une obligation pour tous. et nul n'a le droit de déroger à ce principe.

Kant émettait une idée analogue, mais à un point de vue moral,lorsqu'il a écrit : « Je dois toujours agir de telle sorte que je puisse vouloir que ma maxime devienne une loi universelle [1] ».

Permettre à un savant de disposer à son gré de la vie humaine, c'est ouvrir une source à tous les abus. Serait-il possible d'établir une limite entre ce qui est défendu et ce qui est permis ? Que de crimes seraient commis au nom de la science !... Si, dans un cas exceptionnel, une expérience pouvait être l'objet d'une découverte utile pour l'humanité,

---

[1] Kant ; Fondement de la métaphysique des mœurs, trad. Barni.

dans combien de cas une expérience semblable n'aurait-elle pas pour but la satisfaction d'un pur dilettantisme?

A la suite de pareils abus que deviendrait la confiance des malades envers la médecine? Cette confiance, si ébranlée déjà par des révélations de toutes sortes, ne tarderait pas à disparaître. Il est temps que les savants les plus audacieux sachent que la vie humaine a une valeur infinie et que c'est un devoir absolu de la respecter.

« Agis de telle sorte, conseille Kant, que tu traites toujours l'humanité, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin, et que tu ne t'en serves jamais comme d'un moyen. »

Pour le savant philosophe,« l'homme existe comme fin en soi et non pas comme moyen pour l'usage arbitraire de telle ou telle volonté ; dans toutes ses actions, soit qu'elles ne regardent que lui-même, soit qu'elles regardent d'autres êtres raisonnables, il doit toujours être considéré comme fin. »

M. F. de Curel semble s'être inspiré de ces principes lorsqu'il a écrit la *Nouvelle Idole*, et il nous a montré avec autorité que toute expérience dangereuse, dont les périls ne peuvent pas être évités (l'inoculation du cancer, par exemple) doit être absolument interdite.

Mais la discussion aurait été incomplète si l'auteur n'avait étudié que ce côté de la question. M. F. de Curel s'est engagé dans le domaine moral et il a cherché à donner une solution aux interminables débats qui ont été soulevés au sujet de la moralité de l'hypnotisme.

Nous trouvons dans la *Nouvelle Idole* un savant qui pratique la suggestion sur un grand nombre de sujets, et qui fait de nombreux essais pour donner à la psychologie une base scientifique.

Un savant a-t-il le droit de faire de pareilles expériences ?.. Les opinions les plus diverses ont été formulées à ce sujet.

M. Julliot prétend « que l'on doit accorder, au nom de la science et de la liberté, la plus grande latitude en faveur de l'expérimentateur, savant ou psychologue, ou même du simple particulier qui se sert de l'hypnose dans un but de bienfaisance, d'utilité pratique, de moralisation ou même de simple curiosité [1]. »

Cette opinion nous paraît un peu excessive.

M. Boirac, pris à partie par M Sarcey au sujet des expériences qu'il avait faites, répondit : « Interdire cette sorte d'expérience absolument, c'est murer à jamais la porte sur tout un ordre de vérités qui, j'en ai la conviction profonde, sont parmi les plus importantes et les plus utiles à connaître pour l'humanité. D'autre part, on ne saurait évidemment les autoriser sans discussion. C'est donc, à mon sens surtout, une question de circonstance et de mesure [2]. »

M. Desjardin, dans un discours prononcé à l'Académie des sciences morales et politiques qui eut un grand retentissement, s'écria : « L'hypnotisé n'a pas le droit de se laisser hypnotiser ; il n'a pas le droit d'asservir à la fois le corps et l'âme, de livrer à un maître tout puissant et impitoyable l'individu tout entier ; il n'a pas le droit d'abdiquer son humanité [3]. »

En présence de témoignages aussi contradictoires, quel doit être notre sentiment ?

Dans toute discussion, l'éclectisme le plus absolu est nécessaire pour apprécier avec justesse. M. le Professeur Grasset a donné une réponse raisonnable lorsqu'il a écrit : « L'hypnotisme n'a rien d'immoral en soi, si son but est moral ; donc l'hypnotisme médical et thérapeutique est moral [4]. »

---

[1] Julliot ; Rapport au IIe congrès internat. de l'hypnot.. 1900.
[2] Sarcey ; Revue de l'hypnot. t. XI, 1897.
[3] Desjardins ; cit. Bernheim. Revue de l'hypnot. t. Ier, 1897.
[4] Grasset; Hypnotisme et suggestion, p. 481.

Dans quel cas l'hypnotisme donne-t-il un résultat favorable au point de vue thérapeutique ?

M. Paul Richer et Gilles de la Tourette sont exclusifs dans leur appréciation : « Notre opinion, disent-ils, ne sera pas longue à formuler L'hypnotisme n'agissant, ainsi que nous pensons l'avoir établi, que sur les névropathes, pour ne pas dire les hystériques, les manœuvres ne devront être employées comme moyen thérapeutique que pour la cure des accidents relevant de cet état pathologique. Nous en tirerons immédiatement la conséquence sur laquelle nous nous étendrons bientôt plus longuement, qu'il est médicalement interdit, sous peine de voir se développer une foule d'accidents beaucoup plus graves que ceux qu'on entreprendrait de guérir, d'hypnotiser les sujets ne présentant pas les symptômes de l'hystérie confirmée [1]. »

L'Ecole de Nancy, au contraire, a donné à l'hypnotisme un rôle thérapeutique plus étendu. MM. Liébault et Bernheim ont hypnotisé des ataxiques, des tuberculeux, des cancéreux, etc., et ils ont, paraît-il, obtenu des succès remarquables. Sur 170 observations, M. Bernheim accuse 131 guérisons, 39 améliorations et pas un insuccès.

Il est difficile, en présence de jugements aussi diamétralement opposés, de ne pas demeurer perplexes. « Il faut, cependant, pense M. Grasset, arriver à préciser quelque chose au milieu de ces opinions contradictoires et exagérées. Les déductions ont pu être fausses ; mais, de part et d'autre, les observations ont été bien faites et il doit en rester quelque chose. La clinique doit donner des conclusions [2]. »

---

[1] RICHER et GILLES DE LA TOURETTE ; Article Hypnotisme. Dictionn. encyclop. des sciences médicales.

[2] GRASSET ; *Loc. cit.*

En énumérant les maladies diverses que l'on a traitées par la suggestion hypnotique, les conclusions seront faciles à établir.

L'hystérie a toujours été le triomphe de l'hypnotisme pour les manifestations localisées et étroites. Il suffit de lire les nombreuses observations de Charcot pour s'en convaincre. Bernheim, Liébault et Weterstrand ont apporté un grand nombre d'exemples à l'appui de cette assertion.

La neurasthénie a obtenu moins de succès que l'hystérie.

M. Terrien affirme qu'après avoir essayé sur de nombreux neurasthéniques l'hypnose, chez la plupart il n'a obtenu aucun résultat et chez d'autres un soulagement tellement passager qu'il a renoncé depuis longtemps à l'employer[1].

Pitres admet aussi l'inefficacité de l'hypnose suggestive sur « les obsessions neurasthéniques[2] ».

Les cas heureux publiés par MM. Bérillon et Bernheim auraient été observés d'après ces auteurs chez des hystéro-neurasthéniques, dont les manifestations hystériformes ont été supprimées par la suggestion.

MM. Bernheim et Weterstrand ont traité avantageusement par l'hypnose divers états nerveux localisés (neuro-arthritisme, état névropathique général, nervosisme, hystéricisme, chorée, tics, etc...).

M. Cullerre a fait cesser l'incontinence d'urine[3].

M. Bernheim a obtenu une action sur des époques menstruelles irrégulières[4].

Paul Farez a guéri des vomissements gravidiques et du

[1] TERRIEN ; IIe Congrès international de l'hypnotisme, Paris.

[2] PITRES ; IIe Congrès internat de l'hypnot., tome II, Paris.

[3] CULLERRE ; L'incontinence d'urine et son traitement par la suggestion. Arch. de Neurol., 1896, 2e série, tome II.

[4] BERNHEIM ; Revue de l'hypnotisme, tome II, 1888.

ptyalisme; Jules Voisin, des métrorragies; Paul Forel, la constipation, etc... etc... M. Jules Voisin a employé l'hypnotisme même pour le traitement des aliénés, et un succès signalé serait venu couronner cette tentative[1].

MM. Forel, Pitres et Terrien, ayant fait les mêmes expériences, n'ont pas obtenu un résultat aussi favorable, et ils ont pensé que l'hypnotisme n'agit que chez les aliénés hystériques.

L'alcoolisme, morphinisme et en général toutes les toxicomanies ont été heureusement influencés par l'hypnotisme.

Dans ce cas, la suggestion n'agit pas sur la maladie elle-même, mais sur l'impulsion qui porte le sujet à boire ou à s'intoxiquer.

Certains médecins, tels que Bernheim[2], Westerstrand, etc., ont publié des observations de maladies organiques guéries par l'hypnotisme. Les affections cardiaque, rhumatismale, tuberculeuse, etc., auraient subi une phase régressive! M Liébault a écrit dans la *Revue de psychologie* : « Sans avoir eu recours à aucun remède, nous avons vu la suggestion avec sommeil, renouvelée souvent et à courte échéance, amener la guérison d'un grand nombre d'affections chroniques, contre lesquelles les traitements ordinaires avaient échoué; tels que les goîtres kystiques, des tumeurs parotidiennes, des engorgements ganglionnaires, des ulcères variqueux, et enfin, parmi un certain nombre d'autres lésions réfractaires à toute revendication, une ulcération du pied pour laquelle l'amputation avait été nécessaire.[3] »

---

[1] Voisin ; De l'hypnot. et de la suggestion hypnot. dans leurs applications au traitement des maladies nerveuses et mentales. Revue de l'hypnotisme, tome I, 1887.

[2] Bernheim ; Hypnotisme, suggestion, psychologie, 1891.

[3] Liébault ; *Revue de psychologie*, 1897.

Il est difficile d'admettre que la suggestion ait une action curatrice aussi puissante. Il est plus raisonnable de croire que les maladies organiques sont souvent associées avec des lésions nerveuses, comme le prouve la clinique, et que ce sont ces lésions nerveuses qui reçoivent une amélioration durable.

L'hypnotisme a été employé aussi en chirurgie obstétrique comme anesthésique. Certains chirurgiens ont pu enlever des tumeurs, un grand nombre d'accoucheurs ont pu terminer un accouchement sans que la malade ressentît la moindre douleur.

Nous avons passé en revue les principales maladies dans lesquelles la suggestion aurait été pratiquée avec succès. Il ne faudrait pas en conclure que cette méthode expérimentale n'a pas ses inconvénients. . . parfois même ses dangers.

« L'hypnotisme, pense M. Grasset, peut créer l'hystérie, en provoquer l'explosion ou l'aggraver ; il détraque et désagrège les névropathes ; il diminue et affaiblit leur volonté, leur unité, leur personnalité ; il crée des sujétions et par suite multiplie les tentations pour l'hypnotiseur et les dangers pour les sujets . . Ces inconvénients ne sont pas constants, par suite ils n'empêchent pas le médecin d'employer ce traitement avec prudence et sens clinique dans un but thérapeutique. Mais, en dehors de ce but thérapeutique et surtout en des mains non médicales, l'hypnotisme n'a plus que des inconvénients et des dangers. *Donc, l'hypnotisme extra médical est dangereux et condamnable*[1]. »

C'est l'opinion qui se forme aussi dans notre esprit lorsque nous lisons la *Nouvelle Idole*. M. F. de Curel, dans sa pièce, nous présente un psychologue qui veut prouver

---

[1] GRASSET ; *loc. cit.*

l'existence de l'âme à l'aide d'expériences faites sur un grand nombre de femmes hystériques.

Ces derniers temps, on a cherché à supprimer l'individualité de la psychologie et à la noyer dans la physiologie. Dans les laboratoires de physiologie, à la Salpêtrière, dans les asiles, ce n'est plus qu'avec des appareils enregistreurs que l'on étudie la psychologie.

Alfred Girard[1] déclare « que la biologie et la psychologie sont destinées à se fondre prochainement ». Hœckel affirme « que la psychologie scientifique est une partie de la physiologie, la théorie des fonctions ou de l'activité vitales des organismes ».

Sergi prétend avoir prouvé, dans son ouvrage sur l'*Origine des phénomènes psychiques et leur signification biologique*, « que les phénomènes psychologiques sont des phénomènes vitaux comme ceux de nutrition et de reproduction et que leur fonction n'est autre chose que la protection de l'individu et de la descendance ».

« Il est certain, pense M. le docteur Grasset, que les diverses parties de notre humanité étant étroitement unies et solidaires dans la vie, il y a des chapitres frontières que le psychologue ne peut étudier qu'en connaissant la physiologie notamment du système nerveux[2] », et le savant professeur ajoute : « Il existe une science de ces zones neutres entre la physiologie et la psychologie : c'est la psycho-physiologie, science récente, qui a produit déjà de beaux travaux et provoqué d'utiles recherches et qui est loin d'avoir dit son dernier mot. »

Pour Fechner, qui en est le fondateur, la psycho-physio-

---

[1] A. Girard ; cité par A. Le Dantec dans son ouvrage *L'Individualiste et l'erreur individualiste*, 1898.

[2] Grasset ; les Limites de la Biologie.

logie est « une science exacte des rapports de l'âme et du corps, ces rapports étant envisagés au point de vue phénoméniste » ; elle étudie les rapports des phénomènes psychologiques, soit avec les phénomènes physiologiques, soit avec les phénomènes physiques.

Ribot, résumant la doctrine de Fechner, nous dit : « qu'à tout phénomène ou groupe de phénomènes d'ordre psychologique correspond un fait ou groupe de faits d'ordre physiologique, et l'explication scientifique des premiers doit être cherchée dans la connaissance des seconds [1] ».

Toutes ces tentatives d'inféodation complète de la psychologie à la physiologie nous paraissent illusoires. En 1876, M. le docteur Grasset discutait déjà le logarithme des sensations, qui a été une des premières et des plus importantes lois de la psycho-physiologie. Cette loi, dont Ribot disait : « par elle, la mesure exacte est appliquée pour la première fois aux phénomènes psychiques », peut être énoncée ainsi : « Les sensations croissent comme les nombres ordinaires [2]. »

En discutant cette loi, M. le Professeur Grasset objectait : « que la sensation n'est pas une grandeur mesurable comme les grandeurs ordinaires, et alors on ne peut pas dire que la sensation croisse comme le logarithme des excitations. »

Il est certain que nous pouvons distinguer deux sensations semblables et deux sensations dissemblables, mais nous ne pouvons pas dire qu'une sensation est le double ou le triple d'une autre. « Nous ne pouvons faire, pense M. le

---

[1] Ribot ; La psychologie physiologique en Allemagne. — *Revue scientifique*, 1873.

[2] Grasset ; La psychologie physiologique contemporaine. (*In Montpellier Médical*, 1876).

Professeur Grasset, abstraction de la qualité d'une sensation pour n'en apprécier que la quantité [1]. »

Nous ne nous expliquons pas très bien, à plus forte raison, comment le psychologue que M. de Curel nous présente pourra nous prouver d'une manière scientifique que l'âme existe lorsqu'il aura plongé dans le somnambulisme le plus complet toutes les détraquées qui accourent chez lui. Les expériences qu'il a entreprises n'ont pour but que la satisfaction d'un pur dilettantisme et nous paraissent dans tous les cas condamnables.

M. de Saint-Auban, avec son intransigeance farouche, s'est élevé contre toutes ces expériences.

« L'on frissonne, écrit-il, en songeant aux pauvres pensées infirmes dont se jouent les hypnotiseurs. Que de possibles attentats! Et pour quelques bienfaits douteux, que de graves périls! Tuer des volontés, c'est pis que tuer des chairs; mais le meurtre est moins sensible, parce qu'il n'y a pas mise en bière; l'assassinat passe inaperçu; on voit le fossoyeur qui emporte les cadavres, le décès des consciences demeure invisible; et, suivant l'expression de Donnat, « l'idée d'un massacre ne se présente d'abord pas à l'esprit, parce que l'effectif des sujets reste complet... Pourtant il y a massacre, puisqu'il y a destruction de personnalités. »

Affreuses perspectives! Si jamais l'hypnotiseur devenait l'allié des passions, si notre savoir dévoyé cédait à de certains vertiges, la science affligerait l'homme plus que la guerre et la peste, et il faudrait que les barbares vînssent vite détruire l'*Idole* [2]... »

Ces réflexions pessimistes de M. de Saint-Auban sont le reflet absolu de l'idée que M. F. de Curel a voulu exprimer dans *La Nouvelle Idole*.

---

[1] GRASSET; Les limites de la biologie.

[2] DE SAINT-AUBAN; L'idée sociale au théâtre (article sur *La Nouvelle Idole*).

VI

BRUYERRE. — En Paix

G. HENRIOT. — L'Enquête

LE SENNE ET MAYER. — Le Baillon

CHAPITRE VI

BRUYERRE. — « En Paix »

G. HENRIOT.— « L'Enquête »

LE SENNE et MAYER. — « Le Baillon »

« Encore une pièce médicale! Quelle idée nos auteurs dramatiques ont-ils de transporter à la scène des faits pathologiques! Quand cessera-t-on de mettre la médecine au théâtre! » Voilà ce que l'on entend aujourd'hui chaque fois qu'un auteur s'avise d'écrire une pièce médicale.

Ces critiques, formulées souvent par quelque esprit étroit, réfractaire aux tentatives nouvelles de l'art dramatique, méritent d'être prises en considération.

Il faut avouer que nos écrivains modernes ont dépassé les bornes permises. Dans l'espace de quatre à cinq ans, ils ont publié une vingtaine de pièces sur les sujets les plus divers de la pathologie.

Nous n'essaierons pas de donner une étude complète du théâtre médical contemporain, nous nous contenterons, dans ce chapitre, d'exposer à grands traits les idées médicales que l'on trouve dans certaines œuvres. Ce serait sortir de notre cadre que d'analyser une pièce telle que la *Bûcheronne*, de Charles Edmond, dans laquelle l'auteur, voulant faire connaître à son public ce qu'est la transfusion du sang, nous

montre un chirurgien pratiquant cette dernière opération sur la scène.

Il est regrettable que la vogue consacre parfois de pareils spectacles.

Nous avons eu même au théâtre des séances d'hypnotisme, habilement encadrées dans un mélo sensationnel. La science ne peut que perdre à être ainsi vulgarisée. Le plus souvent, comme le pense M. le docteur Emile Michelet, « les plus justes notions projetées dans la cervelle du vulgaire y sont transformées en absurdités ».

Ce ne sont donc pas les pièces à grand spectacle, où il n'y a de médical que la mise en scène, que nous étudierons, mais les pièces vraiment médicales par les idées qu'elles renferment.

I

Bruyerre. — « En Paix »

Le drame de M. Bruyerre, *En Paix*[1], pose ce problème angoissant :

Enferme-t-on quelquefois dans les maisons d'aliénés des hommes sains d'esprit?

Avant 1838, alors que la loi sur l'internement des aliénés n'existait pas encore, et que la médecine mentale n'était pas étudiée comme elle l'est aujourd'hui, des malheureux ont dû souvent être victimes de l'ignorance des médecins et de l'indifférence des magistrats. Le fait est plus rare aujourd'hui. Les lumières scientifiques se sont répandues et la justice, dans la crainte d'établir un jugement imparfait, n'hésite pas à s'entourer de toutes les garanties dont elle peut disposer.

On a fait grand bruit, ces temps derniers, au sujet de l internement d'un individu que certains publicistes considéraient comme jouissant de toutes ses facultés. La presse aboyeuse s'est mise de la partie et a fait entrer dans l'esprit du public cette idée fausse que les asiles renferment des quantités de « prétendus » aliénés. Les romanciers feuilletonistes avaient exploité déjà ce sujet pour la confection de leur drame : c'était une manière comme une autre de faire disparaître un personnage gênant. Et, à tout prendre, le

---

[1] *En Paix*, drame en 5 actes, représenté pour la première fois sur le théâtre Antoine, le 8 janvier 1900.

lecteur n'attachait pas une grande importance à ce que ce mode de disparition pouvait avoir d'invraisemblable.

Il ne saurait en être de même après la représentation d'*En Paix*. L'œuvre de M. Bruyerre mérite d'être discutée. Nous ne sommes plus ici en pleine fantaisie. L'auteur s'est efforcé, autant que possible, d'éviter le parti pris. Le défaut des écrivains qui font des pièces à thèse, c'est qu'ils sacrifient le plus souvent la vérité au plaisir de propager les idées qui leur sont chères. Ils noircissent volontairement le milieu social qu'ils ont l'intention de nous faire abhorrer. Nous retrouvons moins fortement ce défaut dans *En Paix*. « M. Bruyerre, déclare M. de Saint-Auban, garde une mesure, n'abomine pas tous les hommes ; c'est le secret de l'émotion qu'il éveille au fond des cœurs.

Je me défie d'un écrivain qui pousse au noir ; son outrance me rassure ; il me trompe ou il se trompe ; sa thèse est un entêtement, son réquisitoire un pamphlet. Mêle-t-il, au contraire, dans de justes proportions le bien et le mal, la probité et la bassesse ? Alors, je crois ce qu'il raconte et je crains qu'il ne dise vrai. Ici, j'éprouve cette crainte. Le tableau dramatique a des couleurs qui m'impressionnent. Je ne rencontre pas que des fils monstrueux, des collatéraux infames, des magistrats vendus. L'exagération calmerait mon angoisse ; mais on montre une brave fille, un père dévoué, des juges consciencieux, de bonnes énergies ; des volontés salutaires tâchent à neutraliser les activités scélérates ; on explique pourquoi elles n'y parviennent pas : un concours de vraisemblances déjoue l'effort des pitiés ; l'enchaînement des faits domine les miséricordes ; il semble que les choses n'aient pu tourner d'une autre manière et le cauchemar scénique prend le ton des réalités [1]. » M. Bruyerre, il

---

[1] E. de Saint-Auban ; L'Idée sociale au théâtre. Paris, Stock éditeur.

faut le reconnaître, s'est attaché, avant tout, à rendre vraisemblable la donnée de sa pièce.

Le personnage principal d'*En Paix*, le négociant Varambault, est un homme cruel, pénible, violent. Sa femme est morte de tristesse et ses filles se sont éloignées de lui. Un de ses gendres lui ayant extorqué 50.000 francs, Varambault se dispose à faire passer en cour d'assises. Le gendre, pour conjurer le péril, avec l'assentiment de quelques membres de la famille, fait appeler un aliéniste, directeur d'une maison de santé, qui, largement rétribué, n'hésite pas à recevoir le malheureux parmi ses pensionnaires.

Un médecin fait le certificat de complaisance et donne à la colère délirante de Varambault l'étiquette de la folie. Le négociant, sans plus de formalités, est incarcéré, et aucune force désormais ne sera capable de le sortir du bagne où il a été jeté. Une de ses filles se prodigue pour faire cesser cet internement criminel.

Son frère dépose une plainte au parquet. Le docteur Collas, directeur de la maison de santé, sent poindre l'orage. Des gardiens, parfaitement stylés, viennent chaque jour insinuer d'ignobles choses au sujet de la tendresse que Varambault a pour sa fille qui veut le délivrer Deux membres du Tribunal, chargés de l'enquête, sont envoyés à l'effet d'interroger le prisonnier et, sur les conseils du perfide Collas, lui parlent de sa fille préférée Varambault se dresse aussitôt et saisit le questionneur à la gorge. Le danger qui menace Collas est déjoué.

S'adressant aux magistrats, il leur dit d'une voix onctueuse: « Hélas ! vous étiez prévenus, messieurs. Voyez-vous, le mieux, encore, est de laisser les fous *En Paix*.. ..»

Cette sombre tragédie, ses péripéties, son enchaînement rigoureux, sont d'un effet saisissant. M. de Saint-Auban, qui a consacré une remarquable étude au drame de M. Bruyerre,

ne put s'empêcher d'écrire après une représentation de cette pièce dramatique : « M. Bruyerre plaide-t-il une thèse ? Elle est trop absolue. Porte-t-il au théâtre un malheur exceptionnel ? Sa donnée devient vraisemblable. Les Varambault existent. Les hommes du Palais, qui ont de l'expérience, craignent d'en avoir connu. Les garanties légales sont fragiles. La médicale attestation peut n'être, et n'est parfois (à la barre, nous le voyons) qu'un certificat complaisant. Le certificat n'est pas auprès des juges en odeur de sainteté. Les juges ont raison : tel qui, dans une enquête, n'oserait se parjurer, signe un papier menteur. La silencieuse écriture n'avertit pas la coupable faiblesse ; le bruit de la voix effraye la déloyauté. Depuis longtemps, on parle de modifier le texte. Longtemps on en parlera.. Les *Mauvais Bergers* du Palais-Bourbon ont-ils le loisir de penser à ces choses[1] ?.. »

La loi du 30 juin 1838 est toujours en vigueur et rien n'a été changé dans son exécution. M. Théophile Roussel, au Sénat ; MM. Bourneville et Lafont, à la Chambre des Députés, ont présenté cependant un projet de revision de cette loi. Des discussions ont eu lieu au Sénat et au Conseil supérieur de l'Assistance publique ; de nombreux mémoires ont été publiés à ce sujet. Le projet de revision de la loi de 1838 est depuis longtemps à l'étude, et il n'est pas possible actuellement encore d'entrevoir le moment où cette modification sera apportée. Un pas pourtant a été fait dans cette voie. Les pouvoirs publics, aujourd'hui, sont disposés à accepter l'intervention de la magistrature dans le placement des aliénés. La loi de 1838 avait rejeté cette proposition. Le traitement des aliénés à domicile a été l'objet d'une étude sérieuse, et il est permis d'espérer que, plus tard, un grand

---

1 E. de Saint-Auban ; *loc. cit.*

nombre de malades seront soignés chez eux tout en demeurant sous la surveillance des autorités civiles. Peut-être alors n'entendra-t on plus parler de ces internements criminels, dont l'imagination populaire a augmenté singulièrement le nombre.

M Bruyerre s'est efforcé de nous présenter une œuvre vraisemblable, nous n'en doutons pas; mais il faut avouer tout de même que son drame est quelque peu pessimiste.

Qu'un cas de séquestration semblable à celui de Varambault se soit produit, la chose est possible. La presse s'est faite trop souvent l'écho de la rumeur publique pour que, dans le fond, il n'y ait pas une parcelle de vérité dans une de ces innombrables accusations.

Il ne faudrait pas non plus, cependant, accepter trop facilement les opinions de certains journalistes par trop zélés, pour qui la délivrance d'un « soi-disant » aliéné est un sujet de réclame.

Comme l'écrit M. Proal : « Le bon sens ne suffit pas pour distinguer dans les cas difficiles la santé de l'esprit de l'insanité ; sans études spéciales, on peut voir la folie où elle n'est pas et ne pas la voir là où elle est [1]. »

En janvier 1900, lors des premières représentations d'*En Paix,* M. Faguet écrivit un spirituel article dans le *Gaulois* contre les « chevaliers de la douche ». Pendant ce mois plusieurs crimes furent commis par des aliénés que l'on avait mis en liberté. Ces exemples nous prouvent combien il faut accorder peu de créance aux articles des publicistes.

Sur quoi, en effet, peut se baser un écrivain étranger aux choses de la médecine pour affirmer qu'un individu maintenu dans un asile jouit de toutes ses facultés?...

« On ne peut, assurément, nier, pense M. Dagonnet, qu'il

---

[1] Proal; *Ann. médic.-psych.* Juillet 1890.

existe dans les folies circulaires, où les phases différentes sont séparées par un assez long intervalle, dans les formes intermittentes de manie et de mélancolie, des périodes de lucidité, tantôt complète, tantôt incomplète. Dans certains cas, on est en présence d'une guérison temporaire, suivant l'expression de J. Falret. [1] » Quelle autorité possède un journaliste pour assurer qu'une guérison, qui peut n'être que temporaire, est définitive ? ...

Les aliénistes les plus distingués (Baillarger, Sauze, Legrand du Saulle, etc.) ont constaté souvent une période de rémission dans la paralysie générale. Certains malades même se sont montrés, pendant cette période, tout à fait semblables à ce qu'ils étaient avant la première atteinte de la maladie. Il convient donc de n'accepter qu'avec prudence les opinions que certains chroniqueurs cherchent à répandre dans le public.

M. Bruyerre, d'un autre côté, nous fera difficilement admettre qu'il existe une maison de santé comme celle du docteur Collas, où les gardiens, grassement soudoyés, ont pour mission d'injurier les malades afin de les maintenir dans un état de fureur permanente, et cela sans que rien ne transpire au dehors, sans qu'il se trouve une voix pour dénoncer cette infamie.

M. Bruyerre nous paraît avoir un peu forcé la note. Toutefois nous lui pardonnerions volontiers ses exagérations si elles pouvaient contribuer à faire modifier la loi de 1838. Cette loi sauvegarde admirablement les intérêts de la société; mais entre les mains de médecins sans conscience, elle est un danger véritable. Sur le simple certificat d'un praticien intéressé, un individu peut être enfermé dans un asile. Sans

---

[1] DAGONNET; Traité de médecine mentale. Paris, 1894.

doute, cet individu sera relâché peu de temps après lorsqu'on aura reconnu qu'il jouit de toutes ses facultés ; mais le fait seul d'avoir été interné dans un asile, à un moment donné, sera pour lui une tare ineffaçable. Voilà un malheureux qui, toute sa vie, sera, pour tout le monde, un objet de méfiance. Devant une pareille injustice du sort, certains se révoltent. Il n'est bruit, actuellement, que du procès intenté par le journaliste Bertie Mariott, qui fut enfermé à Charenton pendant deux ans. M. Bertie Mariott réclame, devant les tribunaux, une réparation en prétendant que les griefs fournis par les médecins aliénistes pour motiver son internement sont des plus futiles. Les médecins aliénistes reprochaient, en effet, à Bertie Mariott d'être encore jaloux de sa femme quoiqu'elle eût passé la cinquantaine, et de souligner dans ses articles un très grand nombre de mots. Ces deux griefs ont été formulés expressément au nombre des motifs d'internement. On est obligé d'avouer qu'à ce compte, personne n'est assuré de ne pas se réveiller un jour dans un hospice d'aliénés.

Il faut modifier la loi de 1838.

Les journaux, depuis longtemps, réclament une modification qui apparaît urgente aux yeux de tous. La législation de 1838, sur les aliénés, ne préserve pas d'une façon assez sûre l'individu. Il y a longtemps qu'on s'en est aperçu, et des améliorations notables ont été projetées. Mais la Chambre, quoiqu'elles soient depuis des années à son ordre du jour, n'a pas encore trouvé moyen de les voter. Au Parlement, on parle continuellement de faire des réformes, mais on n'aborde jamais celles qui ont le caractère le plus urgent et le plus pratique.

II

G. Henriot. — « L'Enquête »

Si, dans le théâtre médical, la valeur d'une pièce était établie d'après l'exactitude scientifique, L'*Enquête* pourrait, à bon droit, passer pour le chef-d'œuvre du genre.

M. G. Henriot nous a donné, dans L'*Enquête*, le modèle le plus parfait de la pièce bâtie sur une observation médicale, sans digressions savantes, sans hors-d'œuvre et sans remplissage romanesque [1].

Il s'agit d'un cas d'épilepsie larvée, dont la crise subite et terrible naît en dehors de toute conscience et sans qu'il en reste la moindre trace dans la mémoire du sujet.

Dans la préface de sa thèse, M. Ardin-Delteil nous dit :

« S'il est un homme fatal, justifiant pleinement les théories déterministes, c'est, sans contredit, l'épileptique. Dans maintes circonstances, ce pauvre malade, transformé en fou intermittent, est condamné, par le mal, à se porter aux actes les plus répréhensibles, aux violences les plus terribles et à les répéter périodiquement. S'il est un homme dont les actions sont écrites à l'avance dans le livre du destin, c'est assurément ce malheureux, voué à commettre toujours les mêmes crimes, les mêmes délits. Son échine se courbe sous le pesant fardeau de l'ἀνάγκη, qu'une injustice de la nature le convia seule à porter. Tandis que le reste de l'humanité con-

---

[1] Ce n'est un secret pour personne actuellement que G. Henriot est le pseudonyme de M. H. Roger, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

tinue à jouir du privilège de la libre détermination de ses actes, seul, le pauvre névrosé cesse de s'appartenir sans cesser, pour cela, de vivre ou d'agir.

Avec une sublime horreur, les grands tragiques grecs ont dépeint les angoisses torturantes de l'être humain livré à la fatalité, écrasé sous le poids du destin, expiant des forfaits dont l'accomplissement avait été tracé à l'avance dans le livre de sa vie. A quelque moderne tenté de renouveler l'antique fiction, les éléments ne manqueraient pas d'une tragédie non moins triste et non moins émouvante, puisés non plus dans le domaine de la fable, mais, hélas ! dans celui de la désespérante réalité

Les situations qu'il pourrait nous dépeindre égaleraient les plus poignants des chefs-d'œuvre de l'antiquité : mais plus que celles ci, elles seraient aptes à ouvrir nos cœurs à une trop juste pitié [1]. »

M. G Henriot semble s'être inspiré de ces idées, et il nous a donné, dans *L'Enquête*, une description réellement exacte de l'épilepsie larvée à forme criminelle.

Le Président d'un Tribunal de petite ville a été trouvé assassiné vers 10 heures et demie, par une nuit très noire. Il se trouvait avec le Juge d'instruction un peu avant le meurtre. Ce dernier est chargé de l'enquête et porte ses soupçons sur un commerçant dont la femme entretenait des relations avec le Président. L'avocat de l'inculpé fait des recherches. Il constate que le cadavre a été criblé de coups de canne plombée et n'a pas été volé. Il suppose que le crime n'a pas eu pour mobile le vol, mais est le fait d'un épileptique inconscient. Le Juge d'instruction interrogé, sur les derniers instants qu'il a passés avec le président, demeure interdit et ne se souvient de rien. L'enquête se pour-

---

[1] Ardin-Delteil ; L'Epilepsie psychique. Thèse de Montpellier, 1897.

suit. On trouve chez le Juge d'instruction une canne plombée. Ce simple fait est une accusation. Le secrétaire du Juge d'instruction vient témoigner que son patron a souvent de l'amnésie, qu'il donne des ordres dont il ne se souvient plus quelques heures après, que parfois il éprouve une lassitude extrême, une fatigue accablante. Tous ces détails coordonnés, éclairent la justice d'un jour nouveau, et le Juge d'instruction, reconnu coupable, est placé dans un asile.

Le sujet de cette pièce a paru un peu extraordinaire à certains critiques. C'est qu'en effet, le public ne se représente pas ainsi l'épileptique. Il le voit dans son imagination, foudroyé, terrassé, se tordant, les membres raidis, la face grimaçante, l'écume aux lèvres, affreusement convulsionné. Le public, en un mot, ne voit dans l'épileptique que le haut mal, le mal caduc.

« Mais, dit Trousseau, cette grande attaque n'est qu'une des formes de l'épilepsie ; à côté de celle-ci, il en est d'autres qui se rencontrent plus communément peut-être, et qui, toutes différentes qu'elles paraissent être au premier abord, ont entre elles la plus grande analogie. Malgré leurs variétés, elles sont, en définitive, l'expression d'une seule et même maladie [1]. » Trousseau, le premier, a montré, à côté de l'épilepsie vertigineuse, l'épilepsie sans convulsions et a tracé un tableau clinique de ces formes anormales de la maladie.

Morel, en 1869, poussant plus loin les recherches, a établi la théorie de l'épilepsie larvée d'une façon définitive et a décrit l'épilepsie *exclusivement* psychique.

Legrand du Saulle a étudié l'épilepsie dans son rapport avec l'aliénation mentale et la criminalité.

« Le moment est venu, écrit-il, de dresser l'acte mortuaire des hardiesses historiques et des excentricités senti-

---

[1] Trousseau ; La Clinique médicale de l'hôtel-Dieu, t. II, leçon XXXVII.

mentales. Il importe de rompre ouvertement avec tout un groupe de prétendues aliénations en quelque sorte insaisissables et qui ne se prolongent pas au delà du temps nécessaire à la perpétration du crime... Les vésanies de circonstance disparaissent donc, les voilà qui ont disparu !... Les nuages d'une argumentation prévue font place à la saine observation de l'espèce. La théorie psychologique est morte, la clinique se lève.

L'épilepsie larvée est une réalité clinique et il faut désormais qu'elle soit une réalité médico-légale. Plus cette question sera creusée, et plus elle conduira à des résultats frappants, vrais et certains. La discussion doit être appelée sur elle sans trêve ni merci [1]. »

Magnan, Tardieu, Brouardel, Voisin, Joffroy et Charcot ont publié aussi de nombreuses observations, dans lesquelles ils étudient la responsabilité criminelle des malades atteints des diverses formes de l'épilepsie larvée.

L'Ecole italienne, représentée par Lombroso, a cherché à établir un diagnostic certain de la névrose en se basant sur des données anthropométriques.

MM Mairet et Vires ont trouvé un stigmate persistant de l'épilepsie dans les modifications imprimées à l'urine par la maladie (toxicité moindre que dans les urines d'un homme sain) [2].

On le voit, l'épilepsie est connue depuis longtemps dans ses moindres manifestations, et cependant l'esprit du public se représente toujours cette maladie d'après l'ensemble symptomatique qui constitue la grande attaque. La convulsion

---

[1] Legrand du Saulle ; étude médico-légale sur les épileptiques. Paris, 1877.

[2] Mairet et Vires ; un Stigmate permanent de l'épilepsie. Communic. à l'Acad. de médec. 1897.

paraît être toujours le caractère dominant de l'épilepsie. C'est là un préjugé que les années ne sont pas parvenues à faire disparaître.

« Cette tendance à vouloir faire de la convulsion le fait typique de l'acte épileptique, pense M. Ardin-Delteil, sera l'obstacle le plus difficile à renverser pour faire éclater au grand jour la nature nettement comitiale de troubles morbides classés par erreur à côté d'espèces nosologiques tout à fait différentes dans leur essence, et proclamer l'unité de fond de ses manifestations si multiples et si diverses. Si la convulsion est le fait qui frappe le plus l'imagination, elle n'est pas pour cela exclusivement caractéristique : les convulsions peuvent être, en effet, l'expression d'autres maladies, qui, si différentes qu'elles soient de celle que nous étudions, sont fréquemment confondues avec elle. Ainsi, chez les femmes, les accès d'hystérie ressemblent quelquefois à s'y méprendre aux accès d'épilepsie ; et les personnes qui ont eu l'occasion d'observer un grand nombre d'hystériques savent combien chez quelques unes la distinction est difficile à établir.

» Bien plus, si l'on envisage, dans leur expression la plus générale, l'ensemble des manifestations reconnues aujourd'hui comme nettement comitiales, on arrive à cette conclusion que la convulsion, si importante aux yeux de certains, est loin d'être un phénomène épileptique constant ; même si nous ne craignions de paraître paradoxal et de réveiller une explosion de protestations pareille à celle qui accueillit les premières tentatives de Trousseau dans cette voie, nous dirions que la convulsion est le symptôme le moins constant du mal sacré ; l'acte convulsif n'est pas nécessaire à la manifestation paroxystique comitiale[1]. »

---

[1] Ardin-Delteil ; *Loc. cit.*

Ce que l'on remarque surtout chez l'épileptique, ce sont : des vertiges répétés, des absences fréquentes, des attaques pour ainsi dire avortées où, avec un peu d'attention, on arrive à percevoir un phénomène convulsif atténué qui a passé inaperçu. Ce phénomène convulsif parfois se manifeste seulement par un tremblement léger de la lèvre, ou quelques contractions de l'orbiculaire des paupières.

La convulsion peut être si peu apparente même que Berluraux a pu affirmer, sans craindre d'être démenti, qu'il existait deux variétés d'épilepsie : l'épilepsie convulsive, la plus connue, et l'épilepsie non convulsive, celle que presque tout le monde ignore [1].

C'est cette dernière que les neurologistes ont appelée surtout épilepsie larvée.

L'épilepsie est dite larvée, d'après M. Ardin-Delteil, « lorsqu'à son expression symptomatique habituelle, normale, typique, se substitue une expression symptomatique nouvelle, anormale, atypique, qui lui imprime des allures cliniques singulières et la dissimule sous le masque d'une nouvelle affection pour la rendre méconnaissable. L'affection, dans ces cas, ne se ressemble plus, en effet à elle-même, tant sa traduction phénoménale est métamorphosée ; et notre esprit, habitué à ne connaître la maladie que par ces manifestations extérieures sensibles, est porté, en présence de pareilles transformations, à mettre des étiquettes différentes sur des états si disparates en apparence ; en apparence seulement, car la maladie ne cesse, au fond, de rester la même, de conserver son unité. ».

En un mot, l'épilepsie larvée se manifeste par des caractères étrangers à l'épilepsie ordinaire (épilepsie larvée pure)

---

[1] BERLURAUX ; article Epilepsie, *in* dictionnaire de médecine de Dechambre.

ou par des caractères que l'on ne retrouve pas habituellement chez un épileptique qui présente de l'épilepsie ordinaire en outre de ses accès larvés (épilepsie larvée combinée)

Les psychiâtres ont considéré surtout comme épilepsie larvée celle qui présente des manifestations psychiques.

Les sujets atteints de cette affection auraient, d'après eux, une tendance à accomplir des actes étranges ou délictueux.

Les neurologistes ont eu une conception moins étroite. Pour ces derniers, il y a épilepsie larvée chaque fois qu'il est possible de déterminer une association de symptômes qui forment les manifestations paroxystiques : amnésie, perte de la conscience, convulsion, etc... Aucun de ces symptômes n'est pathognomonique par lui-même. C'est leur ensemble qui permet d'affirmer l'épilepsie larvée.

Les psychiâtres ont raison, toutefois, d'insister sur la fréquence des manifestations psychiques dans l'épilepsie larvée.

« Il existe, dit Legrand du Saulle, une catégorie d'individus qui, à des époques jusqu'à un certain point périodiques, sont susceptibles de présenter tout à coup des anomalies intellectuelles, d'une durée très brève, des étrangetés de caractère, des violences de langage, des écarts de conduite ou des impulsions fâcheuses, avec ou sans troubles hallucinatoires de la vue, avec une véritable *aura*, mais invariablement avec une perte absolue du souvenir de tout ce qui a pu se passer pendant ces éclipses partielles de raison, de volonté et de liberté morale. Ces individus, qui accomplissent parfois les actes les plus inattendus, ne sont excentriques, immoraux, extravagants ou malfaisants qu'à leur heure, et, chaque fois qu'ils sont repris de leur sorte d'absence, ils disent identiquement les mêmes mots, s'emportent de la même façon, profèrent les mêmes injures, commettent les mêmes actes et obéissent aux mêmes impulsions. »

Hippocrate semble avoir eu une notion assez précise de cette forme de l'affection comitiale lorsqu'il parle de malades extraordinaires « qui, perdant toute connaissance, s'élancent du lit et font des fuites hors de la maison. » On pourrait multiplier à l'infini les exemples d'anomalies intellectuelles.

Un homme, en état de santé apparente, s'occupant de son travail, s'arrête tout à coup, pâlit, demeure surpris, le regard fixe. Il s'arrête au milieu d'une phrase et demeure immobile pendant quelques secondes. Il pousse bientôt un soupir et reprend la phrase commencée ou le travail interrompu, sans se douter de ce qui vient de se passer. Il n'est pas tombé, n'a pas eu de mouvement convulsif. Il a été, seulement pendant quelques secondes, étranger au monde extérieur. Il a eu une absence.

Le malade peut revenir à lui, parfois presque de suite ; mais, le plus souvent, son intelligence demeure engourdie pendant quelques minutes, quelques heures même.

Certains épileptiques commettent les actes les plus délictueux.

Trousseau a cité un exemple qui est demeuré classique : Un président de tribunal, « au milieu d'une audience qu'il tenait, se lève en marmottant entre ses dents quelques mots inintelligibles ; il passe dans la salle du conseil, puis rentre en séance quelques secondes après sans savoir ce qu'il vient de faire, si bien que, ses collègues lui ayant demandé où il était allé, il ne comprend pas ce qu'ils veulent lui dire et n'a nul souvenir de s'être absenté. A quelque temps de là, la même chose lui étant arrivée, l'huissier fut chargé de le suivre ; il le vit pisser dans la chambre du conseil, puis reboutonner sa culotte et rentrer dans la salle des séances, ne se doutant pas plus que la première fois de son incongruité. Cependant, il s'apercevait bien que pendant quelques

minutes, après ses accès, ses facultés étaient un peu troublées. [1] »

Dans un cas semblable, le malade est un automate qui n'entend pas ce qu'on lui dit, qui ne voit rien autour de lui. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Parmi les épileptiques, il en est qui conservent quelques lueurs d'intelligence, qui répondent aux questions qu'on leur pose.

Berturaux nous raconte qu'un officier épileptique disparut après avoir emporté une forte somme d'argent. On le retrouva, trois mois après, à Londres et il n'avait aucun souvenir de ce qui s'était passé depuis qu'il avait quitté la France. Cette partie de son histoire, disait-il, était « comme un feuillet arraché au livre de sa vie ». Pendant trois mois, il alla au restaurant, coucha à l'hôtel, en un mot, mena l'existence d'un homme qui jouit de toutes ses facultés.

Nous n'avons, jusqu'à présent, étudié qu'un côté de la question dans l'épilepsie larvée. Il existe une forme de cette névrose qui mérite d'attirer plus longuement notre attention : C'est l'épilepsie criminelle, celle que M. G. Henriot nous a dépeinte dans l'*Enquête*, celle que Falret a appelée le grand mal intellectuel et que les aliénistes ont désignée sous le nom de manie épileptique.

Cette variété de l'affection comitiale éclate soudainement. On observe, cependant parfois, quelques heures avant la crise, de la céphalalgie, de la tristesse, l'*aura*, des vomissements, etc...

Mais le plus souvent le malade devient tout à coup grossier, agité. Il parle avec volubilité, injurie ceux qui l'entourent ; son regard est fixe, l'expression de son visage devient farouche. Il paraît étranger à ce qui se passe autour de lui,

---

[1] TROUSSEAU ; *Loc. cit.*

ce qui ne l'empêche pas de tout observer avec une finesse inconcevable. Puis, quand le moment lui paraît propice, il frappe avec sûreté et s'acharne furieusement sur la victime qui est devant lui. Cet acharnement est même un des signes de certitude du grand mal intellectuel : l'agresseur continue à frapper le cadavre alors que la victime est morte.

Cet accès de délire est, en général, court ; il ne dure la plupart du temps que quelques heures. Au sortir de l'accès, le malade est engourdi, il cherche à coordonner ses idées ; mais il se heurte généralement à l'impossibilité complète de rassembler ses souvenirs.

Parfois cette crise épileptique est précédée de signes avant-coureurs. Legrand du Saulle a prétendu « que toutes les fois que l'intelligence se trouve soudainement compromise chez un convulsif, c'est qu'il y a eu auparavant une manifestation épileptique qui a échappé, dont on n'a pas tenu compte et que l'on n'a pas reconnue En prenant la peine d'examiner minutieusement le malade, en faisant une enquête sévère et en visitant au besoin le couchage, on ne tarde pas d'ordinaire à se convaincre qu'il s'est produit, à l'insu de tous, un vertige, un accès incomplet ou une attaque nocturne. »

Le plus souvent, l'invasion est brusque ; la détermination est instantanée et la crise inexplicable.

Il est des cas cependant où une irritation provoque l'attaque et motive l'acte commis. Le motif peut donc paraître exister (passion, jalousie, etc.).

La conscience n'est pas toujours abolie chez l'épileptique pendant l'attaque, on l'a vue dans certaines circonstances partiellement altérée seulement.

« Le malade, pense M. Ardin-Delteil, agit alors dans un état d'obnubilation intellectuelle prononcée qui lui permet l'action sans permettre à la conscience ou à la volonté de

s'y opposer ; il flotte comme dans un rêve ; ses idées vont à la dérive et il met ses actes en harmonie avec elles. Ce sont les états hypnagogiques de Krafft-Ebing, les états crépusculaires d'Ottolenghi, qui s'accompagnent d'une persistance incomplète du souvenir.

Celui-ci, souvent vague, indéterminé, ne porte que sur des fragments du délire, sur certains épisodes, certains actes que le malade se rappelle alors en partie [1]. »

Ottolenghi a étudié, sous le nom de *Second état épileptique*, des cas dans lesquels l'état crépusculaire se prolonge longtemps. Le malade a conscience de ce qu'il fait et en conserve le souvenir. Il commet sans discernement des actes délictueux avec persistance de la conscience.

Mais, d'une manière générale, l'épileptique ne conserve pas le souvenir des actes accomplis.

C'est cette forme d'épilepsie larvée avec amnésie complète après l'acte accompli, que M. G. Henriot a étudiée dans *l'Enquête.*

Le Juge d'instruction Ardouin, mis en présence d'un médecin légiste, se trouve dans l'impossibilité absolue de donner le moindre détail sur les derniers instants qu'il a passés avec le Président du Tribunal.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques scènes de l'acte second.

Le Docteur

Le jour du crime, dans quelle circonstance avez-vous quitté le regretté Président ? Vous rentriez ensemble ?

Le Juge d'Instruction

Oui.

---

[1] Ardin-Delteil : *Loc. cit.*

LE DOCTEUR

Et naturellement vous causiez ?

LE JUGE D'INSTRUCTION

Naturellement.

LE DOCTEUR

Eh bien ! Monsieur le Juge, essayez de vous rappeler le plus exactement possible tout ce qui s'est passé depuis le moment où vous avez quitté l'hôtel de la Sous-Préfecture...

LE JUGE D'INSTRUCTION

Nous parlions de l'effroyable augmentation de la criminalité... Et, tenez, Monsieur le Docteur, ce détail se précise à la perfection dans ma mémoire : Nous étions, le Président et moi, frappés de ce que les rues que nous traversions fussent si absolument désertes, occupées par nous seuls. Toutes les boutiques étaient fermées... Je me rappelle fort bien que le malheureux Président m'a dit : « On nous tuerait ici, que nul ne bougerait ! » Cette remarque extrêmement juste était faite au moment où nous passions devant le café situé quelques pas plus loin que l'endroit même où, moins de trois quarts d'heure après, on retrouvait le cadavre.

LE DOCTEUR

Et ensuite ?

LE JUGE D'INSTRUCTION

Comment, ensuite !

LE DOCTEUR

Eh bien, vous, Monsieur le Juge, qu'avez-vous répondu ?

LE JUGE D'INSTRUCTION

Ce que j'ai répondu ?

LE DOCTEUR

Oui.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Mais ?...

LE DOCTEUR

Le Président fait cette réflexion : « On nous tuerait ici que nul ne bougerait. » Bon. Alors qu'avez-vous dit ?

LE JUGE D'INSTRUCTION

Ce que j'ai dit?... Parbleu ! Attendez donc... j'ai dit... Oui j'ai dit... Voyons, c'est tout simple cela... J'ai dit... Par exemple !... c'est stupéfiant, inconcevable... j'ai dit... Mais non, non... Je ne trouve pas... J'ai dit... Non... Je ne me souviens pas.

LE DOCTEUR

Vous allez vous souvenir, Monsieur le Juge, sûrement.

LE JUGE D'INSTRUCTION

C'est inévitable.... Voyons. Ce qui est bien certain, c'est que le Président a prononcé ces mots : « On nous tuerait ici. ..

LE DOCTEUR

« Que nul ne bougerait ! » C'est entendu, Monsieur le Juge.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Oui, je crois les entendre encore ces mots-là...

LE DOCTEUR

Mais après?

LE JUGE D'INSTRUCTION

Oui... après..., je saisis, Docteur, votre pensée... Cependant, non... non... c'est inutile, je ne me souviens pas.

LE DOCTEUR

Permettez. En vous quittant, le Président et vous?...

LE JUGE D'INSTRUCTION

Eh bien ?

LE DOCTEUR

Vous vous êtes dit : « Au revoir ! » C'est indiqué.

LE JUGE D'INSTRUCTION

En nous quittant ?... Mais... un moment !...

LE DOCTEUR

Vous vous êtes serré la main ?...

LE JUGE D'INSTRUCTION

Serré la main !...

LE DOCTEUR

Cela va de soi, Monsieur le Juge.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Evidemment... Serré la main !... Au fait, mais..., non, non... Serré la main ! Pas du tout ! .. Ah ! pardon !... Serré la main !... Je ne puis l'affirmer... Je ne me souviens pas davantage.

C'est vrai... c'est vrai. Je ne me souviens pas... Le Président a dit : « On nous tuerait ici, que nul ne bougerait ! » Oui... Oh ! cela, je me le rappelle exactement... Mais le reste, tout le reste m'échappe...

LE DOCTEUR

Bref, vous quittez le Président?...

LE JUGE D'INSTRUCTION

Oui, je le quitte..., ou plutôt, j'ai dû quitter le Président... Me voici devant ma demeure... A partir de là, tous mes souvenirs reviennent nets, très nets... Je gravis les marches. Voici ma porte. J'ai ma clef à la main. Je l'introduis dans la serrure. J'ouvre. Je suis chez moi... Parfaitement. Tous ces faits puérils, futiles, sont bien présents à mon esprit .. oui, oui.

LE DOCTEUR

Cependant?...

LE JUGE D'INSTRUCTION

Cependant, entre le moment où le malheureux Président prononce les mots que vous savez et celui où je me retrouve devant mon domicile, il y a, dans ma mémoire une lacune, un vide, un trou...

LE DOCTEUR

Essayez encore, Monsieur le Juge, de vous rappeler, de vous souvenir...

LE JUGE D'INSTRUCTION

C'est impossible.

LE DOCTEUR

Essayez.

Le Juge d'Instruction

C'est impossible, vous dis-je, Docteur... J'ai dû parler, évidemment, marcher côte à côte avec l'infortuné, puis m'arrêter, le saluer, puis marcher de nouveau seul, alors me mouvoir, faire les cent mètres à peine qui me séparaient de ma demeure, mais il ne m'en reste aucun souvenir, aucun...

Le Docteur

Vous en êtes bien sûr ?

Le Juge d'Instruction

Absolument sûr. Mais suis-je épileptique pour cela?... Le suis-je, Docteur?

[Cette amnésie complète est certainement un des symptômes les plus fréquents de l'épilepsie larvée. Mais ce n'est pas sur un fait de ce genre qu'on peut se baser pour affirmer avec certitude qu'un sujet est épileptique.]

Le Juge d'Instruction

Vous attribuez le crime à un épileptique. Or, jamais, Docteur, jamais la moindre manifestation de cette maladie ne s'est révélée chez moi .. Si j'étais épileptique, je le saurais.

Le Docteur

..... Dans certains cas, l'épileptique ignore son mal.

Le Juge d'Instruction

Ah !

Le Docteur

C'est ainsi. L'attaque présente ce caractère essentiel qu'aucun souvenir, après, n'en subsiste. Le malade ne se

rappelle rien, ni le commencement de la crise, ni la fin. Il perd brusquement connaissance, tombe comme une masse, et n'en revient pas moins instantanément à la raison. Il ne connaît son mal que lorsque son entourage l'en avertit.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Dans le mien, nul jamais ne prit ce soin, ne m'informa que j'étais sujet à des crises de ce genre...

LE DOCTEUR

J'entends bien, mais...

LE JUGE D'INSTRUCTION

Mais quoi ?...

LE DOCTEUR

En face de l'effroyable attaque convulsive que tout le monde connaît se place le «petit mal», quasi bénin, dont les manifestations passent inaperçues.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Inaperçues ?

LE DOCTEUR

Oui.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Comment cela ?

LE DOCTEUR

C'est un fait matériel, patent, indéniable. Dans ce cas, le phénomène est de courte durée. Le plus souvent, nul ne le remarque, car le malade ne s'arrête qu'un instant dans ses occupations, quelques secondes à peine, seulement..... Il peut même, d'une façon machinale, achever l'acte commencé.

Témoin ce musicien dont parle Trousseau, cet instrumentiste qui, pendant les crises, continuait d'exécuter d'une manière impeccable sa partie d'orchestre.

L'inculpé a-t-il présenté des phénomènes de ce genre? Le greffier du Juge d'instruction est appelé. Le médecin légiste lui demande s'il n'a jamais observé chez le Juge des absences d'esprit plus ou moins durables, des mouvements nerveux de la face, des membres supérieurs...

LE GREFFIER

J'ai constaté des accidents faciaux analogues à ceux que vous venez de citer.

LE DOCTEUR

Etaient-ils fréquents?

LE GREFFIER

Oh ! non. La chose, en deux ans, s'est produite trois ou quatre fois... Monsieur le Juge s'arrêtait net au milieu d'une phrase : Son regard devenait singulièrement fixe. Ses traits prenaient une teinte livide...

LE DOCTEUR

Continuez.

LE GREFFIER

Cela durait quelques secondes, une minute au plus.

LE DOCTEUR

Jamais davantage.

LE GREFFIER

Pas que je sache... Puis Monsieur le Juge reprenait son interrogatoire juste au point où il l'avait laissé. Alors il lui

arrivait d'achever, je me le rappelle fort bien, une phrase demeurée en suspens... J'en avais été très frappé, Monsieur le Docteur.

LE DOCTEUR

Et des absences de mémoire, n'en avez-vous jamais observé, constaté chez Monsieur le Juge ?

LE GREFFIER

Oh ! que si !

LE DOCTEUR

A quelle occasion ? A propos de quoi ?

LE GREFFIER

Tout récemment, Monsieur le Juge, d'un coup de canne resté inexpliqué, brisait, dans la pièce voisine, une porcelaine de grandes dimensions. Il m'ordonna de faire réparer cette potiche, et hier, Monsieur le Docteur, pas plus loin qu'hier, Monsieur le Juge me demandait ce qu'elle était devenue. — « Mais, lui dis-je, vous l'avez brisée. Vous vous souvenez bien ? » Monsieur le Juge n'a jamais voulu convenir d'être l'auteur de l'accident, qu'il a rejeté sur un garçon du Palais.

Le Juge d'instruction demeure confondu par ces révélations.

Le Président du Tribunal, d'après l'enquête, a été tué par un épileptique.

LE DOCTEUR

Le Président a été frappé à l'improviste, ne se méfiant de rien, soit qu'il ait été attaqué par une personne de connaissance, soit qu'il ait été brusquement surpris par un inconnu. Il tombe aussitôt, et l'agresseur continue de frapper : voilà

la scène. S'il s'était agi d'un homme ayant voulu exercer une vengeance, il aurait appliqué, asséné encore deux ou trois coups, puis, très vraisemblablement, une réaction se serait opérée en lui. L'assassin se serait arrêté, effrayé de l'acte commis. Mais les choses, Monsieur le Juge, ne se sont pas passées ainsi. L'agresseur a frappé avec une vigueur étonnante, extraordinaire, et fait un nombre incalculable de contusions. Or, les contusions ont été produites sur le cadavre alors que la victime était morte.

LE JUGE D'INSTRUCTION

De sorte, Docteur, que votre conclusion ?...

LE DOCTEUR

Vous ne devinez pas, Monsieur le Juge ?

LE JUGE D'INSTRUCTION

Mais non.

LE DOCTEUR

Eh bien ! il n'existe guère qu'une seule catégorie d'individus qui agissent de cette façon, qui s'acharnent à ce point sur leur victime.

Chaque fois qu'on trouve un cadavre ainsi mutilé, on doit se demander si le crime n'a pas été commis par un homme se trouvant sous l'empire d'une crise nerveuse, c'est-à-dire par un épileptique.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Donc, pour vous, aucun doute ?...

LE DOCTEUR

Ce n'est pas certain, mais c'est possible. Il faut chercher dans cette voie, Monsieur le Juge.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Une question : est-il fréquent d'observer des crimes commis par les épileptiques ?

LE DOCTEUR

Si fréquents même, Monsieur le Juge, que, en Angleterre, par exemple, il existe des asiles spéciaux pour les épileptiques criminels.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Ah !... Mais dans quelles conditions, docteur, un épileptique peut-il devenir criminel ? A la suite, sans doute, d'une provocation, d'une excitation quelconque ?...

LE DOCTEUR

Du tout.

LE JUGE D'INSTRUCTION

Alors ?...

LE DOCTEUR

C'est avec la promptitude de la foudre que l'épileptique passe de l'état de calme à celui de fureur aveugle. Il frappe brusquement et continue tant qu'il est sous l'influence de sa crise. Si celle-ci se prolonge, le corps de la victime sera littéralement criblé de coups, mis en bouillie.

Parfois, l'accès ne dure qu'un moment. Telle l'observation bien connue que rapporte Tardieu : Un ouvrier se rend à son travail, et, en marchant, mange Soudain, sans motif aucun, il plonge le couteau dont il se servait dans la poitrine d'un passant inoffensif; puis, comme si de rien n'était, continue à la fois son chemin et son repas.

Le Juge d'Instruction

Sans être autrement troublé de l'acte qu'il a accompli.

Le Docteur

Il n'en a pas conscience.

Le Juge d'Instruction

C'est singulier.

Le Docteur

Il n'en conserve même pas le souvenir.

Le Juge d'Instruction

En aucune façon ?

Le Docteur

En aucune.

Le Juge d'Instruction

Mais s'il est pris d'une autre attaque, se souviendra-t-il de ce qu'il a fait dans la précédente?

Le Docteur

J'y arrive, Monsieur le Juge... Le caractère fondamental des attaques d'épilepsie, c'est l'absence totale de mémoire, l'amnésie absolue. La crise finie, le malade, j'y insiste, ne se souvient de rien. Il ne peut donc dire ce qu'il a éprouvé, ressenti. Peut-être existe-t-il chez lui, comme chez d'autres malades, une double personnalité. Peut-être, pendant les crises, vit-il une deuxième vie dont il ne garde en lui aucune conscience. Peut-être le malheureux, durant les crises qui suivront, verra-t-il se dérouler à ses yeux les péripéties du crime commis involontairement à une époque précédente... Mais nous n'en savons, et, selon toute proba-

bilité, nous n'en saurons jamais rien... L'absence de tout souvenir chez le coupable créera le mystère éternel. »

L'interrogatoire se poursuit, et la culpabilité du Juge d'instruction, de plus en plus, apparaît évidente. A la fin du deuxième acte, une crise nouvelle se produit ; l'inculpé tombe foudroyé. Il n'y a plus de doute, le malheureux est bien l'auteur du crime et il ne reste plus qu'à l'enfermer dans un asile.

La question de la responsabilité des épileptiques est une des plus difficiles de la médecine légale. M. le Dr Ardin-Delteil, dans sa thèse si documentée, l'a étudiée d'une façon magistrale. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à ce travail ceux qui désirent avoir une étude approfondie de la question. Depuis quelques années, l'épilepsie psychique commence à être mieux connue, et l'on ne voit plus que très rarement, comme on le voyait autrefois, des malheureux irresponsables condamnés par des Tribunaux pour un crime qu'ils ont accompli inconsciemment. Les juges savent, comme l'affirmait Royer Collard, « qu'il est des cas où la volonté cesse d'être libre sans cesser d'être active ».

Il est des cas cependant où l'épileptique doit être responsable de ses actes.

Les aliénistes pensent qu'en dehors de ses attaques, l'épileptique jouit de son libre arbitre. Le malade n'est responsable que s'il se trouve soit momentanément, soit d'une manière habituelle dans un état d'aliénation mentale.

La loi française est formelle à ce sujet. L'article *64* du Code pénal dit « qu'il n'y a ni crime, ni délit si le prévenu était en état de démence au moment de l'action ».

L'épileptique peut donc se trouver dans des conditions qui modifient sa responsabilité :

1° Il est dans l'intervalle des accès ;

2° Il est au voisinage d'un accès ;

3° Il est dans un accès.

Dans l'intervalle d'un accès, l'épileptique peut être considéré d'*une façon générale* comme responsable de ses actes. Nous disons : d'*une façon générale*, car souvent la névrose modifie le caractère du sujet L'épileptique devient bizarre, méchant, coléreux à l'excès, se laisse aller à des emportements irréfléchis.

La question devient plus délicate lorsque l'épileptique se trouve dans le voisinage d'un accès. D'après M. Ardin-Delteil, il faut admettre la responsabilité *complète ou atténuée* si les périodes pré et post-paroxystiques font défaut ; il faut admettre *l'irresponsabilité absolue*, ou tout au moins une responsabilité *fortement atténuée* s'il existait avant ou après l'accès des modifications notables du caractère liées à l'épilepsie.

Lorsqu'un diagnostic sérieux a été porté, la responsabilité pendant les accès est facile à établir. Elle ne doit pas être basée d'une façon complète sur l'état de la conscience ou du souvenir chez l'épileptique. Il existe, en effet, des cas dans lesquels l'épilepsie ne s'accompagne pas de perte de connaissance. Ces cas sont rares sans doute, mais leur existence doit mettre en garde le médecin légiste contre toute opinion préconçue.

MM. Ball, Lemoine et Henecocq ont cité de nombreux exemples d'épilepsie avec conscience.

Une malade de M. Lemoine, pendant une de ses crises, répondit à toutes les questions qui lui furent posées. Le lendemain, cette femme rappela à M. Lemoine, qui l'interrogeait, tous les détails de sa crise, ce qui prouve bien qu'il n'y avait chez elle ni perte de la conscience pendant l'accès, ni amnésie consécutive.

Comme nous le disions plus haut, la question de la res-

ponsabilité des épileptiques est une des plus difficiles de la médecine légale, et l'on voit là parfois, devant les tribunaux, des médecins légistes être en désaccord complet au sujet de l'état mental d'un sujet qu'on leur a donné à examiner.

Le fait suivant en est une preuve.

Dernièrement (14 janvier 1904), les magistrats de la neuvième Chambre à Paris avaient à juger un ouvrier bijoutier, accusé d'avoir volé à son patron pour plus de 13.000 francs de marchandises. Le docteur Dubuisson, chargé d'examiner l'état mental du prévenu, affirma que si l'épileptique «délinque » immédiatement avant ou après sa crise, il ne saurait s'en souvenir, et comme l'inculpé n'avait rien oublié des circonstances du vol. le docteur Dubuisson conclut à son entière responsabilité.

Le docteur Christian, directeur de l'asile de Charenton, ayant été consulté à ce sujet, émit une opinion contraire. Il releva, dans son rapport, que l'ouvrier bijoutier est fils d'un épileptique mort à 51 ans ; que durant de longues années le prévenu est demeuré le plus honnête des hommes pour devenir subitement à cet âge fatidique un voleur ; qu'il a commis dans sa jeunesse quelques excès alcooliques ; que des accidents nerveux révèlent en lui le terrible mal dont il est atteint ; et qu'enfin il n'y a pas qu'une sorte d'épilepsie, l'épilepsie convulsive, accompagnée de la perte de la conscience et du souvenir, mais qu'il existe également une sorte d'épilepsie, non convulsive celle-là, qui laisse au malade sa personnalité consciente, et que c'est celle, précisément, qui affecte le plus profondément l'intelligence et la volonté. En conséquence, le docteur Christian s'est prononcé pour la responsabilité limitée.

Le Tribunal, fortement embarrassé, s'est rangé enfin aux conclusions du premier rapport, et l'inculpé a été condamné à 1 an de prison avec sursis et à 500 francs d'amende.

Les faits de ce genre se présentent quelquefois ; aussi les médecins et les magistrats ont-ils un grand intérêt à connaître et à voir présentes à l'esprit les diverses manifestations de l'épilepsie psychique.

« On conçoit, en effet, nous dit M. Ardin-Delteil, tout le poids que peut acquérir, au cours d'une instruction ou dans les débats d'un procès, l'apport d'une preuve convaincante et capable de lever tous les doutes. On conçoit toute la clarté jetée dans une affaire par la production subite de cette affirmation : « L'homme que vous accusez est un malade ; c'est un épileptique, mais un épileptique atteint d'une forme particulière de la névrose, d'épilepsie larvée. » Toute l'attention, toute la sympathie des juges, sont dès lors acquises à l'inculpé, et c'est en toute connaissance de cause que ceux-ci peuvent désormais se prononcer sur la valeur de ses actes et instruire impartialement son procès [1]. »

La pièce de M. G. Henriot contribuera-t-elle à faire mieux connaître « les nombreux problèmes que soulève l'étude du libre arbitre ? » Nous n'oserions l'affirmer. Il y a longtemps que l'épilepsie larvée est connue ; des travaux consciencieux ont été publiés sur cette maladie, et cependant, comme nous l'avons montré plus haut, il n'est pas rare de voir des médecins compétents émettre des avis contradictoires au sujet de l'état mental d'un malade qu'on a soumis à leur examen.

Il est donc permis de supposer qu'en sortant d'une représentation de *L'Enquête*, le public n'aura qu'une idée bien vague de cette névrose.

Mais, en admettant que le public se représente d'une façon exacte ce qu'est l'épilepsie larvée, nous ne voyons pas quelle en sera l'utilité.

---

[1] Ardin-Delteil ; *loc. cit.*

Nos auteurs dramatiques contemporains sacrifient à une marotte de notre temps. Ils prétendent instruire tout en amusant. La Science n'a rien à gagner à être portée sur les planches. Aussi, ce n'est pas le côté scientifique que nous admirons dans *L'Enquête*, et ce n'est certainement pas l'exactitude dans la description d'un cas pathologique qui a fait le succès de cette pièce.

M. H. de Curzon apprécie en ces termes l'œuvre de M. G. Henriot : « Œuvre de débutant, d'amateur curieux, elle est d'une netteté, d'une précision de vieux routier. Je ne sais si le professeur à l'Ecole de médecine, qui se cache sous le pseudonyme de G. Henriot, se révèle et sera auteur dramatique ; et d'ailleurs, à dire vrai, *L'Enquête* est à peine une pièce; c'est un épisode. Mais il est traité de main de maître et dans le sens essentiellement théâtral [1]. »

Ce sont des qualités essentiellement théâtrales qui ont fait le succès de *L'Enquête*.

Au second acte, l'interrogatoire du médecin légiste, la culpabilité du Juge d'instruction qui apparaît peu à peu à nos yeux, sont d'un effet dramatique saisissant, et nous nous expliquons très bien la faveur avec laquelle le public a accueilli une œuvre aussi habilement charpentée.

---

[1] H. De Curzon ; Le Théâtre, n° de décembre 1902.

III

Le Senne et Mayer. — « Le Baillon. »

Dans *Le Baillon*, MM. Mayer et Le Senne étudient la situation pénible que le secret professionnel peut occasionner parfois à un médecin, et ils montrent tous les inconvénients que présente pour ce dernier l'obligation dans laquelle il se trouve souvent de garder le silence.

On a cherché, ces temps derniers[1], à apporter quelques modifications au secret professionnel. Certains médecins, par exemple, ont déclaré que, si un jeune homme atteint de syphilis venait les consulter pour obtenir leur consentement à un mariage projeté, ils croyaient qu'il était de leur devoir d'empêcher une union semblable. M. Crequy n'a pas craint de faire la déclaration suivante : « Le secret médical n'est pas absolu ; il ne peut l'être. Je discuterai par analogie. Je prends pour exemple l'épilepsie, qui ne se manifeste pas mieux que certains cas de syphilis par des signes extérieurs : dans l'intervalle des crises, on ne peut pas plus savoir qu'un homme est épileptique qu'on ne sait, en dehors des poussées syphilitiques, que tel autre est syphilisé. Or, c'est à cet homme, que le *medicus familiaris* du Pr Brouardel connaît très bien pour l'avoir traité de crises épileptiques, lesquelles enlèvent d'une manière absolue et foudroyante toute conscience et suppriment toute personnalité ; c'est à un tel

---

[1] Bulletin de la Société de prophylaxie sanitaire et morale. (Séances des 10 juin, 10 juillet, 10 octobre 1903).

malade, dis-je, mécanicien ou aiguilleur, qu'on va confier, dans une Compagnie de chemin de fer, la vie d'un grand nombre de voyageurs ! Eh bien ! je déclare, pour ma part, que le médecin qui laisserait accomplir une si grande faute devrait prendre sa part de responsabilité dans les deuils, les mutilations, les souffrances et les accidents qui auront pu se produire. Ce n'est pas une vue de l'esprit : le fait s'est produit. Les médecins, en pareil cas, ont pour devoir de prévenir le chef de service et seraient coupables de ne pas révéler la maladie ; ils doivent faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. *Le secret médical doit donc avoir des exceptions que, dans l'intérêt supérieur de la race, on pourrait appliquer aussi aux maladies vénériennes*[1]. »

La proposition de M. le docteur Créquy n'a pas reçu encore droit de cité dans le Code. Quelques médecins, comme M. Brouardel, déclarent que le secret médical « doit être intégral ou ne pas exister du tout. » La Société française de prophylaxie sanitaire et morale a longuement discuté cette question ; de nombreuses solutions ont été proposées.

M. Fortin, conseiller municipal de Paris, a adressé aux plus autorisés des maîtres de la médecine moderne le projet de vœu suivant :

PROJET DE VŒU

Considérant que l'intérêt immédiat de la santé publique, comme l'avenir de notre race, réclame une lutte constante et sans merci, par tous les moyens possibles, contre les fléaux qui l'atteignent dans sa vitalité et son expansion ;

Considérant qu'il importe d'assurer au père de famille la

---

[1] Dr Créquy ; Rapport. (*In* séance de la Société de prophyl. sanit. et morale du 10 juin 1903.)

certitude de pouvoir préserver les siens et leur descendance de la conséquence de ces fléaux ;

Considérant que toutes les mesures de salubrité et d'assainissement prises dans ces derniers temps ont été décidées dans un intérêt social commun ; qu'elles n'ont d'aucune manière été attentatoires aux libertés publiques, mais s'inspiraient, au contraire, de ce grand principe de vrai libéralisme que nul n'a le droit de faire tort à autrui ;

Considérant que, si le secret professionnel du médecin lui est imposé pour éviter qu'une divulgation puisse nuire à l'individualité qu'il soigne, *il ne saurait être maintenu justement, dès lors que le silence du médecin devient un danger pour toute une famille, toute une descendance et toute la race française ;*

Considérant, d'ailleurs, qu'actuellement le médecin est dans l'obligation légale de rompre le secret professionnel pour déclarer aux mairies les personnes atteintes de maladies contagieuses qu'il est appelé à soigner, l'administration se réservant de prendre d'office les mesures nécessaires pour préserver les autres habitants ;

Que, par suite, ce serait une contradiction injustifiable d'imposer à ce médecin le silence sur le cas bien autrement dangereux de maladies pouvant être communiquées par le mariage, non seulement à un conjoint, mais à toute une génération et que la loi qui l'oblige au secret dans ce cas est **véritablement complice d'un crime**,

Le Conseil municipal émet le vœu :

Que la Chambre des Députés étudie et décide dans quelle mesure la loi sur le secret professionnel médical pourrait être amendée, afin de permettre aux médecins des deux futurs conjoints de donner à la famille de ceux-ci les renseignements nécessaires à assurer la salubrité de l'union projetée et la sécurité des générations à venir, comme elle

le relève aujourd'hui du secret vis-à-vis de l'Administration, pour permettre à celle-ci de protéger la santé publique contre les maladies courantes [1].

Depuis longtemps déjà, cette question du secret professionnel a été l'objet de critiques sérieuses. En 1863, les Sociétés médicales du VIII[e] arrondissement, sur le rapport du docteur Caffe, et du IX[e], sur celui du docteur Piogey, avaient admis que le « médecin doit s'interdire toutes sortes de renseignements sur la santé de son client à l'occasion d'un mariage ».

Le docteur Gaide, un des médecins les plus honorables de Paris, réfute énergiquement cette thèse :

« Qu'un de nos clients, écrivit-il, rongé par une de ces syphilis constitutionnelles qui résistent à tout traitement, ne craigne pas de solliciter la main d'une jeune fille pure et qui fait la joie de sa famille ; que le père de cette jeune fille vienne avec confiance vous demander s'il peut en toute sécurité la donner à l'homme qui va la souiller au premier contact et qui, pour toute consolation, lui laissera des enfants infectés de la maladie de leur père, devrons-nous répondre par un silence qui peut être mal compris et nous rendre complice d'un mariage dont les fruits seront si déplorables ? Je ne le crois pas, et pour ma part, je le déclare, jamais je ne me sentirais le courage d'obéir à la loi en pareille circonstance; ma conscience parlerait plus haut qu'elle et, sans hésiter, je dirais : « Non, ne donnez pas votre fille à cet homme; je n'ajouterais pas un mot, j'aurais la prétention de n'avoir pas trahi mon secret ; et si par impossible la peine prononcée par l'article 378 m'était appliquée pour ce fait, j'en appellerais à tous les pères de famille; et la tête haute je plaindrais le Tribunal qui se serait cru autorisé à me punir d'avoir

---

[1] Bullet. de prophyl. sanit. et moral. 10 juin 1903.

préservé d'une infection presque certaine une femme et sa génération entière[1]. »

Tardieu, A. Latour, Brochin, Legrand du Saulle, ont approuvé cette théorie très respectable en apparence.

M. Brouardel, qui s'est montré toujours l'approbateur zélé de la loi, a fait preuve de plus de circonspection.

« Je reste convaincu, pense M. le professeur Brouardel[2], que cette théorie doit être repoussée : d'abord parce qu'elle est contraire à la loi et qu'il n'appartient à personne de se mettre au-dessus d'elle ; puis parce qu'alors même qu'il n'en serait pas ainsi, elle est contraire au dogme médical, qui est une sauvegarde pour la Société. Cette théorie est contraire à la loi. En effet, une des raisons qu'invoque Legrand du Saulle pour se rallier à la thèse du docteur Gaide est celle-ci : « Que s'est proposé le législateur ? Il a voulu atteindre la pensée coupable et empêcher l'intention de nuire.

En effet, le Cour de cassation, par un arrêt en date du 23 juillet 1830, a déclaré que l'article 318 est placé sous la rubrique des calomnies, injures et révélations de secrets et qu'il a pour objet de punir les révélations et divulgations inspirées par la méchanceté et par le dessein de diffamer et de nuire. C'est donc l'intention de nuire à l'un de nos malades qui constitue l'élément essentiel du délit. Enlevez l'intention, et la criminalité disparaît ». L'arrêt intervenu dans l'affaire Watelet (18 décembre 1885) fait disparaître cet argument. Le délit est constitué par la révélation et non par l'acte du révélateur ; et d'après la doctrine actuelle, il serait impossible au Tribunal « que plaindrait le docteur Gaide » de ne pas appliquer la loi. Voici en résumé l'histoire de l'affaire Watelet :

---

[1] Docteur GAIDE ; *Gaz. des Hôpitaux*, 1863.

[2] BROUARDEL ; *Rapport in Société de proph. sanit. et morale*, 10 juin 1903.

Après la mort du peintre Bastien-Lepage, une campagne de presse s'ouvrit contre le docteur Watelet qui l'avait soigné. On accusait ce praticien, honorablement connu dans le monde médical, d'avoir envoyé Bastien-Lepage en Algérie, où, disaient les journalistes, la température était contraire au tempérament du malade [1].

M. Watelet, pour se défendre de ces attaques mensongères, écrivit au directeur du journal *Le Matin* la lettre suivante :

MONSIEUR,

Dans *Le Voltaire* de ce jour, 13 décembre, à propos de la mort de Bastien-Lepage, on parle d'une consultation qui aurait eu lieu, il y a plus d'un an, entre les docteurs Potain, Alfred Fournier, G. Marchand et Watelet, votre serviteur, laquelle consultation aurait eu pour conclusion l'impossibilité d'intervenir chirurgicalement.

Le même journal déclare également que le climat d'Alger a dû *activer* le développement de la maladie, *sans doute* à cause de la chaleur. Ces deux allégations sont fausses et je vous demanderai la permission d'y répondre, comme c'est mon droit.

Pendant près de dix années, j'ai été le confident et le médecin de Bastien-Lepage, et à ses derniers moments, à son retour d'Algérie, une coterie infâme m'a écarté de son chevet, après avoir persuadé à sa pauvre mère, à son frère, que je l'avais envoyé mourir là-bas, pour décharger ma responsabilité.

Cette imputation déloyale m'oblige à rétablir les faits, et je suis sûr qu'en cette circonstance, je ne serai démenti par

---

[1] Consulter Brouardel : *La Responsabilité médicale*. (Article : secret professionnel.)

aucun des Maîtres dont je m'étais entouré dans l'intérêt de mon pauvre ami.

Il y a vingt mois, en mai 1883, je constatais chez mon ami une tumeur du testicule gauche. Immédiatement, je fis venir en consultation M. le docteur Marchand, chirurgien des hôpitaux, professeur agrégé de la Faculté de Paris, et M. le professeur Alfred Fournier, pour lequel Bastien semblait avoir une grande prédilection comme médecin consultant. Une opération radicale fut décidée et la tumeur fut enlevée par M. Marchand. Je l'assistai, et M. le professeur Fournier voulut bien administrer le chloroforme.

L'examen de la tumeur fut confié au docteur Malassez, préparateur au Collège de France, et il déclara que la nature cancéreuse ne laissait aucun doute : que la mort était certainement à une courte échéance.

Les suites de l'opération furent heureuses. Bastien partit à la mer, passa l'hiver à Damvillers et revint à Paris, au mois de mars 1884, très affaibli, souffrant de tout le ventre et désirant aller à Alger, guérir ses rhumatismes, comme il disait.

A cette époque, je fis venir en consultation mon maître, le professeur Potain, qui conseilla vivement ce voyage.

Il partit. Je ne l'ai plus revu. Voilà les faits.

Il est nécessaire, dans l'intérêt de la vérité plus encore que pour me laver d'accusations infâmes et mensongères, qu'on sache bien que la maladie était bien définie et de nature cancéreuse ; que les sommités médicales et chirurgicales ont conclu à une opération terrible, la castration, opération qui ne pouvait être que palliative et accorder au maximum deux années d'existence ; que la récidive était prévue, le cancer devant se produire fatalement dans l'intestin ou dans les reins. Enfin, que le climat d'Alger, si incriminé auprès de la famille, ne pouvait avoir, de l'avis du

docteur Potain, la mauvaise influence qu'on lui a prêtée.

Mon pauvre ami devait fatalement mourir, et ni mon dévouement, ni la science, ne pouvaient le sauver.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc...

D[r] Watelet.

Il suffit de lire cette lettre pour voir que celui qui l'avait écrite n'avait pas l'intention de nuire à son client, et qu'il n'avait pas divulgué le secret professionnel à la légère. M. le D[r] Watelet, blessé dans son honneur, a protesté, et il a cru être dans son droit en dévoilant les faits tels qu'ils s'étaient passés. Cette manière d'agir n'a cependant pas obtenu une approbation unanime.

Le ministère public poursuivit le D[r] Watelet « pour avoir adressé à un journal, sur les causes de la mort d'un de ses clients, une lettre destinée à la publicité et dévoilant un ensemble de faits secrets par leur nature, et dont il n'avait eu connaissance qu'en raison de sa profession ».

M. le D[r] Watelet fut condamné, en première instance, à 100 francs d'amende; la condamnation fut confirmée par la Cour, le 5 mai 1885, et par la Cour de Cassation, le 18 décembre 1885.

M. Brouardel cite un autre exemple qui mérite d'être signalé :

« Un aubergiste alcoolique tombe et se casse la jambe ; il appelle le médecin du pays avec lequel il était dès longtemps en mauvais termes. L'appareil est placé, et après trois mois, il n'y a pas de consolidation. Venant à Paris, le médecin se rend dans les hôpitaux, parle de ce cas à MM. Perrier et Terrier, qui lui rappellent que souvent, chez des alcooliques, des diabétiques, des albuminuriques, des syphilitiques, la consolidation se fait très tardivement et très diffi-

cilement. Revoyant son malade, il est dans l'impossibilité de lui parler, car la femme était toujours au chevet de son mari. Dans le but de pouvoir appliquer une médication générale rationnelle, il interroge un ami de son client, lui demandant de vouloir bien s'informer si, par hasard, il n'aurait pas eu la syphilis. Le lendemain, il est fort mal reçu par son malade et sa femme, qui intentent des poursuites. Le médecin fut condamné, pour violation de l'article 378, à 25 francs d'amende et 200 francs de dommages et intérêts[1]. »

Il est impossible de dire dans ce cas, ajoute M. Brouardel, que le médecin a l'intention de nuire à son client. Il a agi, au contraire, dans l'intérêt de son malade. Il n'a pas révélé qu'il avait eu telle ou telle maladie ; mais, pour le traiter utilement, il s'est informé s'il avait eu cette maladie.

Ces deux exemples suffisent pour prouver combien doit être absolue l'intangibilité du secret médical qui fait le fond de la pièce de MM. Mayer et Le Senne.

Au premier acte du *Baillon*, nous voyons une jeune phtisique qui se marie. Son médecin, un praticien de campagne, interrogé par le fiancé avant le mariage, garde le silence le plus complet.

Au second acte, nous assistons à l'aggravation de la phtisie. La jeune femme va consulter, à Paris, un professeur de la Faculté qui demande une consultation avec le médecin traitant habituel. Les deux confrères, sans avoir examiné la malade, se livrent aussitôt, devant le mari, à un pénible débat. Cette façon de procéder nous paraît un peu extraordinaire. Habituellement, quand deux médecins se réunissent pour une consultation, ils commencent d'abord par voir la

---

[1] Brouardel ; *Loc. cit.*

malade, puis ils s'enferment, discutent sur la maladie et conviennent de ce qu'ils diront à la famille.

Au troisième acte, la phtisique se soigne à Pau. Le mari, averti par le médecin de campagne des dangers qu'il court en vivant auprès d'une tuberculeuse, évite, autant qu'il le peut, les rapports conjugaux. A ce moment, le professeur de la Faculté de Paris, revenant d'un congrès, passe voir la malade et conseille des rapprochements. Cette manière d'agir nous semble *absurde*. Il n'est pas besoin d'être médecin pour savoir que la phtisique doit éviter toute fatigue vénérienne et craindre surtout de devenir enceinte. Dans cette pièce, ultra-fantaisiste, les invraisemblances abondent. Les auteurs du *Baillon* prêtent aux médecins qu'ils mettent en scène, les opinions les plus extravagantes. MM. Mayer et Le Senne nous présentent, en outre, une jeune femme tuberculeuse qui ignore complètement la maladie dont elle est atteinte. Ordinairement le médecin qui est appelé à donner des soins à une malade se montre moins réservé. S'il ne lui déclare pas en termes propres l'affection dont elle souffre, il lui laisse au moins entrevoir que son état est grave, afin qu'elle puisse prendre les précautions nécessaires.

Le sujet du *Baillon* est doublement médical. On nous parle, dans cette pièce, de la tuberculose pulmonaire et du secret médical.

Pour ce qui est de la tuberculose, nous ne saurions trop remercier MM. Mayer et Le Senne d'avoir fui les chemins battus.

Chaque fois que les auteurs dramatiques nous ont présenté des phtisiques sur la scène, ils n'ont pu s'empêcher de donner à leur sujet un contour fadement poétique. M.-J. Lemaître, dans *Mariage Blanc*, nous montre un dilettante fatigué, qui épouse, pour rire, une jeune fille tuberculeuse.

Pendant longtemps, le souvenir de *la Chute des feuilles* a

hanté l'esprit de nos dramaturges. La génération actuelle paraît avoir un souci plus exact de la réalité. La pitié qu'inspire le phtisique et sa lente agonie qui se termine au commencement de l'automne ont paru bien démodées aux auteurs du *Baillon*. Ils ont rompu avec les vieux clichés.

Il est malheureusement fort regrettable que MM. Le Senne et Mayer, mettant au théâtre des médecins, les fassent agir d'une manière aussi peu médicale. Nous avons montré plus haut toutes les absurdités que contient le *Baillon*. Nous n'y reviendrons pas.

Le secret médical, qui fait le fond principal de la pièce, a été traité d'une façon plus logique. MM. Le Senne et Mayer nous montrent combien sont embarrassantes pour un médecin certaines situations où, obligé de garder le silence, il assiste impuissant à un amoncellement de ruines.

Verrons-nous un jour quelques modifications apportées au secret professionnel? Ce serait à souhaiter..... Pourtant des médecins consciencieux se sont montrés partisans de son intangibilité absolue, quel que soit le résultat causé par ce silence.

M. Dechambre écrit à ce sujet: « C'est en opposant l'utilité publique au droit et au devoir qu'on arrive en toutes choses à la dissolution des principes tutélaires de la société : en politique à l'arbitraire ; en droit à l'injustice; en morale au relâchement. N'est-ce donc pas dans un intérêt public que la loi nous impose le secret ? Et quand cet intérêt nuirait à d'autres, fût-ce à de plus considérables, qui nous a constitués juges de la différence ? qui nous a donné le pouvoir de choisir ? Ne comprend-on pas que la libre disposition des secrets au gré des circonstances pourrait devenir, entre les mains de quelques-uns, un instrument perfide, quand il ne serait pas faussé par des erreurs de clinique ou des fautes de jugement? Qui empêchera un médecin malintentionné de

s'embusquer dans le sanctuaire occulte de la science pour lancer sur la santé des gens des diagnostics empoisonnés ? Où sera la garantie de sa sincérité ? Ce serait infâme ; soit, mais c'est pour les infamies que le Code pénal a été inventé.

D'ailleurs, il faut savoir accepter d'une position les inconvénients avec les avantages. C'est aussi un intérêt public qui rendrait notre témoignage utile, décisif même, dans les causes criminelles, et pourtant nous réclamons chaque jour le bénéfice de la loi qui nous en dispense [1]. »

La loi jusqu'à présent est donc formelle, et nous n'avons pas le droit de l'interpréter à notre fantaisie. L'avenir apportera-t-il quelques modifications à sa rigueur ?... Il serait téméraire de donner une réponse affirmative actuellement.

---

[1] DECHAMBRE ; Le médecin, 1883.

VII

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

Nous sommes arrivé au terme de cette étude.

Nous avons essayé de montrer que les idées médicales avaient pénétré dans le théâtre contemporain. Il nous reste à discuter le pronostic de cette évolution de l'art dramatique.

Comme nous l'avons vu, les écrivains qui se sont efforcés d'importer les idées médicales au théâtre, ne se sont pas proposé le même but.

Les uns, comme Ibsen et M. F. de Curel, ont créé la pièce médico-psychologique. Pour eux, l'idée médicale n'est qu'au second plan et disparaît derrière une étude psychologique ou sociale.

Les autres, tels que MM. Bruyerre et G. Henriot, ont recherché dans le sujet médical un ressort dramatique puissant et sacrifié le mérite de soutenir une thèse élevée à celui d'émouvoir le spectateur par une mise en scène habilement charpentée.

D'autres enfin, comme M. Brieux, se sont proposé de donner une extension plus considérable au « théâtre utile » et nous ont présenté la pièce *essentiellement* médicale.

Les tentatives de M. Brieux n'ont pas été couronnées de succès, et l'échec subi par les *Avariés* nous permet de supposer que le théâtre essentiellement médical a cessé de vivre.

M. le docteur Prieur apprécie en ces termes les causes de cet échec :

« La pièce médicale ne peut figurer au théâtre, parce que, quels que soient les artifices dont on entoure cette pièce, le public ne la *comprendra* pas, *parce qu'il ne sait pas penser scientifiquement*....

Prenons, par exemple, la syphilis, qui est pourtant un nom connu des foules... Eh bien! le public — le public de toutes les places, entendez bien — *ne sait pas ce que c'est que la syphilis*. Ou il s'en moque, ou il en a peur ; mais il ne sait pas ce que c'est. Même ceux qui en ont été atteints ne peuvent comprendre cette évolution silencieuse, cette contagion invisible, ces complications latentes, les devoirs qu'elle fait naître et la commisération qu'elle commande. Chacun possède sur le sujet des idées particulières qu'il tient de n'importe qui et de n'importe où, et dont il n'est pas dix, en fin de compte, qui se ressemblent. C'est l'anarchie dans le raisonnement, parce que c'est la déroute des idées nettes. Ceux qui croient savoir ne comprennent rien et ceux qui croient comprendre ne s'aperçoivent pas qu'ils ne savent rien...

Et après la pièce de M. Brieux, pourtant logique et sûre, ils n'en savaient pas davantage.

Ils n'en savaient pas davantage, d'abord parce que, tout au long de la lecture, ils attendaient des péripéties dramatiques qui ne sont pas venues.. ... Puis, déroutés par cette absence d'action sur laquelle ils comptaient, ils n'ont pu trouver l'enchaînement des faits pathologiques, enchaînement qu'ils n'auraient d'abord pas saisi, étant donné que si la pièce n'était pas une pièce, elle n'était pas non plus une conférence à l'usage des gens du monde mettant tous les points sur tous les i.

Le résultat a été l'ennui. Car il est incontestable que les gens se sont ennuyés. Cela n'a pas paru, parce que la question qui leur était posée excitait leur instinct combatif. On leur demandait si la pièce était ou non immorale, si la cen-

sure avait ou non raison : tout le monde s'est levé comme un seul homme. Mais si on avait demandé si c'était ou non du théâtre, tout le monde serait resté assis.

La pièce scientifique, la pièce médicale, est impossible [1]. »

M. le docteur Prieur est très exclusif dans son appréciation et nous ne saurions l'en blâmer.

La pièce *essentiellement* médicale n'a, en effet, pas de raison d'être : elle manque d'intérêt et n'a aucune influence sur l'esprit du public

C'est une utopie de croire que la thèse médicale, portée sur les planches puisse être utile comme moyen de propagande.

Un rédacteur du *Gaulois* interrogeant M. Brouardel à ce sujet, le savant professeur lui répondit : « Là-dessus, je puis vous répondre très nettement : cela ne sert à rien ; selon mon sens, le théâtre comme enseignement scientifique est nul, et c'est compréhensible d'ailleurs ; il y a tout un côté technique très ardu et auquel le public est réfractaire, qu'on est forcé d'éviter, et qui serait le seul profitable ; dès lors, on se raccroche aux à-côtés, à l'anecdote, et non seulement la valeur documentaire en est nulle, mais aussi l'effet sur le public en est douteux… »

Et comme l'on demandait à M. Brouardel si certaines pièces, en montrant le résultat de fléaux tels que l'alcoolisme, ne pouvaient pas avoir une utilité incontestable :

« Pas le moins du monde, répondit-il ; il faudrait une action quelconque à cette pièce : on y verrait sans doute, après quelques péripéties, un homme tuer sa femme dans

---

[1] Dr Prieur ; *De l'Evasion aux Avariés* (*In* Mercure de France, n° de décembre 1901).

une crise, et puis après, cela n'empêcherait pas les spectateurs des galeries d'aller consciencieusement s'intoxiquer chez le marchand de vitriol, après le baisser du rideau.»

Les conférences inspirent à M. Brouardel plus de confiance :

« Les conférences sont d'autres sortes, ajoute-t-il ; elles, vraiment, font œuvre utile. Tout en mettant les questions à la portée des esprits simples sur lesquels on doit agir, en élaguant les mots barbares qui les rebuteraient, on n'en reste pas moins dans le domaine de la Science, et en appuyant la conférence des projections qui reproduisent les effets foudroyants de l'alcool, on frappe autrement l'imagination du populaire qu'avec n'importe quelle fable dialoguée, dont il pensera toujours, malgré lui, en sortant : « Tout ça, ce sont des inventions de journalistes.»

Franchement, je ne vois pas du tout une pièce médicale ; il est certain que, si l'auteur a du talent, cela peut être intéressant ; mais il ne tirera jamais du spectateur que des émotions de clinique, des émotions faciles à obtenir et que n'importe quel curieux peut se procurer en achetant les livres spéciaux qui fourmillent d'exemples terrifiants, d'anecdotes à faire frissonner[1]... »

L'opinion de M. Brouardel paraît être celle des médecins en général. Le théâtre restera malgré tout un lieu de récréation, d'émotion, de délectation intellectuelle et demeurera toujours, comme le fait remarquer Zola, « la dernière forteresse de la convention[2] ».

M. Brieux semble bien l'avoir compris ; aussi, après l'interdiction des *Avariés*, n'a-t-il pas persisté dans une voie où il était sûr de ne pas réussir. Il est revenu à ses études

---

[1] Voir *Mercure de France*, n° de décembre 1901.

[2] E. ZOLA ; Le Naturalisme au théâtre.

sociales qui n'ont jamais cessé d'être pour lui une source de succès [1].

Pendant que M. Brieux s'efforçait de donner à la pièce, essentiellement médicale, sa forme définitive, quelques auteurs plus adroits recherchèrent, dans l'étude d'un cas pathologique, une action dramatique puissante. M G. Henriot, dans *L'Enquête*, a mis en relief, d'une façon saisissante, les dangers que peut causer, dans la Société, un épileptique dont l'affection est méconnue. M Bruyerre se pose ce problème angoissant : Enferme-t-on quelquefois dans les asiles des hommes sains d'esprit? M. Henriot, pas plus que M. Bruyerre, ne se sont proposé de réformer les mœurs et de changer le théâtre en salle de conférence. *L'Enquête* et *En Paix* valent surtout par la mise en scène. Nous trouvons dans ces deux œuvres des situations poignantes d'intérêt. Mais, ici, le cadre seul est médical. M Bruyerre, en faisant défiler devant nous un groupe d'aliénés; M. G. Henriot, en nous faisant assister à l'interrogatoire d'un juge d'instruction épileptique criminel, sont arrivés à émouvoir toute une salle. Ce genre de spectacle a quelque chance d'obtenir les faveurs du public. Nombreux, en effet, sont les spectateurs qui aiment les grandes scènes tragiques des drames populaires.

L'Enquête et *En Paix* se rapprochent beaucoup des pièces de M. Decourcelle. On y trouve seulement un art plus raffiné, moins d'exagération dans les sentiments, un souci plus exact de la réalité.

Si nous ne craignions de paraître trop audacieux, nous dirions que l'avenir du théâtre médical semble devoir appartenir à la pièce médico-psychologique telle que Ibsen et M.

---

[1] M. Brieux a fait jouer, depuis l'interdiction des *Avariés : Petite Amie* ami (1902) et *Maternité* (décembre 1903).

F. de Curel l'ont conçue. Nous avons, au cours de ce travail, montré les espérances que l'on est en droit d'attendre de l'art dramatique, si nos auteurs contemporains se décidaient à étudier les rapports des phénomènes psychologiques avec les phénomènes physiologiques.

Fechner, en fondant la psycho-physiologie, a ouvert une nouvelle voie au théâtre. Les idées sociales ont été aussi portées sur la scène. Ibsen a mis à profit les avantages que pouvait présenter, pour un écrivain de génie, cette orientation nouvelle de l'art dramatique. Des pièces comme *Les Revenants* ou *La Nouvelle Idole*, au point de vue scientifique, n'ont qu'une valeur discutable ; au point de vue psychologique, par contre, il serait difficile de dépasser le degré de perfection que MM. F. de Curel et Ibsen ont atteint.

L'idée médicale dans ces œuvres n'est que secondaire. M. F. de Curel nous montre dans *La Nouvelle Idole* un médecin inoculant le cancer à une jeune fille. Peu de temps après, la victime de cette expérience voit surgir au point de l'inoculation un petit nodule, indice certain de l'évolution d'un néoplasme. Cette expérience, M. F. de Curel nous la présente comme concluante. Il n'en est rien cependant. Plusieurs médecins ont cherché à savoir si le cancer était réellement inoculable et n'ont obtenu souvent que des résultats négatifs.

Adresserons-nous à M. F. de Curel le reproche d'avoir fait aussi bon marché de la question scientifique ? Cette critique serait puérile. M. de Curel ne s'est certainement pas préoccupé de savoir si les expériences relatives à l'inoculation du cancer avaient reçu une confirmation.

L'auteur de *La Nouvelle Idole*, s'adressant à la Société tout entière, lui pose cette question : « Un médecin a-t-il le droit de pratiquer des expériences sur l'homme vivant ?»

On le voit, la donnée de la pièce est tout autre.

De même, si nous examinons le sujet des *Revenants*, cette question de l'hérédité qui paraît de prime abord l'essence même de la pièce, cette question, disons-nous, n'est que secondaire. Ibsen ne s'est pas soucié uniquement de nous montrer que les enfants héritent des tares de leur père. Un simple examen des *Revenants* nous le prouve : Mme Alving, mariée à un individu débauché, quitte le domicile conjugal. Le pasteur Manders la ramène à son foyer en lui conseillant la résignation.

De cette réconciliation naît un enfant qui, parvenu à l'âge adulte, est atteint d'une maladie nerveuse incurable provenant de la vie de dissipation que son père a menée. Madame Alving se révolte alors contre cette morale de convention que la société lui a imposée. Si elle n'était pas revenue au foyer détesté, elle n'aurait pas mis au monde un enfant qu'elle est actuellement impuissante à sauver : « Lorsque vous m'avez plié à ce que vous appeliez le devoir, dit elle au pasteur Manders; lorsque vous avez vanté comme juste et équitable ce contre quoi tout mon être se révoltait avec horreur, j'ai commencé à examiner l'étoffe de vos enseignements. Je ne voulais toucher qu'à un seul point ; mais celui-ci défait, tout s'est décousu. Et je vis alors que vos coutures étaient faites à la machine. »

De sorte que le sujet véritable des *Revenants*, pour Ibsen, n'est pas, comme on serait tenté de le croire tout d'abord, la description d'une maladie nerveuse héréditaire, mais plutôt la lutte qu'une femme soutient contre son devoir qu'on lui a fait accomplir malgré elle. Ce qui le prouve, c'est le peu de soin qu'Ibsen a pris de nous tracer un tableau exact au point de vue scientifique de la maladie d'Oswald. Cette maladie d'Oswald, dans *Les Revenants*, a été l'objet de nombreux commentaires. Est-ce la paralysie générale? Est-ce la syphilis héréditaire tardive? Est-ce le ramollissement

cérébral? Il est difficile de donner un nom à une affection aussi peu définie par ses symptômes.

Il est impossible dès lors d'affirmer que cette affection est héréditaire. Par suite, si Ibsen s'était proposé de nous montrer que les enfants héritent fatalement des tares de leur père, sa thèse n'aurait aucune valeur puisqu'elle n'est pas basée sur une observation rigoureusement scientifique. Il est donc plus logique d'admettre qu'Ibsen a voulu nous prouver dans *Les Revenants* que l'homme est l'éternelle victime des conventions sociales, que la morale dont nous nous faisons l'esclave n'est qu'un vain mot, qu'autour de nous tout n'est qu'hypocrisie et mensonges. Voilà, croyons-nous, la véritable idée qu'Ibsen a cherché à soutenir.

Si nous examinons, d'ailleurs, chaque pièce du grand écrivain, nous nous apercevons de suite que l'idée médicale est toujours reléguée au second plan.

La Dame de la Mer, pour prendre un autre exemple, nous apparaît de prime abord comme une œuvre vraiment scientifique. L'influence suggestionnante qu'un individu peut exercer sur un autre individu y est dépeinte avec une exactitude rigoureuse. Mais cette influence suggestionnante doit être envisagée dans un sens métaphorique. *L'Etranger* nous représente le rêve de liberté auquel Ellida aspire, et la puissance que le mystérieux marin exerce sur cette dernière n'est que la traduction symbolique de l'oppression exercée par la société sur les âmes.

La pièce médico-psychologique, telle qu'Ibsen et F. de Curel l'ont conçue, a déjà reçu un accueil favorable, et il est permis d'espérer qu'un succès plus complet récompensera les efforts des nouveaux écrivains, qui suivront la voie tracée par l'auteur des *Revenants* et de *La Nouvelle Idole*.

Certains critiques reprocheront peut-être aux auteurs de pièces médico-psychologiques d'avoir trop souvent sacrifié la

vérité scientifique à la description d'un état d'âme, ou à l'analyse d'un cas de conscience.

Nous montrerons, pour notre part, plus d'indulgence.

Le théâtre ne nous paraît pas avoir pour but de vulgariser les théories et les découvertes scientifiques. Quelques écrivains dramatiques, en voulant apprêter les nouvelles conquêtes de la science au goût des profanes, ont détourné la littérature de son but véritable. Ils ont abdiqué leur fonction de consolateur et d'apôtre. Considérée à ce point de vue, la littérature ressemble à une vaste Bibliothèque des connaissances utiles, et il n'est pas douteux que cela ne soit néfaste à l'art. « Nous retrouvons ici, écrit M. R. Fath, l'opposition foncière de l'art et de la science ; celui-là ne peut vraiment se grandir de celle-ci, que s'il transpose les chiffres en sensations, les idées en images, que s'il traduit enfin d'une manière sensible ce qui est du pur domaine de la connaissance. On dira que les renseignements exacts tirés de manuels techniques ou tombés de bouches autorisées, ajoutent à la précision des tableaux, augmentent l'authenticité de la représentation. Mais, encore une fois, toute vérité n'est pas nécessairement un élément de valeur esthétique. La littérature ne peut avoir pour suprême mission de vulgariser les faits scientifiques : ce serait la réduire à des besognes quelquefois humiliantes. Un écrivain par trop préoccupé de renseigner ses lecteurs court le risque de les ennuyer ; l'intérêt immédiat de la connaissance fait passer au second rang — s'il ne l'étouffe pas complètement — l'intérêt esthétique, l'intérêt purement humain [1] ».

Cette appréciation de M. Fath est d'une logique parfaite. On a trop souvent, ces temps derniers, abusé de la médecine

---

[1] R. Fath ; L'Influence de la science sur la littérature française pendant le XIX[e] siècle. Payot, éditeur, à Lausanne.

et des sciences au théâtre. Un jour viendra où les spectateurs se lasseront d'entendre débiter sur la scène une conférence sur l'alcoolisme, l'allaitement maternel ou les dangers de la syphilis. Il semble même que le public commence déjà à se montrer moins enthousiaste devant cet étalage impitoyable d'érudition. C'est que, comme le pense A. France : « L'art n'a pas la vérité pour objet. Il faut demander la vérité aux sciences parce qu'elle est leur objet ; il ne faut pas la demander à la littérature, qui n'a et ne peut avoir d'objet que le beau [1]. »

---

[1] A. France ; Le Jardin d'Epicure.

Vu et permis d'imprimer :
Montpellier, le 15 Mars 1904.
Le Recteur,
A. BENOIST.

Vu et approuvé :
Montpellier, le 15 Mars 1904.
Le Doyen
MAIRET.

TABLE DES MATIÈRES

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers Condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être Suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.